



REPUBLIQUE DU NIGER



Fraternité, Travail et Progrès

Politique Pétrolière Nationale

Rapport Final

Décembre 2018

Préfaces



S.E. BRIGI RAFINI

Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Niger

La Constitution du Niger dispose que « l'action de l'Etat en matière de politiques de développement économique et social est soutenue par une vision stratégique » et que « l'État s'attèle [...] à bâtir un secteur industriel, minier, pétrolier et gazier dynamique et compétitif, orienté vers la satisfaction des besoins nationaux et des exigences du développement ».

C'est dans ce cadre et en ligne avec la volonté du Président de la République S.E. Mahamadou Issoufou d'œuvrer à la renaissance du Niger, qu'une Politique Pétrolière Nationale a été élaborée, puis adoptée en Conseil des Ministres.

Cette Politique Pétrolière permet désormais au Niger de disposer d'un cadre de long terme, clair et partagé. En effet, elle a été élaborée en tenant compte des recommandations des meilleurs experts nationaux et internationaux, ainsi que des avis des représentants du secteur privé, de la société civile et de personnalités qualifiées. Cette Politique fixe des objectifs précis et mesurables pour un secteur des hydrocarbures qui doit prendre toute sa place dans le développement économique et social de la Nation.

En effet, à horizon 2025, le secteur pétrolier doit devenir le moteur de l'économie nationale, en représentant près d'un quart de la richesse du Niger, près de la moitié des ressources fiscales, l'essentiel des exports du pays et une partie très significative de l'emploi formel qualifié.

Pour que le développement des ressources pétrolières profite à tous et qu'il permette d'offrir aux populations du Niger une vie meilleure. Pour que l'exploitation du pétrole soit une occasion pour le Niger de combler son retard et de reprendre le rang qui est le sien dans le concert des Nations, il nous faut aujourd'hui travailler, main dans la main, avec l'ensemble des parties prenantes. Aux administrations de fixer un cadre, de faciliter le développement sectoriel et de faire appliquer les règles, de mobiliser les financements nécessaires auprès des bailleurs de fonds partenaires. Au secteur privé de se mettre à niveau, afin de participer à l'essor du secteur, d'industrialiser le pays et de créer des emplois à la mesure du talent de notre jeunesse. A la société civile d'œuvrer, à sa juste place, afin de faire comprendre au public les vrais enjeux sociaux, économiques et environnementaux que comporte le secteur.

C'est ensemble que nous pourrons utiliser ces ressources en hydrocarbure dont le Niger est doté, afin de bâtir la nation unie, digne, pacifique et prospère que nous appelons de nos vœux.



S.E. FOUMAKOYE GADO

Ministre du Pétrole de la République du Niger

Le Niger est doté d'un sous-sol riche en ressources minérales, notamment en hydrocarbures. Dès les années 1960, des recherches ont été entreprises pour produire du pétrole. Ce n'est qu'en 2011 que des sables du désert sont sortis les premiers barils, dans la région d'Agadem.

Depuis lors, sous l'impulsion du Président de la République S.E. Mahamadou Issoufou et malgré un contexte sécuritaire régional complexe, les travaux d'exploration et de production ont porté leurs fruits. En partenariat avec la Chine, le Niger a atteint l'autosuffisance en matière de carburant et a commencé à exporter dans la sous-région, depuis la raffinerie de Zinder. A horizon 2022, le Niger devrait entrer dans le club fermé des exportateurs de pétrole, et devenir un acteur significatif en Afrique, grâce à la mise en place d'infrastructures d'évacuation et au développement d'autres blocs, non seulement à Agadem, mais aussi à Kafra, en partenariat avec la société nationale algérienne.

Dans ce contexte, il est apparu crucial de disposer d'une Politique Pétrolière Nationale fixant une vision et des axes de développement clairs pour le secteur.

La vision qui sous-tend l'ensemble de la Politique Pétrolière Nationale est la suivante : « Faire du secteur pétrolier nigérien un moteur majeur de développement économique et social pour les populations actuelles et les générations futures, en gérant les ressources de façon responsable et respectueuse de l'environnement ».

Pour établir cette vision sur des bases solides, un diagnostic précis de l'état présent du secteur pétrolier a été posé. Une fois la cartographie des principales forces et faiblesses du secteur établie, la Politique Nationale a été déclinée autour de 4 axes majeurs, complémentaires :

- Développement accéléré de la production pétrolière nationale, grâce à l'exploitation optimale et durable des ressources du Niger
- Restructuration et assainissement de l'aval pétrolier, en renforçant les moyens de contrôle de l'Etat et en luttant vigoureusement contre la fraude, un mal endémique
- Maximisation des impacts économiques et sociaux, i/ en développant les industries locales, ii/ en offrant des programmes de formation aux talents nationaux et iii/ en mettant en place un cadre robuste permettant une utilisation optimale des ressources financières tirées du secteur, au service des communautés locales et de la Nation dans son entier
- Refonte du cadre sectoriel, à travers i/ la rénovation de la gouvernance sectorielle, ii/ la flexibilisation des conditions juridiques et fiscales, et iii/ la mise en place d'une stratégie environnementale efficace

Un cap est fixé avec cette Politique Pétrolière Nationale. Il appartient désormais à chacun de travailler à ce que les ressources pétrolières soient effectivement utilisées pour offrir à l'ensemble des nigériens un avenir meilleur, dans la paix et la fraternité.

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| Préfaces | 2 |
| Sommaire..... | 4 |
| Liste des figures..... | 6 |
| Liste des tableaux | 7 |
| Acronymes..... | 8 |
| A. Contexte, cadre de référence et objectifs..... | 10 |
| A.1 Contexte et cadre de référence..... | 10 |
| A.2 Objectifs et résultats attendus..... | 10 |
| B. Synthèse de la Politique Pétrolière..... | 12 |
| C. Diagnostic et Perspectives du secteur pétrolier (synthèse)..... | 20 |
| C.1 Note liminaire | 20 |
| C.2 Synthèse du diagnostic et des perspectives du secteur pétrolier nigérien | 20 |
| D. Analyse « SWOT » du secteur pétrolier du Niger | 35 |
| D.1 Forces du secteur pétrolier du Niger..... | 35 |
| D.2 Faiblesses du secteur pétrolier du Niger | 35 |
| D.3 Opportunités du secteur pétrolier du Niger | 36 |
| D.4 Menaces du secteur pétrolier du Niger | 36 |
| E. Principes directeurs de la Politique Pétrolière Nationale | 37 |
| E.1 Vision..... | 37 |
| E.1.1 Vision..... | 37 |
| E.1.2 Principaux axes de développement | 37 |
| E.2 Développement accéléré de l’amont pétrolier | 38 |
| E.2.1 Exploration | 38 |
| E.2.2 Production et évacuation du pétrole brut | 39 |
| E.2.3 Climat des affaires..... | 41 |
| E.3 Restructuration et assainissement de l’aval pétrolier..... | 42 |
| E.3.1 Mécanisme de fixation des prix..... | 42 |
| E.3.2 Lutte contre la fraude aux hydrocarbures | 43 |
| E.3.3 Transparence et contrôle des activités de la SORAZ | 43 |
| E.4 Gouvernance et utilisation des ressources pétrolières | 45 |
| E.4.1 Gouvernance du secteur pétrolier..... | 45 |
| E.4.2 Utilisation des ressources pétrolières | 47 |
| E.5 Cadre législatif et fiscal | 48 |
| E.6 Contenu local et formation..... | 49 |
| E.6.1 Contenu local | 49 |

| | | |
|------------|---|-----------|
| E.6.2 | Formation | 51 |
| E.7 | Impacts environnementaux et sociaux | 52 |
| E.7.1 | Impacts environnementaux | 52 |
| E.7.2 | Impacts sociaux (développement régional et local) | 54 |
| F. | Impacts macro-économiques à horizon 2025 | 55 |
| F.1 | Scenario de base | 55 |
| F.2 | Scenario bas | 57 |
| G. | Budgétisation et mise en œuvre de la Politique Pétrolière..... | 59 |
| H. | Annexes..... | 62 |
| H.1 | Liste des entretiens menés dans le cadre de l'élaboration du rapport..... | 62 |
| H.2 | Exemples d'investissements réalisés par des Etats africains pour accélérer les activités d'exploration..... | 63 |
| H.2.1 | Cas du Ghana | 63 |
| H.2.2 | Cas de la Côte d'Ivoire | 64 |
| H.3 | Exemples de bases de données pétrolières | 65 |
| H.4 | Eléments de comparaison des options « Oléoduc Tchad » et « Oléoduc Bénin » | 66 |
| H.5 | Benchmark continental en matière de coût de construction des oléoducs | 70 |
| H.6 | Financement de la participation de l'Etat dans l'oléoduc – pistes de réflexion .. | 71 |
| H.7 | Mécanisme de fixation des prix – pistes de réflexion | 74 |
| H.8 | Gouvernance – pistes de réflexion..... | 75 |
| H.8.1 | A court terme (horizon fin 2018)..... | 75 |
| H.8.2 | A moyen terme (6 à 12 mois)..... | 75 |
| H.9 | Utilisation des ressources pétrolières – pistes de réflexion..... | 77 |
| H.9.1 | Exemple de fonds souverains en Afrique | 77 |
| H.9.2 | Gestion des ressources financières issues du pétrole : les cas du Tchad et de l'Ouganda . | 79 |
| H.10 | Cadre législatif et fiscal – Cas de l'Ouganda | 81 |
| H.11 | Développement du contenu local – Etude de cas | 82 |
| H.12 | Développement des compétences locales – Etudes de cas | 84 |
| H.13 | Synthèse sur les objectifs et les actions de la Politique Pétrolière nationale..... | 85 |
| H.14 | Diagnostic et Perspectives du secteur pétrolier nigérien..... | 91 |

Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1 : Positionnement économique et social du Niger par rapport aux pays Africains | 20 |
| Figure 2 : Contribution du secteur pétrolier au programme PDES 2017-2021 | 21 |
| Figure 3 : Contribution du secteur pétrolier aux principales grandeurs macroéconomiques nationales ... | 22 |
| Figure 4 : Carte des blocs pétroliers nigériens | 23 |
| Figure 5 : Réserves 1P, 2P et 3P récupérables du Niger | 24 |
| Figure 6 : Comparaison des réserves prouvées du Niger avec les principaux producteurs africains | 24 |
| Figure 7 : Densité API et teneur en soufre du pétrole brut nigérien | 25 |
| Figure 8 : Comparaison du coût de production nigérien par rapport à certains pays producteurs..... | 26 |
| Figure 9 : Description de la chaîne de valeur du secteur pétrolier nigérien..... | 27 |
| Figure 10 : CNPC, investisseur principal dans le secteur pétrolier nigérien..... | 28 |
| Figure 11 : Estimation de l'évolution de la fraude aux hydrocarbures au Niger | 29 |
| Figure 12 : Estimation du manque à gagner fiscal dû à la fraude aux hydrocarbures | 29 |
| Figure 13 : Répartition des revenus de la production dans le cadre du CPP entre l'État et CNPC/CPC.. | 30 |
| Figure 14 : Comparaison des rentes pétrolières des États producteurs membres de l'APPA | 31 |
| Figure 15 : Répartition du territoire nigérien en 3 zones..... | 32 |
| Figure 16 : Perspectives de production sur la zone ABT..... | 33 |
| Figure 17 : Priorisation des 8 débouchés pour le pétrole nigérien | 34 |
| Figure 18 : Synthèse de la Stratégie Pétrolière Nationale et axes de développement | 37 |
| Figure 19 : Poids estimé du pétrole dans l'économie nigérienne en 2025 | 55 |
| Figure 20 : Poids économique du secteur pétrolier au Niger vs. autres producteurs africains | 56 |
| Figure 21 : Impact de la baisse du cours du baril à 35 US\$ vs. 65 US\$ (2025)..... | 57 |
| Figure 22 : Evolution des indicateurs macroéconomiques gabonais (2012 à 2016)..... | 58 |
| Figure 23 : Répartition du budget de la Politique Pétrolière Nationale par axe stratégique..... | 59 |
| Figure 24 : Types de financements mobilisables pour la mise en œuvre de la Politique Pétrolière Nationale | 60 |
| Figure 25 : Financements mobilisables par objectif de la Politique Pétrolière Nationale (1/2)..... | 60 |
| Figure 26 : Financements mobilisables par objectif de la Politique Pétrolière Nationale | 61 |
| Figure 27 : Liste des entretiens menés dans le cadre de l'élaboration du rapport..... | 62 |
| Figure 28 : Bassin de la Volta (Ghana)..... | 63 |
| Figure 29 : Exemple de projets menés par Petroci dans l'exploration..... | 64 |
| Figure 30 : Exemple de la base de données pétrolière de l'ETAP | 65 |
| Figure 31 : Comparatif préliminaire des options « Oléoduc Tchad » et « Oléoduc Bénin »..... | 67 |
| Figure 32 : Description de l'option « Oléoduc Tchad »..... | 67 |
| Figure 33 : Prévisions de la production de pétrole brut au Tchad | 68 |
| Figure 34 : Description de l'option « Oléoduc Bénin »..... | 68 |
| Figure 35 : Impact du projet "Oléoduc Bénin" sur le développement du Niger | 69 |
| Figure 36 : Comparables du coût de construction d'oléoducs en Afrique subsaharienne..... | 70 |
| Figure 37 : Sources de financements pour l'apport en fonds propres de l'Etat nigérien | 71 |
| Figure 38 : Exemples de montages pour financer l'apport en fonds propres de l'Etat nigérien | 72 |
| Figure 39 : Exemples de financement d'oléoducs en Afrique subsaharienne | 73 |
| Figure 40 : Comparaison de politiques de prix à la pompe | 74 |
| Figure 41 : Participations de l'Etat nigérien sous tutelle du Ministère du Pétrole..... | 75 |
| Figure 42 : Compagnies Pétrolières Nationales en Afrique..... | 76 |
| Figure 43 : Fonds souverains africains | 77 |
| Figure 44 : Liste des fonds souverains africains..... | 78 |
| Figure 45 : Allocation des revenus pétroliers du Tchad tel qu'établi dans la loi de 1999..... | 79 |
| Figure 46 : Allocation des revenus pétroliers en Ouganda..... | 80 |
| Figure 47 : Description des éléments clés du cadre législatif en Ouganda..... | 81 |
| Figure 48 : Eléments clés d'une stratégie de contenu local | 83 |

Liste des tableaux

| | |
|--|----|
| Tableau 1 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 1 | 39 |
| Tableau 2 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 2 | 40 |
| Tableau 3 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 3 | 41 |
| Tableau 4 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 4 | 42 |
| Tableau 5 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 5 | 43 |
| Tableau 6 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 6 | 44 |
| Tableau 7 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 7 | 46 |
| Tableau 8 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 8 | 47 |
| Tableau 9 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 9 | 48 |
| Tableau 10 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 10 | 50 |
| Tableau 11 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 11 | 52 |
| Tableau 12 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 12 | 53 |
| Tableau 13 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 13 | 54 |
| Tableau 14 : Récapitulatif de l'ensemble des actions de la Politique Pétrolière Nationale du Niger | 85 |

Acronymes

1. ABT : Agadem Bilma Ténéré
2. AFD : Agence Française de Développement
3. API : American Petroleum Institute
4. APPA : Association des Producteurs de Pétrole Africains
5. ARSE : Autorité de Régulation du Secteur de l'Energie du Niger
6. BAD : Banque Africaine de Développement
7. BEEEI : Bureau d'Evaluation Environnementale et des Etudes d'Impacts du Niger
8. BEAC : Banque des Etats de l'Afrique Centrale
9. BEI : Banque Européenne d'Investissement
10. BEICIP : Bureau d'Etudes Industrielles et de Coopération de l'Institut Français du Pétrole
11. BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)
12. BOL : Botswana Oil Company
13. BTS : Brevet de Technicien Supérieur
14. CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle
15. CC : Contrat de Concession
16. CCIN : Chambre de Commerce et d'Industrie du Niger
17. CDP : Centre Données Pétrolières du Niger
18. CNPC : China National Petroleum Corporation
19. CPC : Chinese Petroleum Corporation
20. CPN : Compagnie Pétrolière Nationale
21. CPP : Contrat de Partage de Production
22. CPS : Contrat de Prestation de Services
23. DGD : Direction Générale des Douanes
24. DGH : Direction Générale des Hydrocarbures
25. DGI : Direction Générale des Impôts
26. EIE : Etude d'Impact sur l'Environnement
27. ETAP : Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières
28. FMI : Fonds Monétaire International
29. FOB : Free On Board
30. GNPC : Ghana National Petroleum Corporation
31. IDH : Indice de Développement Humain
32. IFP : Institut Français du Pétrole
33. ITIE : Extractive Industries Transparency Initiative

- 34. IUT : Institut Universitaire de Technologie
- 35. NNPC : Nigerian National Petroleum Corporation
- 36. OPEC : Organization of the Petroleum Exporting Countries
- 37. OPIC : Overseas Petroleum and Investment Corporation
- 38. PAMOGEF : Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes et à l'Amélioration de la Gouvernance Economique et Financière
- 39. PDES : Plan de Développement Economique et Social
- 40. PIB : Produit Intérieur Brut
- 41. PPP : Partenariat Public Privé
- 42. QSE : Qualité Sécurité Environnement
- 43. SHT : Société des Hydrocarbures du Tchad
- 44. SIPEX : Sonatrach International Production and Exploration Corporation
- 45. SNH : Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun
- 46. SONIDEP : Société Nigérienne Des Produits Pétroliers
- 47. SORAZ : Société de Raffinage de Zinder
- 48. SPV : Special Purpose Vehicle
- 49. TVA : Taxe Valeur Ajoutée
- 50. UNOC : Uganda National Oil Company

A. Contexte, cadre de référence et objectifs

A.1 Contexte et cadre de référence

Le Niger a reçu un financement de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour financer le « Projet d'Appui à la Mobilisation des Ressources Internes et à l'Amélioration de la Gouvernance Economique et Financière » (PAMOGEF).

Le Niger a décidé d'utiliser une partie de ce financement pour élaborer une politique pétrolière, sous la direction du Ministère du Pétrole, et de sa Direction Générale des Hydrocarbures (DGH).

En effet, le secteur pétrolier nigérien a connu une profonde mutation lors de la dernière décennie, avec notamment :

- La mise en production en 2011 des premiers gisements pétroliers au Niger ;
- L'inauguration en 2011 de la première raffinerie du pays, reliée aux gisements par un oléoduc de 462 km ;
- L'émergence de plusieurs distributeurs nationaux.

Malgré les efforts consentis dans le secteur pétrolier, de nombreuses contraintes et obstacles freinent le développement du secteur. Il s'agit principalement :

- De l'absence de principes directeurs de conduite de la politique pétrolière ;
- D'une faiblesse du cadre institutionnel et légal nécessaire à la gestion des différents niveaux du secteur (amont et aval) ;
- Des insuffisances dans la connaissance du potentiel pétrolier, dans la gestion durable des ressources et des revenus du secteur et dans la gestion des impacts sur l'économie et le développement humain ;
- Des insuffisances dans la mise en place d'un cadre attractif nécessaire aux sociétés pétrolières pour mieux connaître, développer et exploiter le potentiel pétrolier ;
- D'une intégration insuffisante du secteur à l'économie nationale, plus particulièrement la participation du secteur privé national aux activités pétrolières ;
- D'une faiblesse de la gestion des attentes des populations quant aux retombées positives des activités, au regard des expériences calamiteuses de mauvaise gestion du secteur dans certains pays du monde.

L'élaboration de cette Politique Pétrolière a été réalisée en visant à s'aligner au cadre de référence constituée de la Constitution du Niger et la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive à horizon 2035.

A.2 Objectifs et résultats attendus

L'objectif global du présent document de proposer une « politique pétrolière nationale », afin d'assurer la croissance économique du Niger et la réduction de la pauvreté, dans le cadre d'un développement durable du secteur, notamment :

- Établir un diagnostic clair et précis de la situation du secteur pétrolier relativement à l'environnement international, en tenant compte des opportunités et menaces ;
- Établir les principes directeurs d'une politique pétrolière nationale.

De façon précise, les résultats attendus sont :

- Les menaces et opportunités du secteur pétrolier dans l'environnement international sont identifiées ;
- Les forces et les faiblesses du secteur pétrolier sont identifiées ;
- Une politique pétrolière nationale a été élaborée avec notamment :
 - La définition des axes stratégiques de la politique ;
 - L'élaboration d'un plan d'actions prioritaires associées à chaque axe stratégique (décrivant leurs budgets respectifs).

Afin de prendre en compte l'avis de l'ensemble des parties prenantes et d'élaborer une politique nationale partagée, la mission a mené des consultations avec les principaux acteurs de l'État, du secteur privé et de la société civile (cf. Annexe H.1). Le présent rapport a été préparé dans le cadre de la phase 3 (« Rapport final »), qui succède au rapport 2 (« Politique Pétrolière Nationale »), remis au Ministère du Pétrole le 8 Juin 2018.

B. Synthèse de la Politique Pétrolière

1. Le Niger dispose de réserves prouvées significatives (environ 411 millions de barils), la production effective et les réserves devant augmenter de façon importante dans les années à venir. Le secteur pétrolier représente une source de revenus considérable pour le pays (20% des revenus fiscaux de l'Etat en 2016), dans un contexte socio-économique par ailleurs très contraint. C'est dire l'importance pour le Niger de disposer d'une politique pétrolière nationale lui permettant de tirer pleinement partie de ses ressources.

2. La politique pétrolière nationale objet du présent document repose sur la vision suivante :
« Faire du secteur pétrolier nigérien un moteur majeur de développement économique et social pour les populations actuelles et les générations futures, en gérant les ressources de façon responsable et respectueuse de l'environnement. »

3. La politique pétrolière nationale est structurée autour de 4 axes stratégiques principaux visant à :

- Développer la production pétrolière nationale de façon accélérée
- Restructurer et assainir l'aval pétrolier
- Maximiser les impacts économiques et sociaux (développement du contenu local et du capital humain à travers la formation professionnelle, utilisation optimale des ressources financières au niveau communautaire et national)
- Refondre le cadre sectoriel (rénovation de la gouvernance sectorielle, flexibilisation des conditions juridiques et fiscales, stratégie environnementale efficace)

4. Le territoire nigérien demeure peu exploré. Il est donc essentiel que l'Etat nigérien investisse dans l'exploration afin d'attirer le maximum d'opérateurs, pour diversifier la base de partenaires existants et pour augmenter significativement les réserves prouvées (Objectif #1).

Pour cela, l'Etat devra investir un budget conséquent (~20 mUS\$) dans la réalisation d'études techniques¹ sur des zones géographiques et des blocs prioritaires à définir. Ce type d'investissement est courant dans la région, notamment au Ghana² et en Côte d'Ivoire³.

Une mise à niveau du Centre des Données Pétrolières (CDP) devra par ailleurs être entreprise, afin de faciliter l'accès des opérateurs aux données pétrolières (y.c. données de puits, données sismiques). C'est ce qu'ont fait l'ETAP en Tunisie et la SHT au Tchad, avec Schlumberger.

Améliorer l'attractivité des activités d'exploration passe également par un investissement dans des actions marketing ciblées (y.c. élaboration de la documentation, participation à des forums

¹ Y.c. Levés géophysiques, sismiques 2D

² Investissements réalisés via la GNPC (« The Voltaian Basin Project »)

³ Investissements réalisés via Petroci (« Projet Onshore », « Projet Ultra Deep Offshore »)

& conférences sectoriels, ciblage d'opérateurs pétroliers) et le lancement d'appels d'offres pour les blocs pétroliers au potentiel avéré.

5. L'évacuation représentant aujourd'hui le goulot d'étranglement de la production de brut, il est nécessaire d'opérationnaliser, dans des délais très courts (à horizon 2021-2022), un oléoduc permettant d'évacuer le brut nigérien de façon sécurisée, compétitive et en maximisant l'impact en matière de développement (Objectif #2).

Les options « Oléoduc Tchad » et « Oléoduc Bénin » sont les deux options les plus probables pour l'évacuation du brut nigérien.

En première analyse, l'option « Oléoduc Bénin » paraît plus favorable en termes de critères i/ de modularité⁴, ii/ de risques politique et sécuritaire⁵ et iii/ de développement régional (possibilité de donner accès à l'eau, l'électricité et internet aux régions du Sud du Niger grâce à la mise en place de « pôles locaux de développement », au niveau des stations de pompage⁶).

Dans le but d'atteindre l'objectif #2, l'Etat devra réaliser les cinq actions suivantes :

- Renforcement du Comité National⁷ responsable du suivi de la mise en œuvre effective de l'oléoduc
- Validation par un expert indépendant des études de faisabilité technique et financière CNPC et signature d'un accord avec CNPC sur la solution d'évacuation retenue
- Préparation et signature de l'ensemble de la documentation juridique (y.c. accords bilatéraux, contrat de construction, conventions de transport)
- Mobilisation des fonds nécessaires au financement de la participation de l'Etat nigérien (y.c. mandat d'un conseil financier indépendant pour la structuration du financement et la préservation des intérêts de l'Etat)
- Mandat d'un bureau d'études techniques pour le suivi des opérations de constructions (y.c. conformité aux normes QSE, coût, délais)

6. L'amélioration du climat des affaires est également un prérequis à l'accélération du développement de l'amont pétrolier. Il est nécessaire de fluidifier les processus administratifs afin de faciliter les opérations des pétroliers (Objectif # 3).

Trois actions principales devront être menées pour répondre à cet objectif :

⁴ Risque d'engorgement faible, en comparaison de l'« Oléoduc Tchad » qui pourrait avoir à traiter les volumes en augmentation de la production tchadienne

⁵ Passage par un seul pays, comparativement stable sur le plan sécuritaire et politique (vs. 2 pays ayant de nombreux problèmes sécuritaires avec l'option « Oléoduc Tchad »)

⁶ Tous les ~200 km

⁷ Comprenant des représentants de CNPC et de l'administration (Présidence, Primature, Ministère du Pétrole, Ministère des Finances et du Ministère des Affaires Etrangères), l'administration étant accompagnée par des conseillers techniques et financiers

- Mise en place de procédures administratives claires et d'outils partagés par les différentes parties prenantes⁸ pour éviter les blocages administratifs
- Mise en place d'un comité public-privé⁹ se réunissant trimestriellement pour aborder et régler les blocages administratifs
- Mise en place d'un guichet unique dédié au secteur pétrolier comprenant un représentant de chaque administration (y.c. Ministère du Pétrole, Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes)

7. L'aval pétrolier nigérien nécessite une restructuration. Le mécanisme de fixation des prix tout au long de la chaîne de valeur pétrolière (du producteur de brut à la pompe) doit notamment être revu en profondeur (Objectif # 4).

Trois actions principales devront être menées pour atteindre cet objectif :

- Réaliser une étude pour mettre en place un mécanisme des prix cohérent et préservant la santé financière des acteurs de l'aval pétrolier et tenant compte d'objectifs sociaux¹⁰
- Mettre en place les instruments juridiques (lois, décrets) fixant le mécanisme de prix tout au long de la chaîne de valeur pétrolière, de l'amont à l'aval
- Mettre en place un comité interministériel (Ministère du Pétrole, Ministère du Commerce), chargé du suivi de l'application du mécanisme des prix

8. L'aval pétrolier est également affecté par une fraude massive causant une dégradation de la situation financière de la SONIDEP et ayant un impact fiscal massif :

- Pertes SONIDEP estimées à 10-15 milliards FCFA (20-30 millions US\$) de marge brute en moins, soit ~50% de sa marge brute 2017
- Manque à gagner fiscal annuel estimé à 25-35 milliards FCFA (50-70 millions US\$), soit 5-8% des recettes fiscales 2017

Une politique active de lutte contre la fraude devra donc être mise en place (Objectif #5) :

- A horizon 3 mois, renforcement des actions prévues par la SONIDEP (y.c. équipes de contrôle mixte, surveillance renforcée des frontières et des lieux de dépotage, mise en place de moyens de suivi technologiques et marquage des produits)
- A horizon 6 à 12 mois, mise en place d'une feuille de route opérationnelle pour réduire significativement la fraude aux hydrocarbures au Niger

9. Enfin, la restructuration de l'aval pétrolier nigérien nécessitera une amélioration de l'implication de l'Etat dans la gestion de la SORAZ (Objectif # 6).

Le Ministère du Pétrole devra nommer un commissaire aux comptes indépendant pour certifier annuellement les comptes de la SORAZ. Il devra également renforcer les outils lui permettant

⁸ Opérateurs et leurs sous-traitants, administrations

⁹ Incluant administrations, opérateurs et sous-traitants

¹⁰ Minimiser le risque de tensions pouvant être engendrées par une volatilité des prix à la pompe

de suivre l'activité opérationnelle et les finances de la SORAZ (e.g. documents types pour les réunions du conseil d'administration, documents de contrôle de gestion).

10. La gouvernance du secteur pétrolier n'est plus adaptée à la nouvelle « ère pétrolière », le Niger étant devenu producteur et exportateur de brut :

- Manque de cohérence d'ensemble, l'amont (sous tutelle du Ministère du Pétrole) et l'aval (sous tutelle du Ministère du Commerce) étant en conflit d'intérêt
- Déficit de moyens matériels et humains pour assurer une gouvernance efficace
- Absence de mécanisme d'arbitrage entre acteurs et de concertation interministérielle

Il est donc nécessaire de transformer le cadre institutionnel sectoriel en un cadre plus cohérent et fonctionnel, permettant aux différents acteurs de remplir pleinement leurs rôles respectifs (Objectif # 7).

Cinq actions majeures devront être menées pour remplir cet objectif :

- Dans les 6 mois, matérialiser le rattachement de la SONIDEP au Ministère du Pétrole (y.c. élaboration de nouveaux statuts pour la SONIDEP et parution d'un décret d'application)
- Dans les 18 mois, diligenter une étude pour valider l'intérêt de créer une nouvelle Compagnie Pétrolière Nationale garante des intérêts commerciaux de l'Etat dans le secteur pétrolier. 2 modèles sont possibles : i) présence dans l'amont et l'aval (e.g. Sonatrach en Algérie, NNPC au Nigéria, UNOC en Ouganda) ou ii) présence dans l'amont uniquement (e.g. GNPC au Ghana, ETAP en Tunisie)
- Renforcer les moyens humains et matériels de l'ensemble des acteurs publics du secteur (renforcement du rôle régalién du Ministère du Pétrole¹¹ ; meilleur contrôle de la fiscalité du secteur par le Ministère des Finances / DGI ; renforcement des actions du Ministère de l'Environnement en matière de respect de l'environnement ; meilleure lutte contre la fraude aux carburants de la SONIDEP et de la DGD)
- Créer une cellule de concertation interministérielle sur les problématiques pétrolières¹² se réunissant trimestriellement
- Réintégrer l'ITIE pour assurer la transparence du secteur et rassurer les investisseurs étrangers

11. La gouvernance du secteur pétrolier nigérien est également marquée par l'absence de cadre définissant des règles précises régissant l'utilisation des revenus pétroliers, dans un contexte de forte volatilité des cours du pétrole et de question sur l'allocation sectorielle des ressources.

¹¹ Fixation du cadre législatif et contrôle des opérations

¹² Ministère du pétrole, des Finances, de l'Environnement, du Plan

L'Etat nigérien doit s'engager dans une gestion durable de ses revenus pétroliers, encourageant le développement économique et social du pays et assurant l'équité intergénérationnelle (Objectif #8). Cela devrait se traduire par :

- L'élaboration d'une politique de gestion durable des recettes pétrolières en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (fonds de stabilisation des revenus publics, fonds d'épargne intergénérationnel, mise en place de règles d'abondement et d'investissement claires)
- Le renforcement de la communication de l'Etat envers le public, à travers l'élaboration d'un rapport annuel sur le secteur pétrolier rendu public
- Le respect des engagements de l'Etat envers les collectivités territoriales (notamment régions et communautés de Diffa et Zinder), à travers la redistribution systématique de leur part des recettes pétrolières, conformément au Code Pétrolier

12. Le cadre législatif et fiscal du secteur pétrolier présente certaines insuffisances :

- Le cadre amont est récent (2017), adapté et globalement en faveur de l'Etat¹³, mais pâti de l'absence de textes d'applications (décrets, circulaires, instructions)
- Le cadre aval est largement obsolète, il souffre de nombreuses insuffisances et n'est pas conforme aux normes communautaires de l'UEMOA

Pour remédier à cela, l'Etat nigérien devra mettre en œuvre les actions suivantes à horizon 2019, pour disposer d'un cadre législatif et fiscal compétitif et opérationnel, préservant les intérêts de l'Etat et attirant les opérateurs pétroliers (objectif # 9) :

- Mettre en œuvre des textes d'applications pour concrétiser les droits et obligations contenus dans le Code Pétrolier amont de 2017 (y.c. élaboration de textes pour le contenu local, finalisation des modèles de CPP, mise en place de programmes de développement pour les communautés locales concernées).
- Elaboration de nouveaux instruments légaux régulant l'aval du secteur pétrolier et assurant i) la correction des insuffisances constatées ii) la mise en conformité aux normes de l'UEMOA
- Améliorer la contribution du Niger à la rédaction des textes communautaires de l'UEMOA régulant le secteur pétrolier, étant donné le potentiel du Niger à devenir le plus grand producteur de l'Union
- Diligenter une étude pour vérifier l'intérêt éventuel pour le Niger d'assouplir le cadre fiscal, afin d'attirer plus d'opérateurs dans un secteur très concurrentiel en Afrique et dans le monde

¹³ Poids très important de la redevance ad valorem (~50% vs. 25% dans le monde) et rente pétrolière comparable à des pays africains ayant moins de handicaps structurels (Gabon et Guinée Equatoriale)

13. Le secteur pétrolier nigérien génère peu d'impacts sur l'économie du pays, le contenu local est peu développé (~10%) :

- 6 à 8 fois moins développé que le contenu local des autres industries extractives au Niger
- 2 fois moins développé que le contenu local moyen des industries pétrolières en Afrique et 6 fois moins développé qu'au Brésil et en Malaisie (70%)

La politique pétrolière nationale a ainsi pour objectif de développer significativement le contenu local de l'industrie pétrolière nigérienne, dans le but d'amplifier les impacts économiques et sociaux générés par le secteur (objectif #10).

Pour réaliser cet objectif, l'Etat nigérien devra mettre en place une stratégie et un plan d'actions adhoc, en s'inspirant des meilleures pratiques internationales (e.g. « Nigerian Oil and Gas Industry Content Development Act ») et en les adaptant au contexte local.

La réussite de cette stratégie est conditionnée par :

- La mise en place d'un cadre de concertations réunissant l'Etat, les opérateurs pétroliers, le secteur privé nigérien (y.c. plateforme internet dédiée aux marchés de la sous-traitance)
- La mise en place d'un programme de mise à niveau des entreprises privées nigériennes¹⁴, rassemblant les acteurs du public et du privé (opérateurs pétroliers, CCI), pour améliorer la compétitivité des PME nigériennes, disposant de lignes de financement adaptées

14. La formation est l'une des limites majeures au développement du contenu local du secteur pétrolier. La politique pétrolière nationale vise ainsi à i/ améliorer significativement l'offre de compétences locales nécessaires au développement du secteur pétrolier et ii/ lutter contre le chômage (Objectif # 11).

L'atteinte de cet objectif passe par l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'actions adhoc, en concertation avec les opérateurs pétroliers. Celle-ci devra notamment être déclinée à travers la conception et la mise en place de programmes de formation à tous les niveaux, en collaboration avec les opérateurs pétroliers et les acteurs de l'éducation, et en s'inspirant des expériences réussies dans d'autre pays (e.g. Centre de formation pour l'industrie pétrolière de Sumbe en Angola – PPP avec Total ; Institut Algérien du Pétrole ; Ghana Oil Drilling Academy & Consultancy ; Institut des Etudes Pétrolières au Nigeria – PPP avec Total)

¹⁴ Y.c. financement, formation de la main d'œuvre, amélioration de la qualité des produits et des services fournis

15. Face aux enjeux environnementaux, il est nécessaire d'assurer une exploitation durable des ressources pétrolières (Objectif # 12).

Deux principales actions devront être menées à horizon 2020 pour répondre à cet objectif :

- Réviser le mode de fonctionnement et le mode de financement des organes de contrôle environnemental (y.c. allocation d'un budget spécifique, revue des procédures de contrôle du Ministère de l'Environnement¹⁵ et du Ministère du Pétrole)
- Améliorer la transparence du secteur en matière environnementale (y.c. rendre plus accessible la documentation en matière d'EIE¹⁶)

16. Il convient de mettre en place une politique efficace en matière de développement économique et social pour les communautés situées dans les régions productrices de pétrole (Objectif # 13).

Une stratégie et un plan d'actions devront ainsi être mis en place dans le but de maximiser le développement économique et social de ces communautés :

- Réaliser une étude¹⁷ tenant compte des meilleures pratiques internationales pour identifier les besoins en matière de développement dans les communautés et les régions concernées aujourd'hui (régions de Diffa et Zinder) et à terme (notamment le long de l'« Oléoduc Bénin » le cas échéant)
- Mettre en place des organes locaux et régionaux avec lesquels élaborer i) une stratégie de développement locale/régionale et ii) une feuille de route opérationnelle dotée de budgets financés et d'indicateurs de résultats précis

17. Le secteur pétrolier nigérien devrait avoir un poids très significatif au sein de l'économie nigérienne à horizon 2025¹⁸ - dans l'hypothèse où les investissements en matière d'export du brut par oléoduc sont mis en place à horizon 2021-2022 :

- ~24% du PIB (contre 4% en 2017)
- ~45% des recettes fiscales (19% en 2017)
- ~68% des exports (16% en 2016)
- 8-12% des emplois salariés formels du Niger (5-8% en 2012)

Néanmoins, le secteur pétrolier étant largement tributaire du cours du baril, il est nécessaire d'anticiper la volatilité des cours en mettant en place des outils de gestion de la « manne pétrolière » par l'Etat du Niger (par exemple grâce à un fonds de lissage des recettes pétrolières).

¹⁵ Actuellement planifiés à l'avance vs. contrôles « à l'improviste »

¹⁶ Etudes d'Impact sur l'Environnement

¹⁷ Tenant compte notamment des préconisations du Code Pétrolier 2017 en matière de Programme Pétrolier de Développement Communal (PPDC) et de Programme Pétrolier de Développement Régional (PPDR)

¹⁸ Principales hypothèses : production ~128k bbl/j, baril à 68 US\$/bbl avec décote qualité de 3 US\$/bbl, mise en place d'un oléoduc à l'export

A titre d'exemple, la chute des cours du pétrole entre 2014 et 2016¹⁹ a eu un impact massif sur le Gabon, pays où le pétrole a un poids significatif²⁰ et où les autorités n'avaient pas mis en place d'outils de gestion robustes :

- Recettes de l'Etat divisées par ~2 (de 4,8 milliards d'US\$ à 2,5 milliards US\$)
- Budget de l'Etat passant d'un surplus de 2,3% à un déficit de -6,6% % du PIB
- Explosion de la dette publique passant de 34% à 64% du PIB

18. Un budget estimé à 60-70 million US\$ est nécessaire pour une mise en œuvre optimale de la Politique Pétrolière Nationale²¹.

Le premier poste d'investissement concerne l'exploration, avec un budget de 18-23 mUS\$ (30-35% budget total), pour réaliser des études techniques permettant une meilleure connaissance du sous-sol nigérien. Le reste du budget concerne essentiellement l'amélioration de l'offre de compétences locales (15-20% du budget), l'opérationnalisation de l'oléoduc (15-20% du budget) et la réforme du cadre institutionnel (5-10% du budget).

L'exécution de la Politique Pétrolière pourra être financée i/ grâce au recours au budget de l'Etat qui doit consacrer une partie de ses ressources au développement de ce secteur stratégique, ii/ à travers des Partenariats Public-Privé (e.g. PPP au Nigéria pour les centres de formation) et iii/ par des bailleurs de fonds (e.g. financement d'une partie essentielle du budget de la politique pétrolière de l'Ouganda par la NORAD²²).

¹⁹ Chute des cours de 96 US\$ (2014) à 41 US\$ (2016), moyenne annuelle OPEC Reference Basket

²⁰ 29% du PIB, 30% des recettes fiscales et 72% des exports

²¹ Ce budget ne tient évidemment pas compte des milliards US\$ à investir par les opérateurs privés dans les travaux d'exploration, les infrastructures de production, de transport, etc.

²² Norwegian Agency for Development Cooperation

C. Diagnostic et Perspectives du secteur pétrolier (synthèse)

C.1 Note liminaire

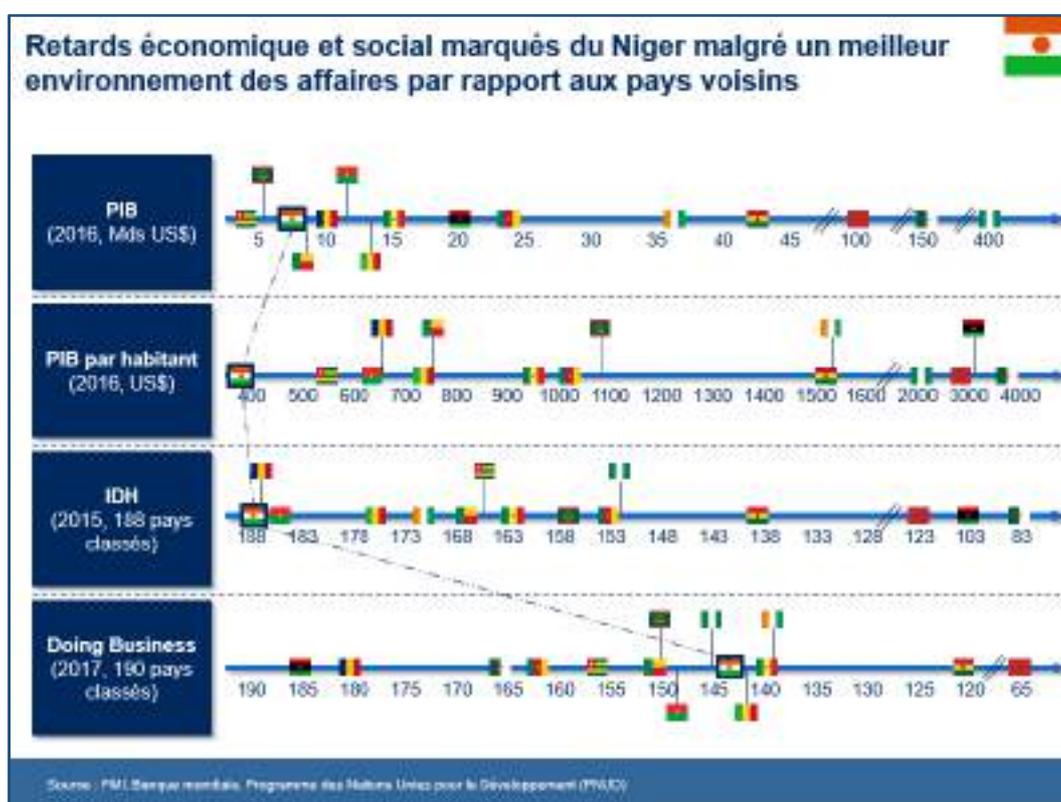
Le diagnostic et les perspectives du secteur pétrolier nigérien sont synthétisés ci-dessous. L'intégralité du diagnostic et des perspectives est disponible dans le « Rapport N°1 – Diagnostic et Perspectives », remis le 2 mai 2018 au Ministère du Pétrole.

C.2 Synthèse du diagnostic et des perspectives du secteur pétrolier nigérien

1. Le Niger fait face à de très forts défis en matière sociale, économique et démographique :

- Un Indice de Développement Humain (IDH) parmi les plus faibles du monde²³
- Un PIB par habitant parmi les plus bas du monde²⁴
- Une population jeune et en forte croissance (multiplication par 3,5 à horizon 2050²⁵), avec un fort enjeu de création d'emplois

Figure 1 : Positionnement économique et social du Niger par rapport aux pays Africains



²³ Nations Unies, Rapport sur le Développement Humain (2016)

²⁴ Banque Mondiale (2016)

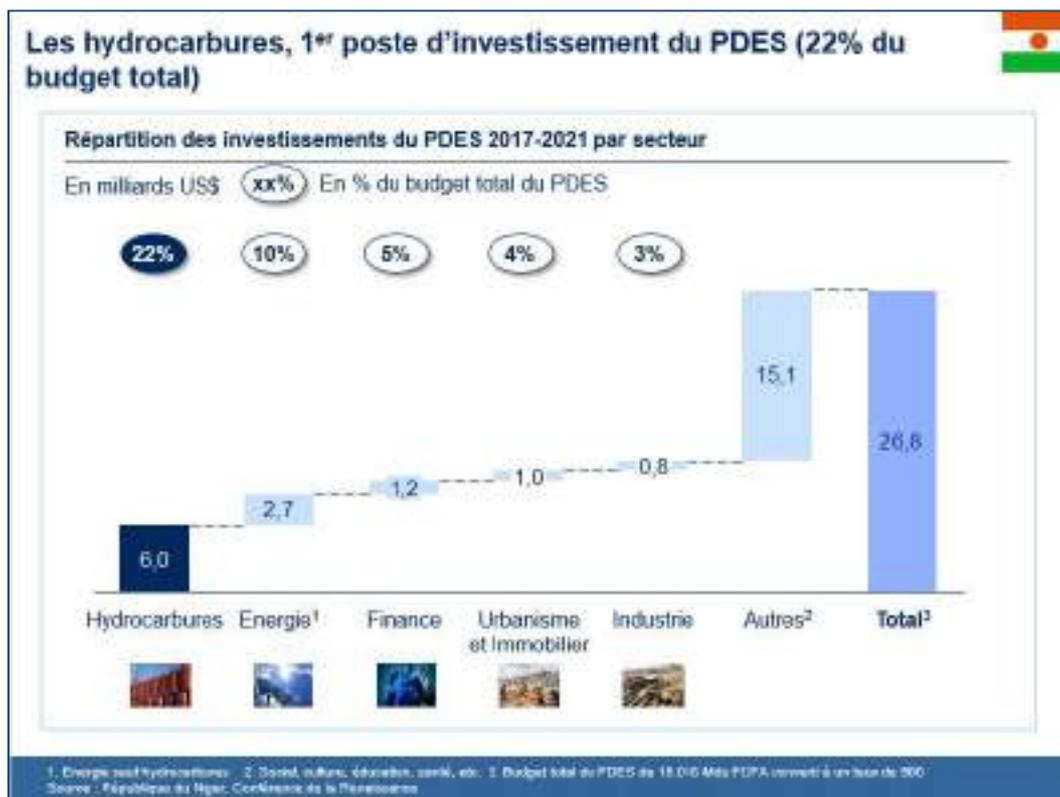
²⁵ Banque Mondiale (2016)

2. Les autorités du Niger font preuve d'une forte volonté politique pour relever ces défis. Elles ont élaboré une feuille de route claire, notamment dans :

- La « Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive » à horizon 2035
- Le « Plan de Développement Economique et Social » (PDES) à horizon 2017-2021

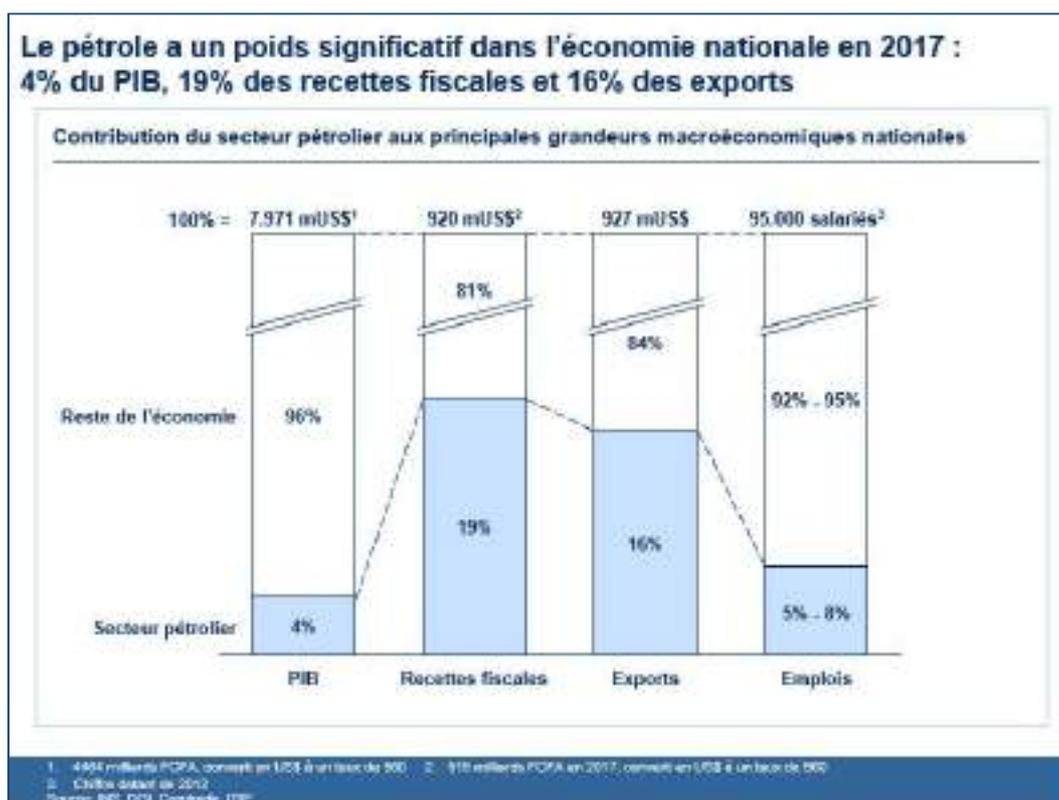
Dans ce cadre, l'élaboration d'une nouvelle « politique pétrolière pour le Niger », lui permettant de tirer pleinement partie du potentiel du secteur, s'avère cruciale.

Figure 2 : Contribution du secteur pétrolier au programme PDES 2017-2021



3. En effet, depuis 2012 et l'avènement de « l'ère pétrolière », le pétrole est devenu la locomotive de l'économie nigérienne, remplaçant progressivement le secteur de l'uranium. Le secteur a ainsi généré plus de 2 milliards US\$ de revenus cumulés depuis 2012. Il représente selon les années 4 à 7% du PIB, 17 à 30% des recettes fiscales et 16 à 29% des exports. Cependant, cette contribution reste inférieure à de nombreux pays producteurs possédant un potentiel comparable, notamment le Tchad voisin (23% du PIB, 70% des recettes fiscales, 93% des exports), mais aussi l'Algérie (60% des recettes fiscales) ou le Nigeria (70% des recettes fiscales).

Figure 3 : Contribution du secteur pétrolier aux principales grandeurs macroéconomiques nationales

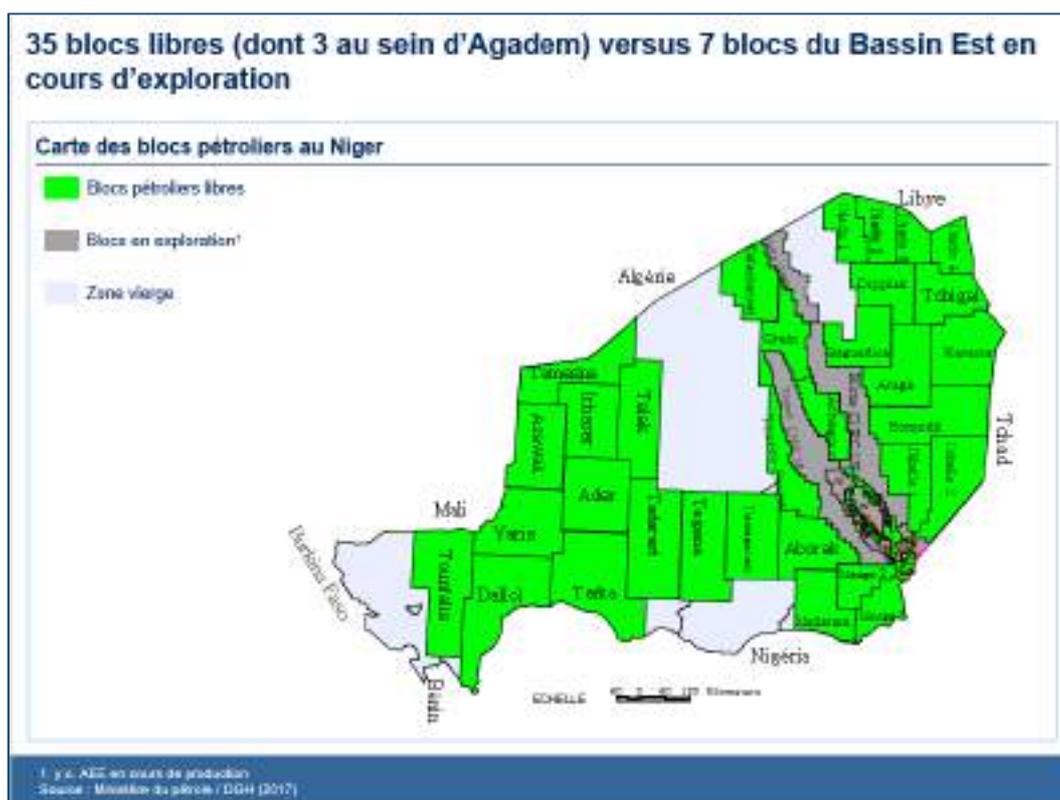


4. Le Niger bénéficie d'un important potentiel géologique, les 2/3²⁶ de son territoire étant couvert par 3 bassins sédimentaires (Tchad, Illumenden, Djado) susceptibles de contenir des hydrocarbures. Mais le pays demeure très largement sous-exploré, y compris le bassin du Tchad qui présente le plus grand potentiel (et où se situent la zone d'Agadem en cours de production). Pour l'heure, les activités d'exploration demeurent peu développées (7 blocs en cours d'exploration et 35 blocs libres, 3 opérateurs actifs uniquement) et restent concentrées à l'est du pays. L'attractivité des activités d'exploration est pénalisée par :

- L'inexistence à ce jour de solutions d'évacuation du pétrole nigérien
- Des données d'exploration des blocs pétroliers difficiles d'accès et peu mises en valeur

²⁶ Source : BEICIP (IFP)

Figure 4 : Carte des blocs pétroliers nigériens



5. Le Niger dispose néanmoins de réserves de l'ordre de 1,3 milliards de barils, ses réserves prouvées de type « 1P »²⁷ s'élevant à 411 millions de barils environ. Ces réserves sont significatives, même si elles demeurent pour l'heure limitées par rapport aux principaux pays producteurs africains voisins (~30% des réserves du Tchad, ~20% du Gabon, ~4% de l'Angola).

²⁷ 1P : « Réserves prouvées » : ~90 % de probabilité de pouvoir être mise en production

Figure 5 : Réserves 1P, 2P et 3P récupérables du Niger

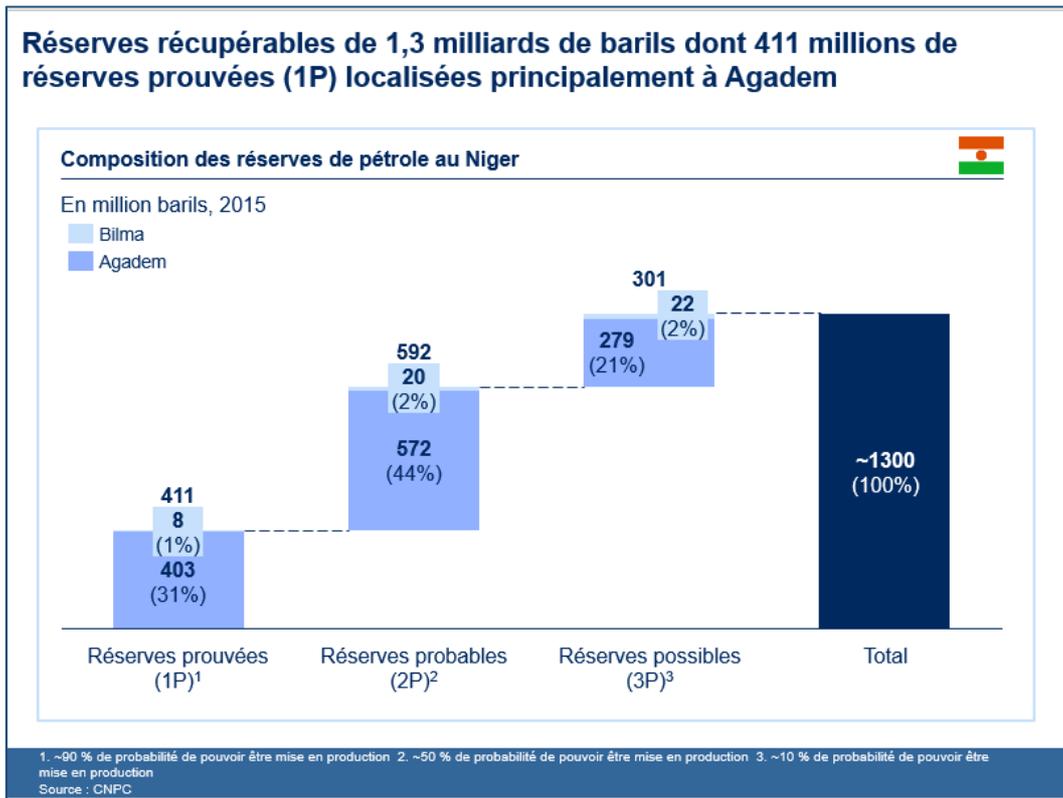
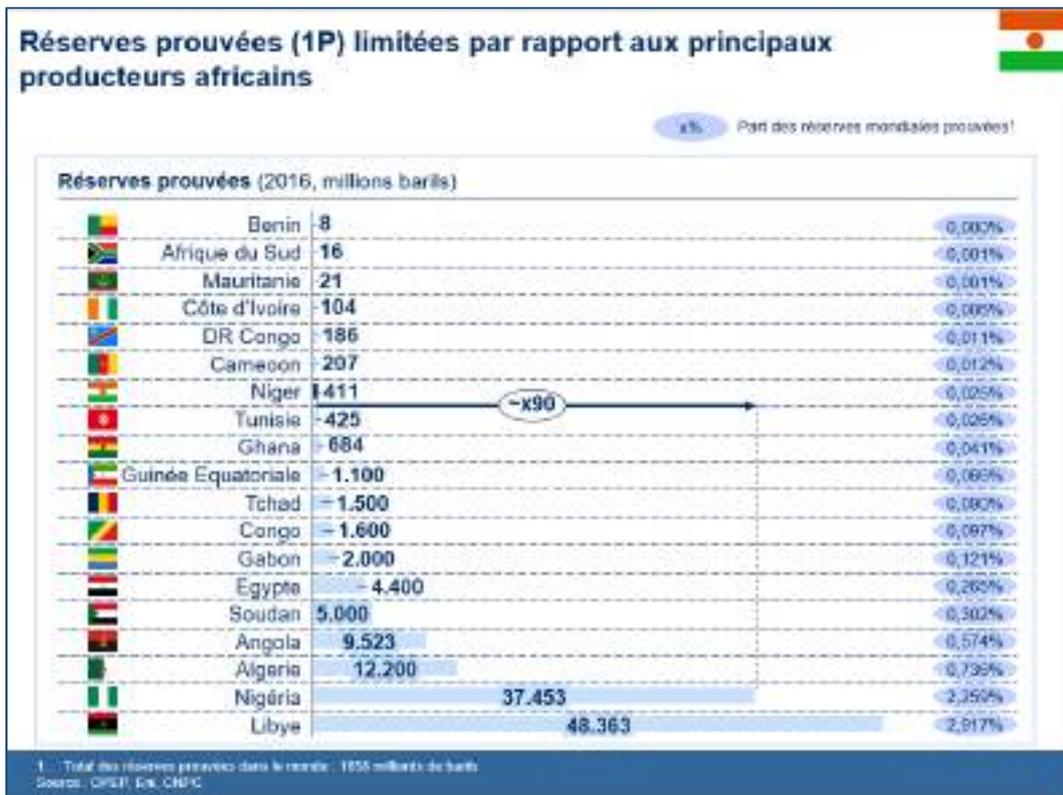


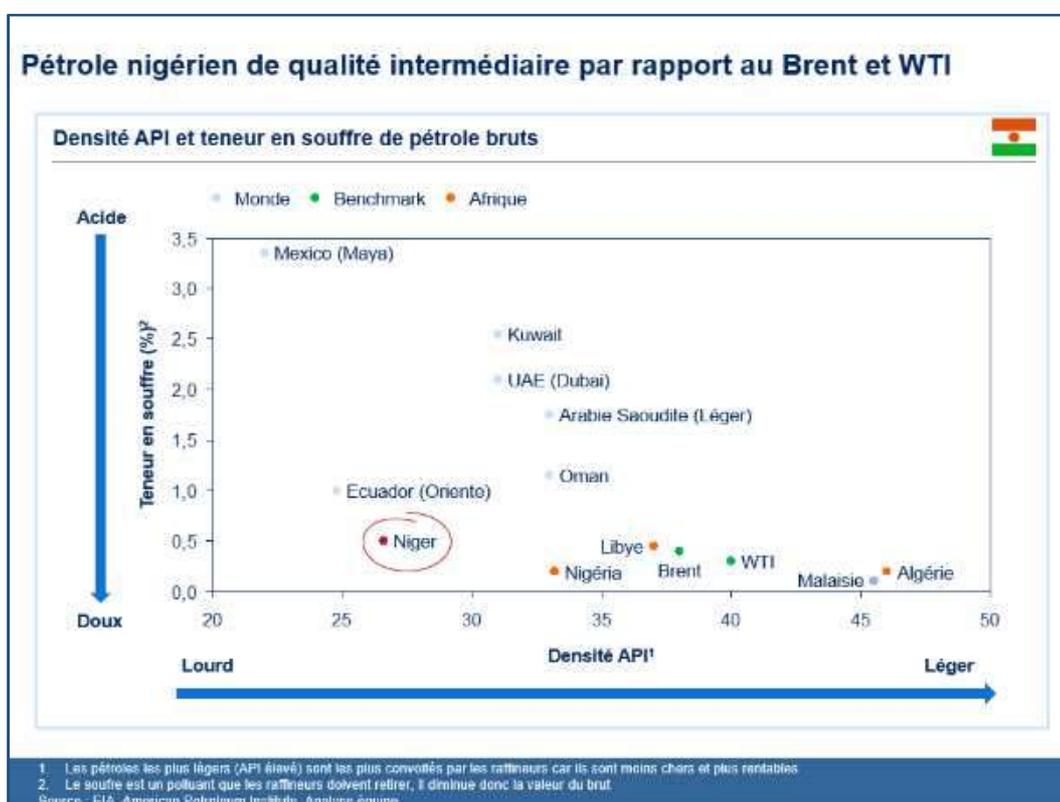
Figure 6 : Comparaison des réserves prouvées du Niger avec les principaux producteurs africains



6. Ces réserves présentent les caractéristiques suivantes :

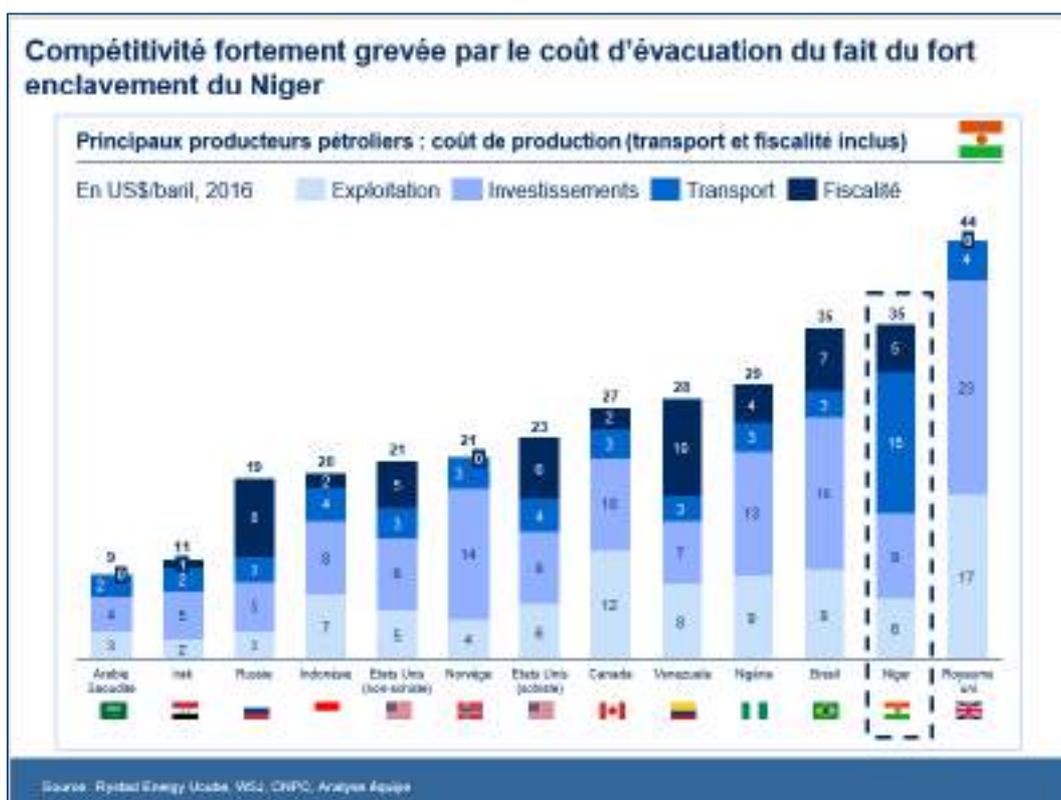
- Principalement localisées à Agadem (~95% des réserves 1P)
- D'une qualité intermédiaire par rapport aux comparables internationaux, engendrant une décote de 3-5 US\$ par rapport au Brent
- D'un coût de production²⁸ relativement élevé pour des ressources on-shore (14-17 US\$ par baril, contre 7 à 8 US\$ en Arabie, en Irak ou en Russie), mais qui reste inférieur à celui des pays producteurs off-shore (type Norvège, Nigéria ou Brésil dont le prix évolue entre 18 et 26 US\$). La compétitivité coût de ces réserves étant par ailleurs fortement grevée par leur coût d'évacuation (15-20 US\$ par baril), du fait du fort enclavement du Niger.

Figure 7 : Densité API et teneur en soufre du pétrole brut nigérien



²⁸ Hors coût de transport et fiscalité

Figure 8 : Comparaison du coût de production nigérien par rapport à certains pays producteurs



7. Faute de débouchés suffisants (l'unique raffinerie disponible est la SORAZ et il n'existe pas d'oléoduc d'export), l'exploitation des réserves d'Agadem demeure aujourd'hui sous-optimisée, avec une production limitée à ~18 000 bbl/jour et un ratio réserves/production parmi les plus élevés d'Afrique.

8. Le secteur pétrolier demeure donc de taille limitée et comprend un nombre restreint d'acteurs, essentiellement autour de :

- La CNPC en amont. Cette société est le catalyseur de l'industrie pétrolière nigérienne, y déployant des investissements massifs (5,7 milliards US\$ d'investissements²⁹ depuis 2005, soit 95% des investissements amont)
- La SORAZ (raffinerie d'une capacité de 20k bbl/jour), détenue à 60% par la CNPC et à 40% par l'État du Niger, qui représente à l'heure actuelle l'unique débouché pour la production de brut de la CNPC
- La SONIDEP, en aval, qui appartient à l'État et détient le monopole sur le stockage et sur la vente aux distributeurs nationaux. Sa situation financière s'est fortement dégradée ces dernières années, du fait notamment d'un mécanisme de fixation des prix mal adapté (prix de vente de la SONIDEP vs. prix d'achat à la SORAZ), de la perte de son monopole à l'exportation, et des fraudes massives (estimées à 40% des volumes nationaux de

²⁹ ~1,1 milliards US\$ des 5,7 milliards US\$ ont été récupéré en cost oil au 31 Décembre 2016

produits raffinés, représentant 20-30 millions US\$ de marge brute en moins pour SONIDEP, soit ~50% de sa marge brute 2017).

Figure 9 : Description de la chaîne de valeur du secteur pétrolier nigérien

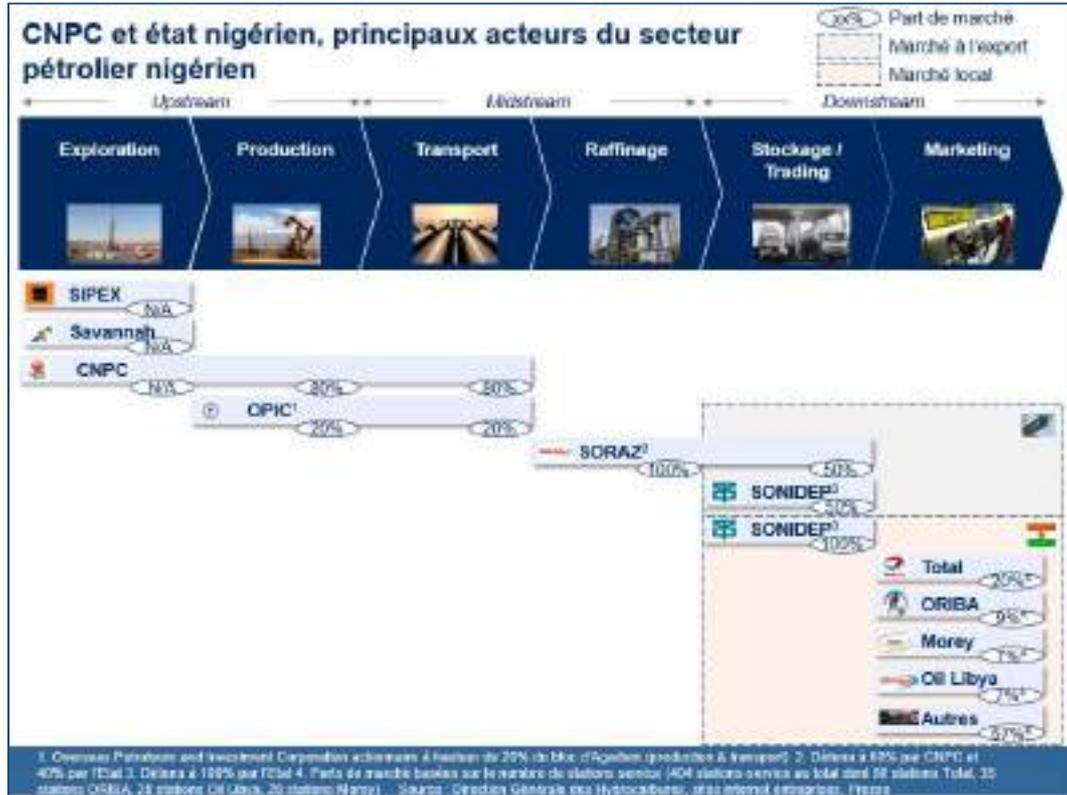


Figure 10 : CNPC, investisseur principal dans le secteur pétrolier nigérien



9. La gouvernance du secteur pétrolier nigérien est à la croisée des chemins. L'architecture générale du dispositif institutionnel repose sur les institutions de « l'ère de l'avant pétrole » et ne paraît plus adaptée à la nouvelle « ère pétrolière », où le Niger est devenu un producteur et doit faire fonctionner ensemble de nombreuses institutions. Des défis majeurs apparaissent :

- Manque de cohérence d'ensemble, l'amont (sous tutelle du Ministère du Pétrole) et l'aval (sous tutelle du Ministère du Commerce) étant en conflit de compétences, ce qui entraîne notamment la déstabilisation de la SONIDEP
- Déficit d'allocation en moyens matériels et humains pour assurer leur mission, avec des impacts lourds pour le pays (la fraude massive entraînerait un manque à gagner fiscal annuel de 50-70 millions US\$, soit 5-8% des recettes fiscales 2017)
- Déficit de mécanisme d'arbitrage entre acteurs et concertation interministérielle sous-optimale.

Figure 11 : Estimation de l'évolution de la fraude aux hydrocarbures au Niger

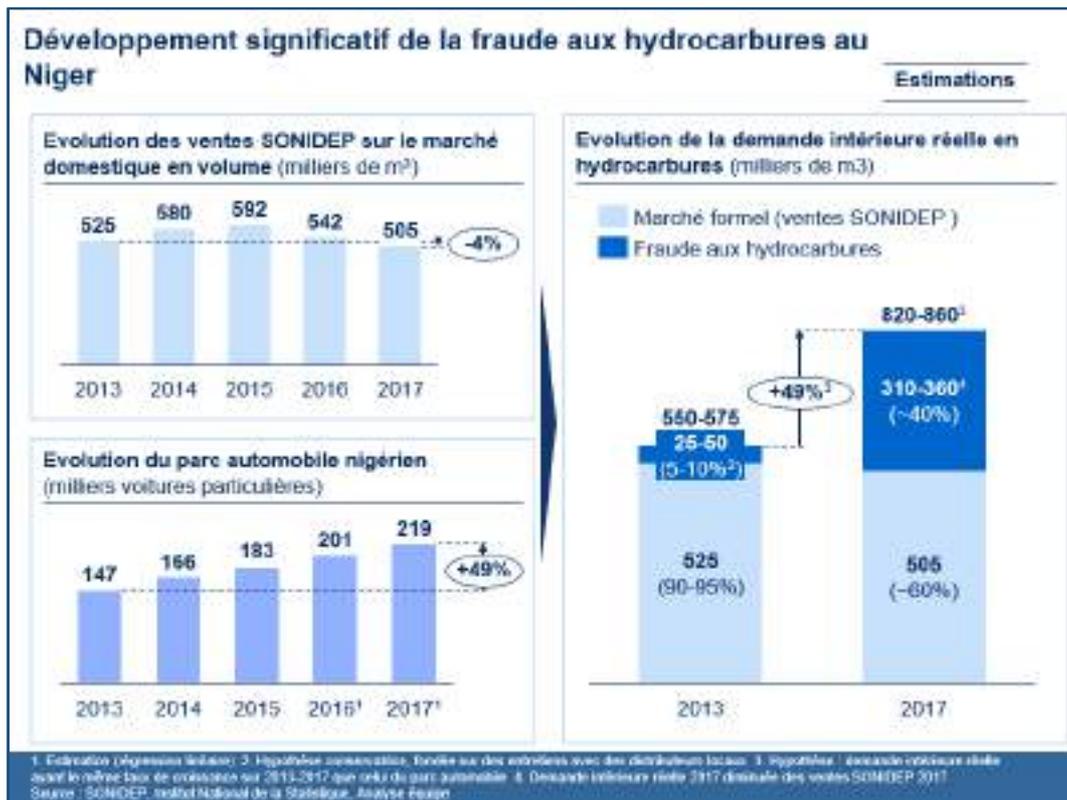
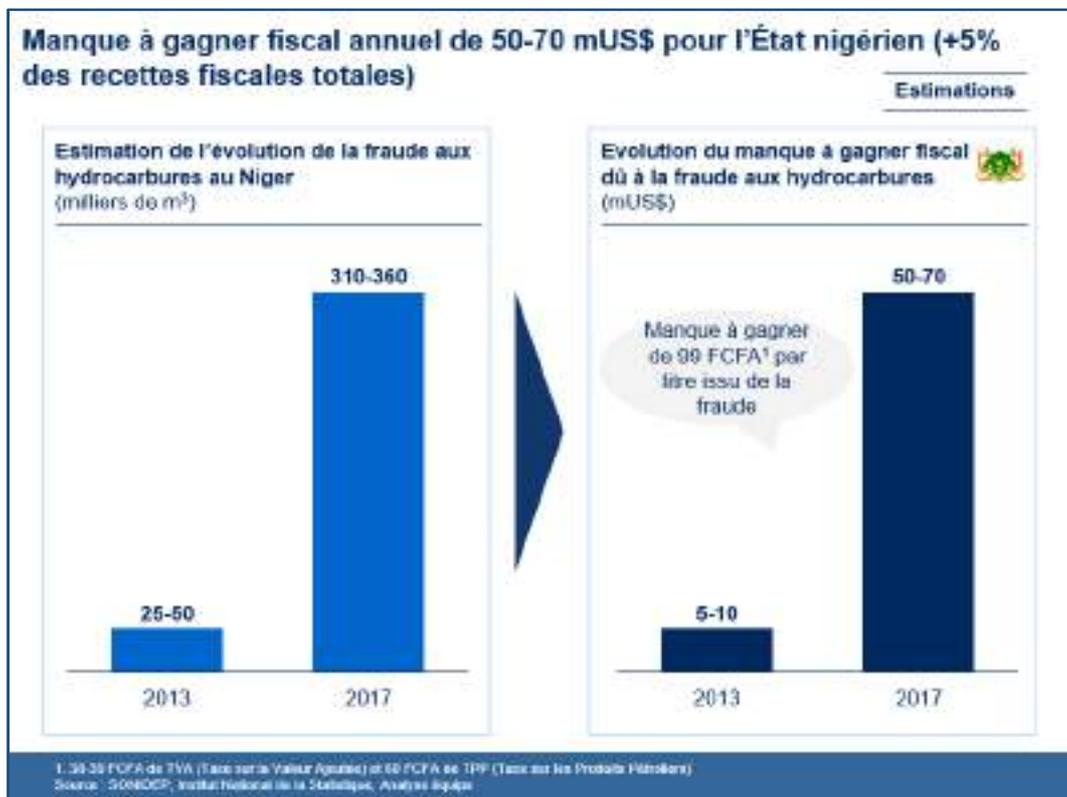


Figure 12 : Estimation du manque à gagner fiscal dû à la fraude aux hydrocarbures



10. Afin de maximiser les intérêts de l'État du Niger, le cadre législatif régissant les activités pétrolières amont au Niger a été revu à trois reprises. Il s'articule aujourd'hui autour du code pétrolier adopté en 2017. Les points saillants sont :

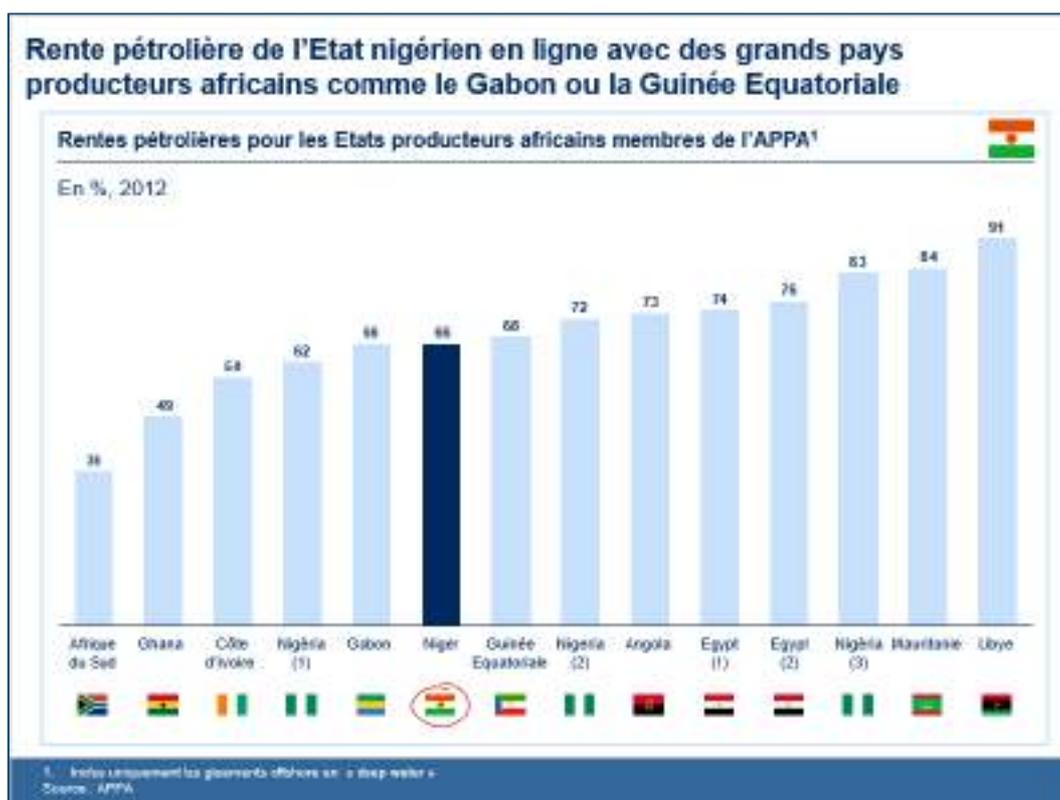
- Le CPP (contrat de partage de production) comme principal contrat pétrolier régissant les activités amont, à l'image de ce qui se pratique dans la majorité des pays de l'APPA
- Un CPP doté d'un mécanisme fiscal assurant à l'État un minimum de 25% des revenus pétroliers (permettant à l'État du Niger de percevoir en cumulé 532 millions US\$ depuis 2012)

Le niveau de fiscalité du secteur paraît globalement favorable à l'État : poids très important de la redevance « ad valorem » (~50% vs. 25% dans le monde) et rente pétrolière de l'ordre de 60-70%, comparable à des pays producteurs africains ayant moins de handicaps structurels (Gabon et Guinée Equatoriale).

Figure 13 : Répartition des revenus de la production dans le cadre du CPP entre l'État et CNPC/CPC



Figure 14 : Comparaison des rentes pétrolières des États producteurs membres de l'APPA



11. Le cadre législatif couvrant les activités pétrolières aval souffre en revanche de nombreuses insuffisances (problèmes de partage de compétence, de suivi du secteur par les tutelles, etc.).

12. Le contenu local de l'industrie pétrolière nigérienne est très peu développé, se situant à ~10% selon une étude du Ministère du Plan. Il est donc :

- Six à huit fois moins développé que le contenu local des autres industries extractives au Niger (uranium et or notamment)
- Deux fois moins développé que le contenu local moyen des industries pétrolières en Afrique (ratio de 20% en moyenne) et six fois moins développé qu'au Brésil et en Malaisie (ratio de 70%).

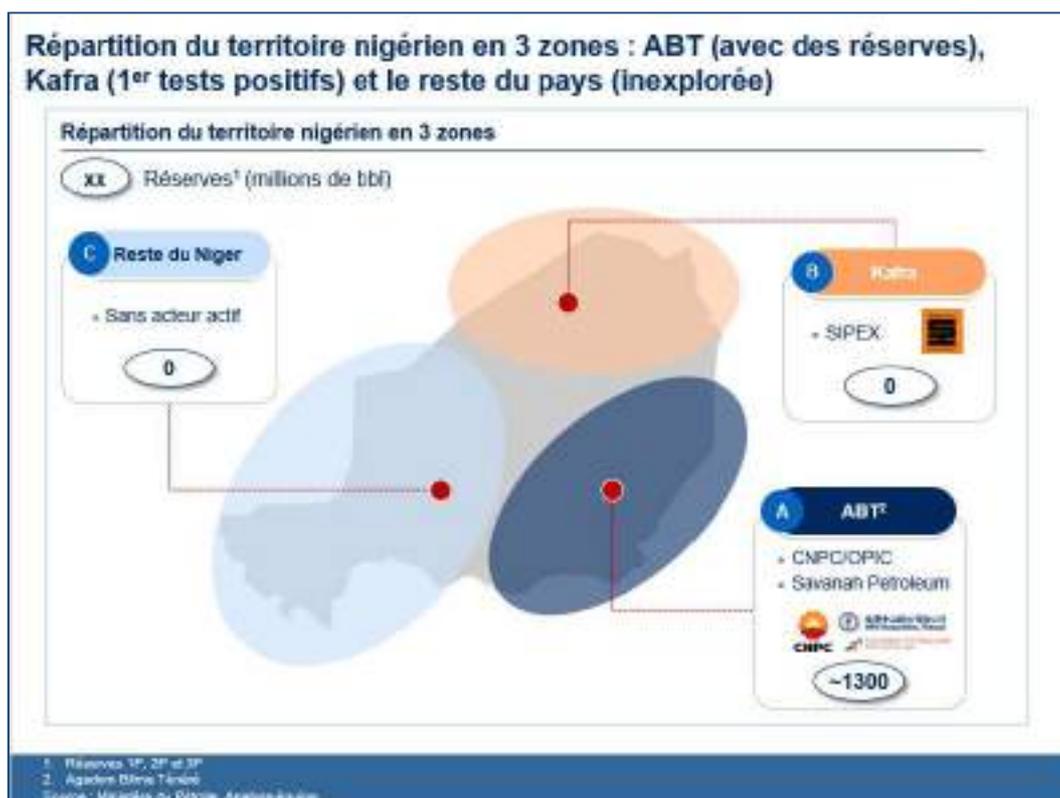
Le Code pétrolier 2017 a prévu de nombreuses actions afin de remédier à cet état de choses, et des actions concrètes doivent être mise en œuvre pour renforcer l'information des sociétés du Niger et les mettre à niveau, pour renforcer les initiatives en matière de formation, etc.

13. En matière environnementale, les acteurs nigériens semblent encore peu « armés » pour répondre aux enjeux, en termes humains et matériel. Ils font face à des opérateurs puissants, dans un contexte où l'accessibilité aux sites pétroliers isolés et aux données des opérateurs est un défi majeur.

14. En ce qui concerne les perspectives de production pour le secteur pétrolier nigérien, on peut noter les points suivants :

- La réflexion stratégique quant aux débouchés du pétrole nigérien doit être adaptée et dimensionnée pour l'exploitation des réserves prouvées de la zone ABT, et non d'éventuelles découvertes futures, celles-ci demeurant hypothétiques à ce jour³⁰
- Une fois qu'un débouché compétitif aura été mis en place pour la zone ABT (Agadem-Bilma-Ténéré)³¹, la production prévue cumulée est estimée à 677 millions de barils sur 2022-2052, avec un pic de production à 128k bbl/jour en 2025

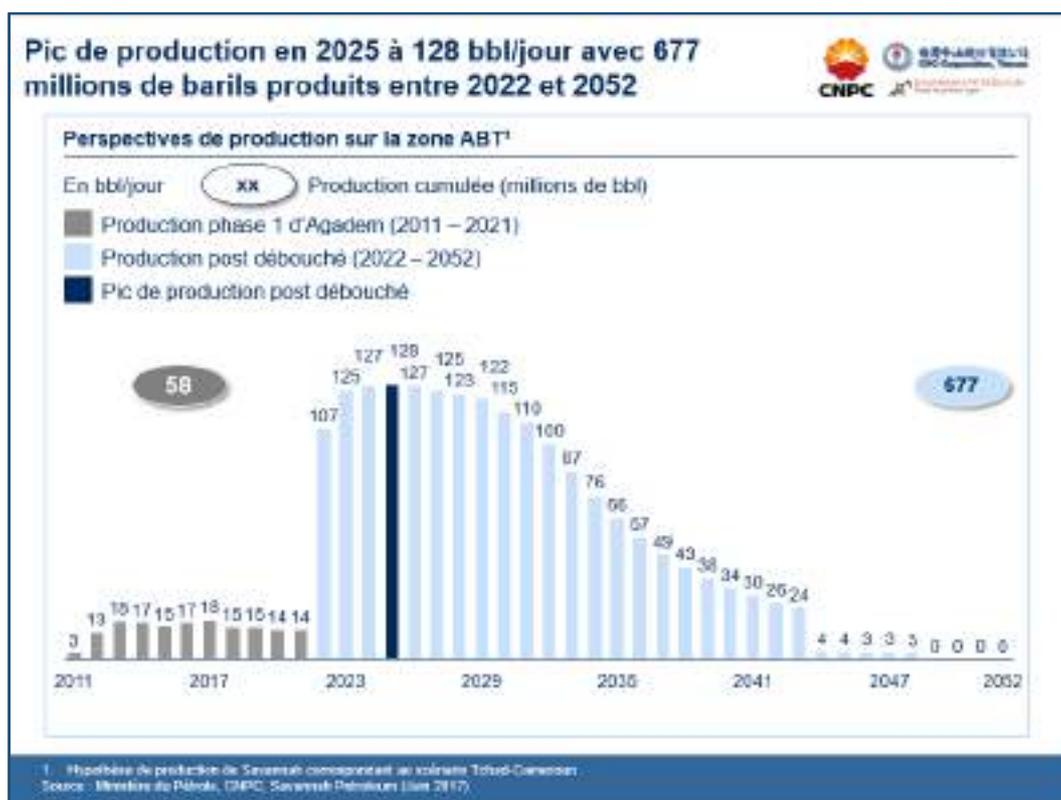
Figure 15 : Répartition du territoire nigérien en 3 zones



³⁰ Au moins pour les 18-24 mois à venir, le temps de valider et de calibrer d'hypothétiques réserves pétrolières dans la zone de Kafra, où la SIPEX a foré un puit semblant produire des résultats encourageants. Le reste du pays ne fait pas à l'heure actuelle l'objet de campagne d'exploration et demeure largement inconnu.

³¹ Seule zone détenant des réserves prouvées 1P

Figure 16 : Perspectives de production sur la zone ABT



15. Sur la base des discussions avec le Ministère du Pétrole et avec les différentes parties prenantes, huit options peuvent être envisagées en termes de débouchés pour la production issue de la zone ABT. Trois d'entre elles font actuellement l'objet d'études de faisabilité plus ou moins abouties de la part de la CNPC :

- L'option 1 (« Oléoduc Tchad »)
- L'option 2 (« Oléoduc Bénin »)
- L'option 3 (« Nouvelle raffinerie au Nigeria »), comportant la construction d'une nouvelle raffinerie (à Kano, Kaduna ou Mashi) et la construction d'un système de transport (a priori par oléoduc, plus rentable et respectueux de l'environnement qu'une solution de transport par camions citernes)

16. En première analyse (à valider lors de la réception des études de faisabilité commanditées par CNPC), les options 1 et 2 semblent se démarquer de façon claire :

- Le montant d'investissement initial exigé est inférieur : estimé à 0,8 et 2 milliards US\$ pour les options 1 et 2 (contre près de 5 milliards US\$ au minimum pour les options comportant une raffinerie comme l'option 3)
- Elles présentent des délais de mise en œuvre inférieurs à ceux de l'option 3, qui est plus complexe à lancer et à opérer

- Elles offrent la possibilité de disposer d'acheteurs multiples (exportation sur les marchés internationaux par oléoduc), alors qu'une raffinerie au Nigeria (option 3) mettrait les exportateurs de brut nigérien entre les mains d'un client unique
- Elles ne font pas dépendre les exportateurs de brut nigérien d'un hypothétique investisseur privé nigérien souhaitant construire une raffinerie

Figure 17 : Priorisation des 8 débouchés pour le pétrole nigérien

2 débouchés répondant le mieux aux 5 critères de priorisation définis

Option Oléoduc Option Raffinerie
Option répondant le mieux aux 5 critères

| | Faisabilité tech. et fin. (sur 5) | Rensabilité Préférence opérateurs (sur 5) | Développ. Régional National (sur 5) | Risque débouchés (sur 5) | Modularité (sur 5) | Risque pol. et sec. ¹ (sur 5) | Global (sur 30) |
|--|-----------------------------------|---|-------------------------------------|--------------------------|--------------------|--|-----------------|
| 1 Oléoduc Bénin | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 28 |
| 2 Oléoduc Tchad | 5 | 5 | 1 | 5 | 3 | 4 | 23 |
| 3 Oléoduc Algérie | 4 | 2 | 1 | 5 | 5 | 4 | 21 |
| 4 Autres Oléoducs (Togo ou Ghana) | 2 | 1 | 5 | 5 | 5 | 2 | 20 |
| 5 Extension SORAZ (Marchés Niger, Burkina, Mali) | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 | 11 |
| 6 Nouvelle raffinerie à Torodi (Marchés Niger, Burkina, Mali) | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 5 | 11 |
| 7 Nouvelle raffinerie au sud du Niger (Marché Nigéria) | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 2 | 8 |
| 8 Nouvelle raffinerie à Kano / Kaduna (Marché Nigéria) | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 6 |

1. Risque politique et sécuritaire
Source : Analyse équipe

D. Analyse « SWOT³² » du secteur pétrolier du Niger

D.1 Forces du secteur pétrolier du Niger

1. Potentiel géologique du Niger avéré : les 2/3 du territoire pouvant théoriquement receler des hydrocarbures et une production déjà existante (18k bbl/jour)
2. Existence d'un cadre législatif et fiscal globalement clair pour les investisseurs, mis à jour récemment (Code pétrolier 2017) et globalement favorable à l'État
3. Implication de long terme d'un acteur international de référence, la CNPC, ayant investi massivement (5,7 milliards US\$ sur la dernière décennie) sur l'amont et le midstream pétrolier, plaçant le Niger sur la « carte pétrolière mondiale »
4. Bonne intégration du secteur de l'amont à l'aval, la CNPC ayant investi dans la SORAZ, une raffinerie qui permet de couvrir l'essentiel des besoins du pays en produits raffinés et d'exporter le surplus dans les pays voisins (Nigeria, Burkina et Mali)
5. Un secteur pétrolier de taille significative (4% du PIB, 19% des recettes fiscales et 16% des exports en 2016) et contribuant de façon massive au développement du pays, sans transformer celui-ci en « pétro-État » victime du « Dutch disease »

D.2 Faiblesses du secteur pétrolier du Niger

1. Faible connaissance de la géologie du pays et mauvaise accessibilité des données existantes, ne favorisant pas l'intérêt des investisseurs potentiels
2. Réserves prouvées de taille limitée, de qualité intermédiaire et d'un coût moyennement compétitif (« sorti puits » et FOB), moyennement favorables pour attirer l'investissement de « majors » du pétrole
3. Forte dépendance envers la CNPC, un partenaire international puissant, détenu par l'Etat chinois, qui produit aujourd'hui 100% du pétrole brut national et représente 95% des investissements du secteur pétrolier (5,7 milliards US\$ sur 10 ans, à comparer aux ~900 millions US\$ de recettes fiscales de l'Etat du Niger en 2017)
4. Débouchés de la production encore non définis (notamment à l'export, par oléoduc), dans un contexte de fort enclavement et de blocage de l'option tchadienne par un différend avec une société canadienne détentrice des droits sur l'oléoduc Niger-Tchad
5. Gouvernance du secteur à la croisée des chemins, le cadre institutionnel apparaissant mal adapté à la nouvelle « ère pétrolière » et déstabilisant certains acteurs majeurs du système (SONIDEP), dans un contexte de fraude massive (estimée à 40% de la consommation nationale)
6. Situation sécuritaire difficile au Niger et dans les pays voisins (notamment Tchad, Cameroun, Nigéria, Algérie, Libye)

³² SWOT : analyse des forces (Strengths), des faiblesses (Weaknesses), des opportunités (Opportunities) et des menaces (Threats)

D.3 Opportunités du secteur pétrolier du Niger

1. Meilleure capitalisation sur les producteurs existants, en leur donnant la possibilité d'accroître leurs investissements (notamment CNPC), notamment une fois la problématique des débouchés résolue
2. Possibilité d'attirer de nouveaux investisseurs dans le secteur (« majors » et « juniors »), en favorisant la connaissance géologique du pays et en lançant des opérations de marketing à destination de ceux-ci (« roadshows »)
3. Possibilité de développer le tissu industriel et de service du Niger, en développant une politique de contenu local volontariste (et réaliste)
4. Opportunité de lutter contre le chômage en développant une politique de formation professionnelle et d'éducation vraiment adaptée aux besoins du secteur
5. Opportunité de contribuer au développement durable du Niger, en menant une réflexion sur la meilleure utilisation possible de la « manne pétrolière », notamment vis-à-vis des générations futures, la ressource étant par nature non renouvelable

D.4 Menaces du secteur pétrolier du Niger

1. Compétitivité. Risque de non développement du secteur pétrolier national, dans un contexte de ralentissement de la consommation mondiale et de l'apparition de concurrents à bas coût (par exemple pétrole de schiste américain), face à une production nigérienne de brut relativement coûteuse
2. Risque de voir déraiser de plusieurs années le calendrier de développement des infrastructures permettant l'évacuation du pétrole brut (par le Tchad ou le Bénin notamment)
3. Risque de dégradation de la situation politique et sécuritaire, ne permettant pas aux producteurs d'opérer dans des conditions normales au Niger, ou d'exporter via les pays voisins
4. Déstabilisation financière de l'aval du secteur pétrolier, du fait de la fraude massive sur les produits raffinés (représentant 50-70 millions USD, soit environ 5% des recettes fiscales de l'Etat)

E. Principes directeurs de la Politique Pétrolière Nationale

E.1 Vision

E.1.1 Vision

La vision qui sous-tend la Politique Pétrolière Nationale est la suivante :

« Faire du secteur pétrolier nigérien un moteur majeur de développement économique et social pour les populations actuelles et les générations futures, en gérant les ressources de façon responsable et respectueuse de l'environnement. »

E.1.2 Principaux axes de développement

La Politique Pétrolière Nationale se décline en 4 grands axes stratégiques :

- Développement accéléré de la production pétrolière nationale
- Restructuration et assainissement de l'aval pétrolier
- Maximisation des impacts économiques et sociaux (développement du contenu local, utilisation optimale des ressources financières)
- Refonte du cadre sectoriel (rénovation de la gouvernance sectorielle, flexibilisation des conditions juridiques et fiscales, stratégie environnementale efficace)

Figure 18 : Synthèse de la Stratégie Pétrolière Nationale et axes de développement



E.2 Développement accéléré de l'amont pétrolier

E.2.1 Exploration

Objectif # 1 : investir dans l'exploration afin d'attirer le maximum d'opérateurs, pour diversifier la base de partenaires existants et augmenter significativement les réserves prouvées

Action 1 : investissement du Niger dans une meilleure connaissance de la géologie du sous-sol national (cf. Annexe H.2)

- Mobilisation d'un budget (sur budget propre, via les bailleurs internationaux, ou à travers des Partenariats Public Privé)
- Réalisations des études techniques (y.c. levés géophysiques, sismiques 2D), sur des zones géographiques / des blocs prioritaires à définir

Action 2 : investissement du Niger pour mettre à niveau le Centre des Données Pétrolières (cf. Annexe H.3)

- Mobilisation d'un budget pour mettre à niveau les ressources humaines et matérielles de la DGH (y.c. laboratoires, logiciels) pour renforcer le CDP
- Réalisation d'une base de données exploitable pour les opérateurs potentiellement intéressés par les blocs nigériens (y.c. rapport de synthèse)

Action 3 : investissement du Niger dans des actions marketing pour promouvoir les blocs pétroliers auprès des opérateurs³³

- Mobilisation d'un budget pour financer les actions marketing (y.c. documentation, participation aux forums, voyages, développement d'un site internet donnant accès au cadastre pétrolier³⁴)
- Participation active aux principaux forums/conférences sectoriels internationaux et identification d'opérateurs pétroliers (juniors, majors) auprès desquels mener des actions marketing ciblées
- Définition de procédures standards en matière d'attribution des blocs : appels d'offre pour l'attribution des blocs pétroliers au potentiel avéré (région d'Agadem), le reste des blocs pouvant être attribué par appel d'offre ou en gré à gré selon les cas

³³ Action ne pouvant être efficace qu'après avoir entamé la mise en place d'un oléoduc à l'export (cf. Objectif # 2)

³⁴ A l'instar du cadastre pétrolier tchadien accessible sur internet (<http://mpe-td.com>)

Tableau 1 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 1

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|--|--------------------------|--------------------------|---|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • CPN³⁵ • Partenaire Privé | 15,0 - 20,0 | T1 2019 - T4 2023 | <ul style="list-style-type: none"> • Kilomètres de levés aériens réalisés • Kilomètres de lignes sismiques acquises, traitées et interprétées • Nombres d'études géologiques réalisées |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • CPN • Partenaire Privé | 1,0 | T1 2019 - T4 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites du CDP |
| Action 3 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • CPN | 2,0 | T4 2018 - T4 2028 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participations à des forums • Nombre de blocs attribués |
| Total | | | 18,0 - 23,0 | | |

E.2.2 Production et évacuation du pétrole brut

Objectif # 2 : opérationnalisation, à horizon 2021-2022, d'un oléoduc permettant d'évacuer le brut nigérien de façon sécurisée, compétitive et en maximisant l'impact en matière de développement

Action 1 : Renforcement du Comité National responsable du suivi de la mise en œuvre effective de l'oléoduc³⁶

Action 2 : signature d'un accord à horizon mi 2019 entre l'Etat du Niger et la CNPC sur la solution retenue

- Finalisation des études de faisabilité technique et financière à réaliser par CNPC
- Validation de ces études par un expert indépendant mandaté par le Niger (cf. Annexe H.4)

Action 3 : préparation et signature de l'ensemble de la documentation juridique (y.c. accords bilatéraux, contrat de construction, conventions de transport)

³⁵ CPN : Compagnie Pétrolière Nationale

³⁶ Comprenant des représentants de CNPC et de l'administration (Présidence, Primature, Ministère du Pétrole, Ministère des Finances et du Ministère des Affaires Etrangères), l'administration étant accompagnée par des conseillers techniques et financiers

Action 4 : mobilisation des fonds nécessaires au financement de la participation de l'Etat nigérien (cf. Annexe H.6)

Action 5 : mandater un bureau d'études techniques pour le suivi des opérations de constructions (y.c. conformité aux normes QSE, coût, délais)

Tableau 2 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 2

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|--|--------------------------|--------------------------|--|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances • Opérateurs Pétroliers • Min. des Affaires Etrangères³⁷ | 0,1 | T3 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du Comité National |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances • Min. des Affaires Etrangères³⁷ | 0,5 | T4 2018 - T3 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit des études réalisées par CNPC réalisé • Signature d'un accord avec un pays de transit en vue de l'exportation du brut |
| Action 3 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 5,0 | T1 2019 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la négociation de la documentation juridique |
| Action 4 | Primature | <ul style="list-style-type: none"> • Min. du Pétrole • Min. des Finances • Partenaire Privé | 2,0 | T2 2019 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation effective du financement de la participation de l'Etat |
| Action 5 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • CPN | 3,0 | T3 2019 - T3 2022 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Total | | | 10,6 | | |

³⁷ Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur

E.2.3 Climat des affaires

Objectif # 3 : Fluidifier les processus administratifs afin de faciliter les opérations des pétroliers

Action 1 : mise en place de procédures administratives claires et d'outils partagés par les différentes parties prenantes (opérateurs et leurs sous-traitants, administrations) pour éviter les blocages administratifs

Action 2 : mise en place d'un comité public-privé (incluant administrations, opérateurs et sous-traitants) se réunissant trimestriellement pour aborder et régler les blocages administratifs

Action 3 : mise en place d'un guichet unique dédié au secteur pétrolier comprenant un représentant de chaque administration (y.c. Ministère du Pétrole, DGI, DGD)

Tableau 3 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 3

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|---|--------------------------|--------------------------|---|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> Min. des Finances (DGI, DGD) Opérateurs Pétroliers Sous-traitants | 1,0 | T4 2018 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de requêtes formulées par les sociétés pétrolières et sous-traitants |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> Min. des Finances (DGI, DGD) Opérateurs Pétroliers Sous-traitants | 0,1 | T3 2018 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de requêtes formulées par les sociétés pétrolières et sous-traitants |
| Action 3 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> Min. des Finances (DGI, DGD) Min. de L'Environnement | 0,5 | T1 2019 - T2 2020 | <ul style="list-style-type: none"> Action complétée |
| Total | | | 1,6 | | |

E.3 Restructuration et assainissement de l’aval pétrolier

E.3.1 Mécanisme de fixation des prix

Objectif # 4 : mise en place d’un mécanisme de fixation des prix tout au long de la chaîne de valeur pétrolière (du producteur de brut à la pompe), préservant la santé financière des acteurs et tenant compte d’objectifs sociaux

Action 1 : réaliser une étude pour mettre en place un mécanisme des prix cohérent et préservant la santé financière des acteurs de l’aval pétrolier et tenant compte d’objectifs sociaux (cf. Annexe H.7)

Action 2 : mettre en place les instruments juridiques (lois, décrets) fixant le mécanisme de prix tout au long de la chaîne de valeur pétrolière, de l’amont à l’aval

Action 3 : mettre en place un comité interministériel (Ministère du Pétrole, Ministère du Commerce) chargé du suivi de l’application du mécanisme des prix

Tableau 4 : Récapitulatif des actions de l’objectif # 4

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|--|--------------------------|--------------------------|----------------------|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • SONIDEP • Distributeurs • SORAZ | 0,5 | T4 2018 - T3 2019 | • Action complétée |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Min. du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé • ARSE | 0,3 | T1 2020 | • Action complétée |
| Action 3 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Min. du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé • ARSE | 0,1 | T1 2019 | • Action complétée |
| Total | | | 0,9 | | |

E.3.2 Lutte contre la fraude aux hydrocarbures

Objectif # 5 : lutte contre la fraude aux hydrocarbures pour préserver les recettes fiscales et limiter la dégradation de la situation financière de la SONIDEP et des distributeurs privés

Action 1 : mise en place d'une politique de lutte contre la fraude en adéquation avec les textes en vigueur :

- Élaboration d'une feuille de route opérationnelle, à horizon 6 à 12 mois pour réduire significativement la fraude aux hydrocarbures (manque à gagner fiscal annuel de 50-70 mUS\$, soit ~5% des recettes fiscales nationales et 50% de la marge brute de la SONIDEP)
- Renforcement des actions prévues par la SONIDEP i) à horizon 3 mois, équipes de contrôle mixte, surveillance renforcée des frontières et des lieux de dépotage, ii) à 12 mois mise en place de moyens de suivi technologiques et marquage des produits

Tableau 5 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 5

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|---|--------------------------|--------------------------|--|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • SONIDEP • Distributeurs • SORAZ | 3,0 - 4,0 | T4 2018 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Volume fraudé de produits raffinés |
| Total | | | 3,0 - 4,0 | | |

E.3.3 Transparence et contrôle des activités de la SORAZ

Objectif # 6 : amélioration de l'implication de l'Etat dans la gestion de la SORAZ

Action 1 : audit de la gestion de la SORAZ

Action 2 : renforcement des outils permettant à l'Etat de suivre l'activité opérationnelle et les finances de la SORAZ (e.g. documents types pour les réunions du conseil d'administration, documents de contrôle de gestion)

Tableau 6 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 6

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|--|--------------------------|--------------------------|----------------------|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • SORAZ • Min. des Finances (DGI) | 0,5 | T4 2018 | • Action complétée |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • SORAZ • Min. des Finances (DGI) | 0,1 | T4 2018 - T2 2019 | • Action complétée |
| Total | | | 0,5 | | |

E.4 Gouvernance et utilisation des ressources pétrolières

E.4.1 Gouvernance du secteur pétrolier

Objectif # 7 : Disposer d'un cadre institutionnel sectoriel cohérent et fonctionnel, permettant aux différents acteurs de remplir pleinement leurs rôles respectifs

Action 1 : dans les 6 mois, matérialiser le rattachement de la SONIDEP au Ministère du Pétrole : notamment élaboration de nouveaux statuts pour la SONIDEP et parution d'un décret d'application (cf. Annexe H.8)

Action 2 : mener les études et le cas échéant initier le processus parlementaire permettant la mise en place d'une Compagnie Pétrolière Nationale garante des intérêts commerciaux de l'Etat dans le secteur pétrolier (cf. Annexe H.8)

Action 3 : renforcer les moyens humains et matériels de l'ensemble des acteurs publics du secteur :

- Le Ministère du Pétrole pour appuyer son rôle régalien (fixation du cadre législatif et contrôle des opérations) et permettre notamment :
 - Une meilleure gestion du développement de l'exploration (cf. Objectif N°1)
 - Une mise en place accélérée d'un oléoduc pour l'export (cf. Objectif N°2)
 - Un meilleur contrôle des coûts des opérateurs et sous-traitants (y.c. SORAZ)
- Le Ministère des Finances/DGI pour un meilleur contrôle de la fiscalité du secteur³⁸
- Le Ministère de l'Environnement pour un meilleur suivi du respect de l'environnement dans le cadre des activités pétrolières
- Renforcer les moyens de lutte contre la fraude aux carburants (SONIDEP, Direction Générale des Douanes, Police, etc.)

Action 4 : création d'une cellule de concertation interministérielle sur les problématiques pétrolières (Ministère du pétrole, des Finances, de l'Environnement, du Plan) se réunissant trimestriellement

Action 5 : réintégrer l'ITIE³⁹ pour assurer la transparence du secteur et rassurer les investisseurs étrangers

³⁸ Impôts sur les bénéfices des sous-traitants, TVA, TIPP, etc.

³⁹ Extractive Industries Transparency Initiative

Tableau 7 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 7

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|---|--------------------------|--------------------------|--|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 0,2 | T2 2018 - T1 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 2,0 | T3 2018 - T3 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Action 3 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Ministère de l'Environnement | 3,0 | T3 2018 - T3 2028 | <ul style="list-style-type: none"> • Investissements consentis • Nombre de missions de vérification de terrain réalisées sans le concours des opérateurs |
| Action 4 | Primature | <ul style="list-style-type: none"> • Min. du Pétrole • Min. des Finances • Min. de l'Environnement • Min. du Plan | 0,1 | T4 2018 - T2 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions |
| Action 5 | Primature | <ul style="list-style-type: none"> • Min. du Pétrole • Min. des Mines | 0,1 | T4 2018 - T2 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Total | | | 5,4 | | |

E.4.2 Utilisation des ressources pétrolières

Objectif # 8 : gestion durable des revenus pétroliers, encourageant le développement économique et social du pays et assurant l'équité intergénérationnelle

Action 1 : élaborer une politique nationale de gestion durable des recettes pétrolières (cf. Annexe H.9)

- Mobiliser un budget (en propre ou auprès des bailleurs de fonds internationaux)
- S'inspirer des meilleures pratiques internationales et mettre en place un mécanisme robuste et flexible permettant au Niger d'utiliser au mieux ses ressources, à court et à long terme. De multiples alternatives s'offrent au Niger, notamment :
 - Fonds d'épargne pour les générations futures
 - Fonds pour lisser l'impact de la volatilité des cours pétroliers sur le budget,
 - Fléchage de l'investissement vers des secteurs spécifiques (notamment infrastructures et secteurs sociaux)

Action 2 : renforcer la communication de l'Etat envers le public, à travers l'élaboration d'un rapport sur le secteur pétrolier rendu public annuellement (via internet)

Action 3 : honorer les engagements de l'Etat envers les collectivités territoriales des régions concernées par l'exploitation pétrolière⁴⁰

Tableau 8 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 8

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-------------------|--|--------------------------|--------------------------|--|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 1,0 - 2,0 | T1 2019 - T1 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances | 0,1 | T1 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Action 3 | Min. des Finances | <ul style="list-style-type: none"> • Primature | - | T4 2018 - T4 2028 | <ul style="list-style-type: none"> • % de redistribution légale effectivement réalisé |
| Total | | | 1,1 - 2,1 | | |

⁴⁰ Codes pétroliers amont (2007 et 2017) et aval (2014) : pour l'amont, 15% des recettes pétrolières (redevance ad valorem, droits fixes, redevance superficière) destinées au budget des collectivités territoriales de la région concernée par les opérations pétrolières

E.5 Cadre législatif et fiscal

Objectif # 9 : disposer d'un cadre législatif et fiscal compétitif et opérationnel, préservant les intérêts de l'Etat et attirant pour les opérateurs pétroliers, dans un contexte mondial concurrentiel

Action 1 : mettre en œuvre des textes d'applications⁴¹ pour concrétiser les droits et obligations contenus dans le Code Pétrolier amont de 2017, notamment l'élaboration de textes pour le contenu local, finalisation des modèles de CPP, la mise en place de programme de développement pour les communautés locales concernées (cf. Annexe H.10)

Action 2 : élaboration de nouveaux instruments légaux régulant l'aval du secteur pétrolier et assurant i) la correction des insuffisances constatées ii) la mise en conformité aux normes⁴² de l'UEMOA

Action 3 : améliorer la contribution du Niger à la rédaction des textes communautaires de l'UEMOA régulant le secteur pétrolier, étant donné le potentiel du Niger à devenir le plus grand producteur de l'Union

Action 4 : diligenter une étude pour vérifier l'intérêt éventuel pour le Niger d'assouplir le cadre fiscal⁴³ afin d'attirer plus d'opérateurs dans un secteur concurrentiel en Afrique et dans le monde

Tableau 9 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 9

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|--|--------------------------|--------------------------|---|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 1,0 - 2,0 | T3 2019 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes réalisés |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • SORAZ • SONIDEP | 1,0 - 2,0 | T2 2018 - T2 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Action 3 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Affaires Etrangères⁴⁴ | 1,0 - 2,0 | T1 2019 - T1 2021 | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un code amont communautaire |
| Action 4 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances | 0,2 | T1 2019 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Total | | | 3,2 - 6,2 | | |

⁴¹ Décrets, Circulaires, Arrêtés, Instructions

⁴² Y.c. normes environnementales et de sécurité pour les stations essence

⁴³ Poids très important de la redevance ad valorem (~50% vs. 25% dans le monde) et rente pétrolière comparable à des pays africains ayant moins de handicaps structurels (Gabon et Guinée Equatoriale)

⁴⁴ Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération, de l'Intégration africaine et des Nigériens à l'extérieur

E.6 Contenu local et formation

E.6.1 Contenu local

Objectif # 10 : développer significativement le contenu local de l'industrie pétrolière nigérienne, dans le but d'amplifier les impacts économiques et sociaux du secteur

Action 1 : mettre en place une stratégie et un plan d'actions dans le but de maximiser le contenu local de l'industrie pétrolière (cf. Annexe H.11)

- Réaliser une étude pour :
 - Identifier et catégoriser⁴⁵ les besoins de sous-traitance des opérateurs du secteur pétrolier nigérien, sur l'ensemble de la chaîne de valeur, tant dans les étapes d'exploration que de production et de construction (actifs industriels, oléoducs)
 - Identifier les capacités existantes / à développer au niveau des sociétés nigériennes
- Etudier l'opportunité de développement d'une industrie pétrochimique (y.c. valorisation du gaz torché)
- Etablir un document stratégique partagé entre l'ensemble des acteurs du secteur pétrolier et le secteur privé nigérien, comportant des objectifs à atteindre précis et mesurables

Action 2 : mettre en place des concertations entre les opérateurs pétroliers et le secteur privé nigérien pour maximiser l'implication de ce dernier dans le secteur :

- Développer une plateforme internet dédiée aux marchés de la sous-traitance du secteur pétrolier
- Réviser le cadre légal pour inciter/obliger les opérateurs pétroliers à y publier l'ensemble des marchés de sous-traitance

Action 3 : mettre en place un programme de mise à niveau des entreprises privées nigériennes⁴⁶, rassemblant les acteurs du public et du privé (opérateurs pétroliers, CCIN), pour améliorer la compétitivité des PME nigériennes

⁴⁵ Catégoriser selon le potentiel en termes de création d'emplois, le potentiel de création de valeur ajoutée et la faisabilité de sous-traitance locale

⁴⁶ Y.c. financement, formation de la main d'œuvre, amélioration de la qualité des produits et des services fournis

Tableau 10 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 10

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|---|--------------------------|--------------------------|--|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> Opérateurs Pétroliers Sous-traitants CCIN | 1,0 | T4 2018 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> Action complétée |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> Opérateurs Pétroliers Sous-traitants CCIN | 2,0 | T1 2019 - T2 2019 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de réunions de concertations réalisés Nombre de contrats signés par les pétroliers/sous-traitants avec des sociétés locales Montant des contrats signés par les pétroliers/sous-traitants avec des sociétés locales |
| Action 3 | CCIN Niger | <ul style="list-style-type: none"> Opérateurs Pétroliers Sous-traitants CCIN | 1,0 | T2 2019 - T2 2020 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre d'entreprise bénéficiant de ce programme Montant alloué à ce programme |
| Total | | | 3,5 | | |

E.6.2 Formation

Objectif # 11 : améliorer significativement l'offre de compétences locales nécessaires au développement de l'amont et de l'aval pétrolier et lutter contre le chômage

Action 1 : mise en place d'une stratégie et d'un plan d'actions dans le but de construire une offre de formations répondant aux besoins des opérateurs pétroliers (cf. Annexe H.12)

- Réaliser une étude sur l'adéquation entre les besoins des opérateurs amont et aval⁴⁷ et l'offre du secteur éducatif
- Etablir un document stratégique partagé entre l'ensemble des acteurs du secteur pétrolier et le secteur éducatif, comportant des objectifs à atteindre précis et mesurables
- Lever des financements auprès de bailleurs de fonds (type AFD ou BAD) pour financer la stratégie de formation sectorielle

Action 2 : en étroite collaboration avec les opérateurs pétroliers actuels et avec les acteurs actifs dans l'éducation (privés et publics), et en s'inspirant des expériences réussies dans d'autres pays, mise en place de programmes de formation à tous les niveaux :

- Développement de programmes de formations professionnelles (CAP, bac professionnel, BTS et IUT), en partenariat avec des acteurs locaux actifs dans l'éducation technique (privés et publics) ou en faisant intervenir au Niger des institutions étrangères (Institut Algérien du Pétrole, Centre des Métiers de l'Electricité et Centre des Métiers de l'Eau d'Eranove en Côte d'Ivoire, instituts techniques chinois)
- Développement de formations supérieures, en partenariat avec les institutions d'enseignement supérieur du Niger ou de l'étranger (universités du Nigeria, IFP français, écoles d'ingénieur d'Algérie et de Chine)
- Obtenir des principaux sous-traitants actifs au Niger, la mise en place de centres de formations internes destinés à leurs employés

⁴⁷ Besoins en termes de compétences sur les 5-10 prochaines années

Tableau 11 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 11

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|--|--------------------------|--------------------------|--|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> Min.de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Min. des Enseignements Professionnels et Techniques | 1,0 | T1 2019 - T1 2020 | <ul style="list-style-type: none"> Action complétée |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> Min.de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Min. des Enseignements Professionnels et Techniques | 10,0 | T1 2020 - T1 2022 | <ul style="list-style-type: none"> Nombre de formations dispensées Nombre d'élèves ayant bénéficié de formations |
| Total | | | 11,0 | | |

E.7 Impacts environnementaux et sociaux

E.7.1 Impacts environnementaux

Objectif # 12 : assurer une exploitation durable des ressources pétrolières, en préservant l'environnement

Action 1 : réviser le mode de fonctionnement et le mode de financement des organes de contrôle environnemental, notamment :

- Revoir les procédures de fonctionnement, de financement (budget spécifique) et de contrôle (contrôles actuellement planifiés à l'avance vs. contrôles « à l'improviste ») du Ministère de l'Environnement (y.c. BEEEI) et du Ministère du Pétrole
- Faire réaliser de façon périodique des audits environnementaux indépendants sur les activités des opérateurs pétroliers

Action 2 : améliorer la transparence du secteur en matière environnementale :

- Rendre accessible la documentation en matière d'Etudes d'Impact sur l'Environnement (EIE), notamment en amont des projets
- Améliorer la participation des parties prenantes à toutes les étapes du développement et de l'exploitation des projets pétroliers

Tableau 12 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 12

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|---|--------------------------|--------------------------|---|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. de l'Environnement (BEEEI) | 0,5 | T1 2019 - T1 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'audits environnementaux réalisés |
| Action 2 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. de l'Environnement (BEEEI) | 1,0 | T1 2019 - T1 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant accès à la documentation en matière d'EIE |
| Total | | | 1,5 | | |

E.7.2 Impacts sociaux (développement régional et local)

Objectif # 13 : nécessité de mettre en place une politique efficace en matière de développement économique et social pour les communautés situées dans les régions productrices de pétrole

Action 1 : mettre en place une stratégie et un plan d'actions dans le but de maximiser le développement économique et social des communautés situées dans les régions productrices de pétrole

- Réaliser une étude⁴⁸ tenant compte des meilleures pratiques internationales pour identifier et catégoriser les besoins en matière de développement dans les communautés et les régions concernées aujourd'hui (régions de Diffa et Zinder) et à terme (notamment le long de l'« Oléoduc Bénin » le cas échéant)
- Mettre en place des organes locaux et régionaux avec lesquels élaborer i) une stratégie de développement locale/régionale et ii) une feuille de route opérationnelle dotée de budgets financés et d'indicateurs de résultats précis

Tableau 13 : Récapitulatif des actions de l'objectif # 13

| Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--------------|-----------------|---|--------------------------|--------------------------|----------------------|
| Action 1 | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire • Min. de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale • Min. du Plan | 0,5 | T4 2018 - T2 2019 | • Action complétée |
| Total | | | 0,5 | | |

⁴⁸ Tenant compte notamment des préconisations du Code Pétrolier 2017 en matière de Programme Pétrolier de Développement Communal (PPDC) et de Programme Pétrolier de Développement Régional (PPDR)

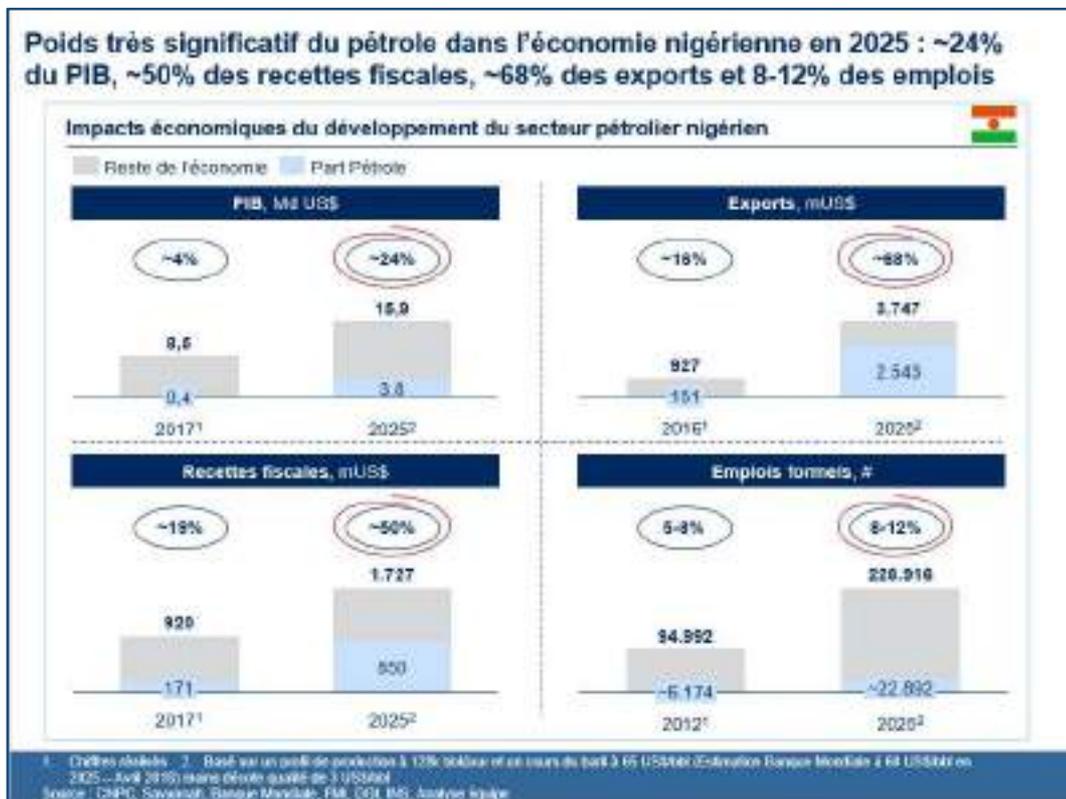
F. Impacts macro-économiques à horizon 2025

F.1 Scénario de base

Si le Niger dispose des infrastructures d'évacuation nécessaires et selon des hypothèses de cours du pétrole raisonnables, le pétrole a vocation à devenir à horizon 2025 le principal moteur de l'économie nigérienne, avec notamment ~25% du PIB, ~50% des recettes fiscales et ~70% des recettes d'exportation

Dans le scénario de base retenu (cours du baril à 65⁴⁹ US\$) et fondé sur les hypothèses i) production à 128k⁵⁰ bbl/jour en 2025 et ii) mise en place de l'oléoduc d'exportation à horizon 2021-2022, le secteur pétrolier a le potentiel de devenir le principal moteur de l'économie du Niger à horizon 2025, comme présenté dans le graphique ci-dessous.

Figure 19 : Poids estimé du pétrole dans l'économie nigérienne en 2025



⁴⁹ Cours du baril à 65 US\$/bbl : basé sur les prévisions de la Banque Mondiale de 68 US\$/bbl pour 2025 (Avril 2018), moins une décote qualité de 3 US\$/bbl

⁵⁰ CNPC (111k bbl/jour) et Savannah (17k bbl/jour), niveau conservatif ne prenant pas en compte une potentielle production de SIPEX à Kafra

Dans ce scénario de base, la contribution du pétrole à l'économie nigérienne en 2025 serait globalement comparable à celle que connaissent des pays comme le Nigeria, le Tchad ou l'Algérie

Figure 20 : Poids économique du secteur pétrolier au Niger vs. autres producteurs africains



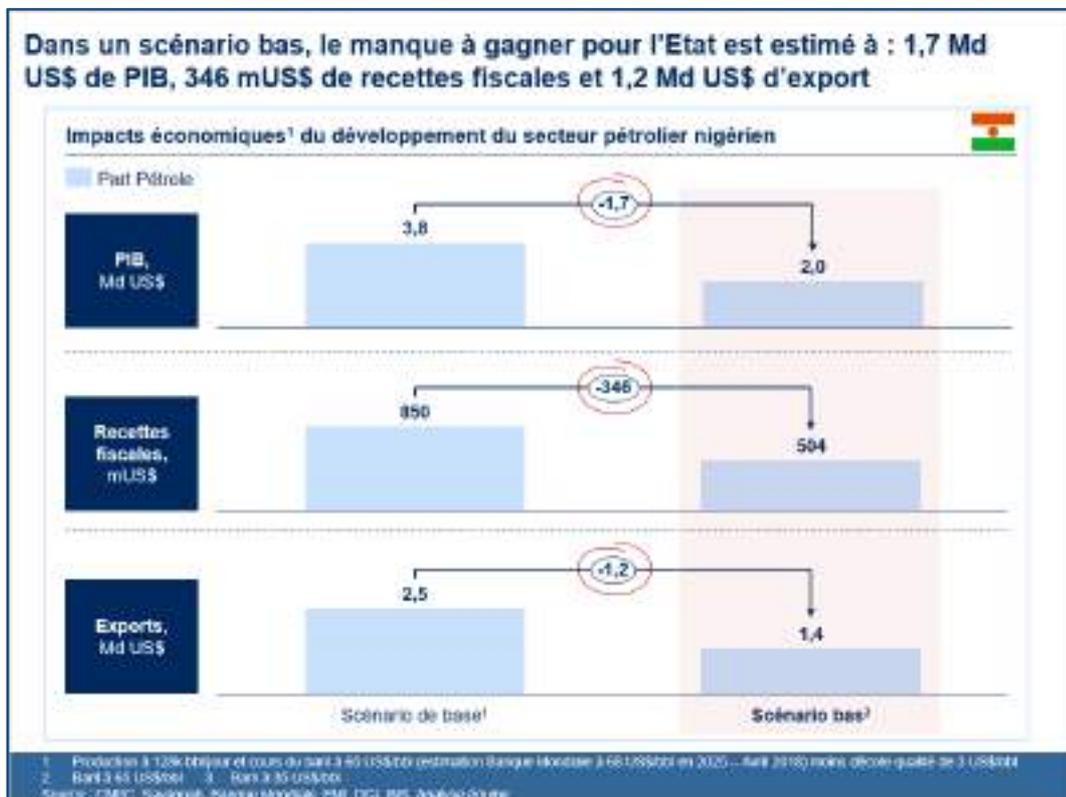
F.2 Scénario bas

La mise en place d'outils de gestion de la « manne pétrolière » par l'Etat du Niger (fonds de lissage des recettes pétrolières notamment, cf. Objectif # 8 ci-dessus) représente un impératif, dans un contexte de forte variabilité du cours du baril

A titre d'exemple, si le Niger devait faire face à un « scénario bas »⁵¹, le manque à gagner pour l'Etat serait très significatif, estimé à :

- ~1,7 milliards US\$ de PIB
- ~346 millions US\$ de recettes fiscales
- ~1,2 milliards US\$ d'export

Figure 21 : Impact de la baisse du cours du baril à 35 US\$ vs. 65 US\$ (2025)



A titre d'exemple, la chute des cours du pétrole entre 2014 et 2016⁵² a eu un impact massif sur le Gabon, pays où le pétrole a un poids significatif⁵³ et où les autorités n'avaient pas mis en place d'outils de gestion de la manne pétrolière robustes :

- Recettes de l'Etat divisées par ~2 (de 4,8 milliards d'US\$ à 2,5 milliards US\$)
- Budget de l'Etat passant d'un surplus de 2,3% à un déficit de -6,6% % du PIB

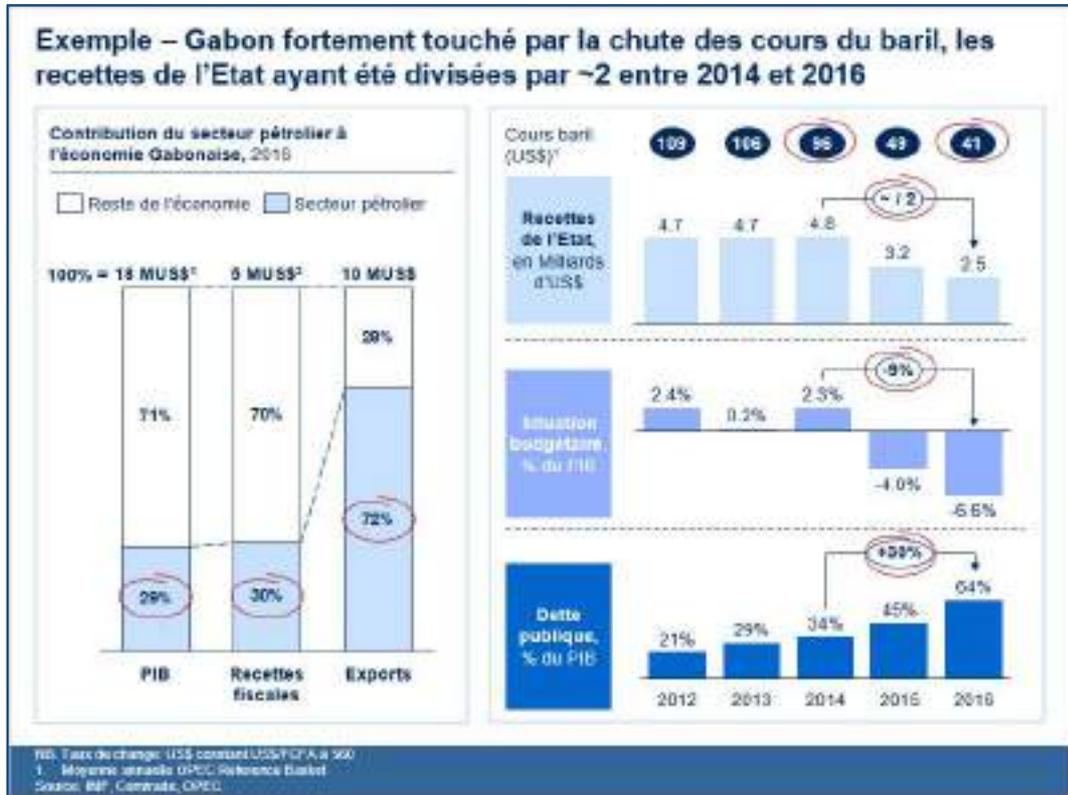
⁵¹ 35 US\$ par baril de pétrole, vs. 65 US\$ dans le scénario de base

⁵² Chute des cours de 96 US\$ (2014) à 41 US\$ (2016), moyenne annuelle OPEC Reference Basket

⁵³ 29% du PIB, 30% des recettes fiscales et 72% des exports

- Explosion de la dette publique passant de 34% à 64% du PIB

Figure 22 : Evolution des indicateurs macroéconomiques gabonais (2012 à 2016)



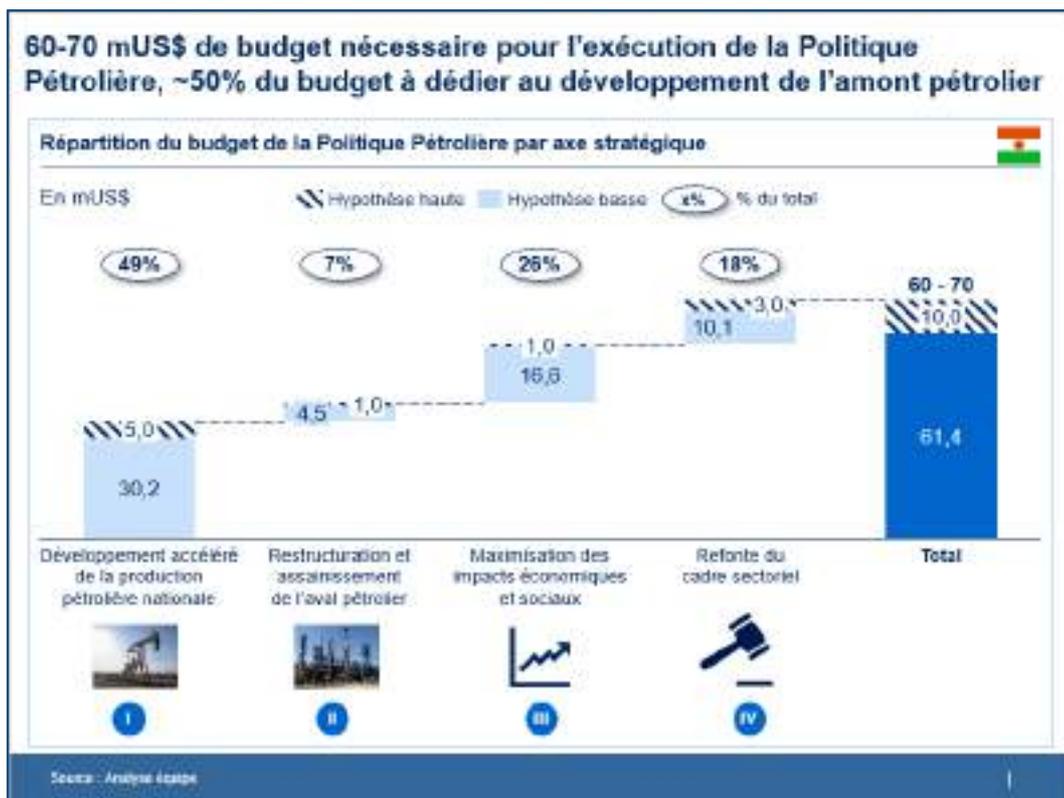
G. Budgétisation et mise en œuvre de la Politique Pétrolière

60-70 mUS\$ de budget nécessaire pour l'exécution de la Politique Pétrolière Nationale du Niger, dont ~50% pour le développement de l'amont pétrolier

Au total, l'exécution de la Politique Pétrolière nécessite 60-70 mUS\$, dont ~50% (30-35 mUS\$) pour le développement accéléré de la production pétrolière nationale.

Aussi, le 1^{er} poste d'investissement concerne l'exploration, avec un budget de 15-20 mUS\$ pour réaliser des études techniques⁵⁴ permettant une meilleure connaissance du sous-sol nigérien.

Figure 23 : Répartition du budget de la Politique Pétrolière Nationale par axe stratégique



L'exécution de la Politique Pétrolière peut être financée⁵⁵ par des PPP (e.g. PPP pour la formation au Nigéria) ou par des bailleurs de fonds (e.g. Norad⁵⁶ en Ouganda)

De nombreuses initiatives ont permis aux Etats de financer des axes stratégiques de leurs politiques pétrolières, notamment :

- Des PPP : le Nigéria qui a créé l'Institut des Etudes Pétrolières (IPS), en 2003 en partenariat entre l'Université de Port Harcourt et l'Institut Français du Pétrole (IFP), pour le développement d'une main-d'œuvre spécialisée en pétrole
- Bailleur de fonds internationaux : l'Ouganda a largement financé l'exécution de sa politique pétrolière et gazière grâce au Norad et son « Oil for Développement Programme »

⁵⁴ Y.c. levés géophysiques, sismiques 2D, etc.

⁵⁵ Financement hors budget de l'Etat (financements extérieurs)

⁵⁶ Norwegian Agency for Development Cooperation

Figure 24 : Types de financements mobilisables pour la mise en œuvre de la Politique Pétrolière Nationale



Figure 25 : Financements mobilisables par objectif de la Politique Pétrolière Nationale (1/2)

| Financements mobilisables par objectif de la Politique Pétrolière Nationale (1/2) | | |
|--|---------------|---|
| Objectif | Budget, mUS\$ | Principales options de financement |
| 1 Investir dans l'exploration afin d'attirer le maximum d'opérateurs, pour diversifier la base de partenaires existants et augmenter significativement les réserves prouvées | 18,0 – 23,0 | Société nationale, Bailleurs de fonds, PPP |
| 2 Opérationnalisation, à horizon 2021-2022, d'un oléoduc permettant d'évacuer le brut nigérien de façon sécurisée, compétitive et en maximisant l'impact en matière de développement | 10,6 | Budget Etat, Société nationale, Bailleurs de fonds, PPP |
| 3 Fluidifier les processus administratifs afin de faciliter les opérations des pétroliers | 1,5 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 4 Mise en place d'un mécanisme de fixation des prix tout au long de la chaîne de valeur pétrolière (du producteur de brut à la pompe), préservant la santé financière des acteurs et tenant compte d'objectifs sociaux | 0,8 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 5 Lutte contre la fraude aux hydrocarbures pour préserver les recettes fiscales et limiter la dégradation de la situation financière de la SONIDEP et des distributeurs privés | 3,0 – 4,0 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 6 Amélioration de l'implication de l'Etat dans la gestion de la SORAZ | 0,6 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 7 Disposer d'un cadre institutionnel sectoriel cohérent et fonctionnel, permettant aux différents acteurs de remplir pleinement leurs rôles respectifs | 5,4 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |

Figure 26 : Financements mobilisables par objectif de la Politique Pétrolière Nationale

| Financements mobilisables par objectif de la Politique Pétrolière Nationale (2/2) | | |
|---|---------------|------------------------------------|
| Objectif | Budget, mUS\$ | Principales options de financement |
| 8 Gestion durable des revenus pétroliers, encourageant le développement économique et social du pays et assurant l'équité intergénérationnelle | 1,1 – 2,1 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 9 Disposer d'un cadre législatif et fiscal compétitif et opérationnel, préservant les intérêts de l'Etat et attirant pour les opérateurs pétroliers, dans un contexte mondial concurrentiel | 3,2 – 6,2 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 10 Développer significativement le contenu local de l'industrie pétrolière nigérienne, dans le but d'amplifier les impacts économiques et sociaux du secteur | 4,0 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 11 Améliorer significativement l'offre de compétences locales nécessaires au développement de l'amont et de l'aval pétrolier et lutter contre le chômage | 11,0 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 12 Assurer une exploitation durable des ressources pétrolières, en préservant l'environnement | 1,5 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |
| 13 Nécessité de mettre en place une politique efficace en matière de développement économique et social pour les communautés situées dans les régions productrices de pétrole | 0,5 | Budget Etat, Bailleurs de fonds |

H. Annexes

H.1 Liste des entretiens menés dans le cadre de l'élaboration du rapport

Ce rapport a été réalisé de façon participative à travers des rencontres et entretiens avec de nombreux acteurs de la chaîne de valeur pétrolière nigérienne, notamment :

Figure 27 : Liste des entretiens menés dans le cadre de l'élaboration du rapport

| Liste des entretiens menés dans le cadre de l'élaboration de la Politique Pétrolière | |
|--|--|
| Structure | Personnes rencontrées |
| Ministère du pétrole (y.c. DGH ¹) | <ul style="list-style-type: none"> M. Foumakoye GADO (Ministre) M. Issa MAIDAGI (Secrétaire Général) M. Adolphe GBAGUIDI (Directeur DGH¹) M. Boube HAMANI (DEPH²) M. Zouberou MAAZOU (DRTDH³) M. Ousseina Hamza (DEEFP⁴) |
| Ministère des Finances (y.c. DGI, DGD) | <ul style="list-style-type: none"> M. Ali Yeya (Directeur DGI) |
| Ministère de l'environnement | <ul style="list-style-type: none"> M. Ousmane MOUTARI (ex-Bureau d'Evaluation Environnementale et Etudes Impacts) M. Bachir MOUSSA, M. Moussa LAMINE et M. Issa ADJI (DGEDD⁵) |
| Ministère du Plan | <ul style="list-style-type: none"> M. Seydou Yayé (DG du Plan) |
| Chambre de Commerce et d'industrie | <ul style="list-style-type: none"> Mr. Moussa Sidi Mohamed (Président) M. Ousmane Mahaman (SG) |
| Opérateurs E&P | <ul style="list-style-type: none"> M. Cheng (DG CNPC Niger) M. Yacine Wafy (DG Savannah Petroleum Niger) M. Elhadi Boumghar (Directeur Exploration SIPEX Niger) |
| Distributeurs carburant | <ul style="list-style-type: none"> M. Daniel Dominé (Total) |
| Société Nigérienne Des Produits Pétroliers (SONIDEP) | <ul style="list-style-type: none"> Mr. Nomaou Ibrahim (DG) Mme. Seydou Fatima (SG) Mr. Manou Malam Habou (Directeur Commercial et Marketing) Mr. Insa Hassane (Directeur Logistique et Stockage) |
| Université Abdou Moumouni de Niamey | <ul style="list-style-type: none"> M. Moussa Harouna (Département Géologie – Faculté des Sciences, coordonnateur licence professionnelle Mines & Pétrole) |
| Société civile | <ul style="list-style-type: none"> M. Boubacar Illassou (ROTAB⁶) |
| Experts internationaux | <ul style="list-style-type: none"> Pierre Antoine Grislain (Infrastructures de transport – oléoducs) |

1. Direction Générale des Hydrocarbures 2. Direction de l'Exploration et de la Production des Hydrocarbures 3. Direction du Raffinage, du Transport et de la Distribution des Hydrocarbures 4. Direction de l'Etude, de l'Economie et de la Fiscalité Pétrolière 5. Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable 6. Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse Budgétaire

H.2 Exemples d'investissements réalisés par des Etats africains pour accélérer les activités d'exploration

H.2.1 Cas du Ghana

L'Etat ghanéen, à travers la GNPC⁵⁷, est pionnier des activités d'exploration dans le bassin de la Volta, bassin sédimentaire à l'intérieur du pays couvrant 40% du territoire national⁵⁸.

Un programme d'exploration, dénommé « The Voltaian Basin Project » (VBP), a été lancé par GNPC sur une durée de 5 ans (2015-2019) couvrant les aspects suivants :

- Acquisition et traitement de données sismiques 2D
- Evaluation de l'impact environnemental
- Gestion des relations avec les communautés locales
- Forage de 2 puits conventionnels

Le projet VBP permettra ainsi d'améliorer l'attractivité du bassin de la Volta, en établissant une meilleure base de connaissances pétrolières.

Figure 28 : Bassin de la Volta (Ghana)



⁵⁷ Ghana National Petroleum Corporation

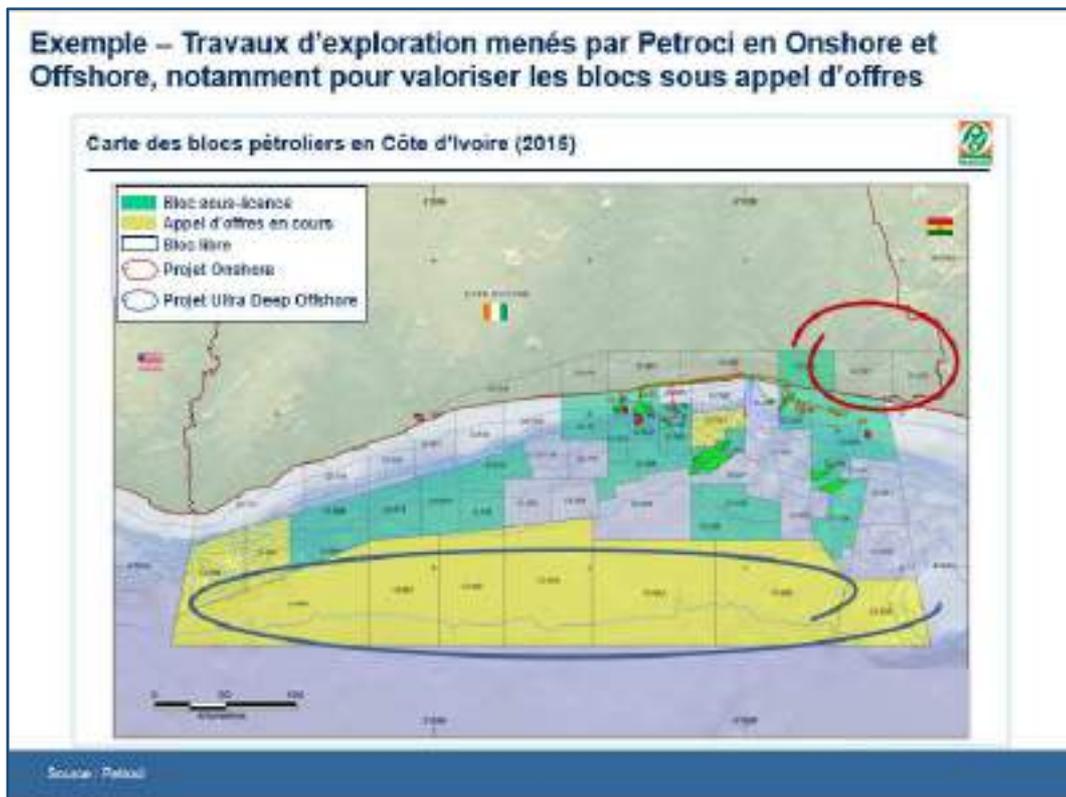
⁵⁸ Superficie du bassin : 103.600 m²

H.2.2 Cas de la Côte d'Ivoire

L'Etat ivoirien, à travers la Petroci⁵⁹, réalise également plusieurs projets d'exploration pour améliorer l'attractivité de l'amont pétrolier national, notamment :

- « Projet Onshore » : réalisation de forages profonds (2000-3000m) pour prouver l'existence de roche mère dans la partie Ouest du bassin sédimentaire
- « Projet Ultra Deep Offshore » : campagne sismique 2D réalisée avec la société Petroleum Geo-Services (PGS) dans le bassin Ultra Deep ivoirien

Figure 29 : Exemple de projets menés par Petroci dans l'exploration



⁵⁹ Actionnariat : 95% Etat ivoirien, 5% employés Petroci

H.3 Exemples de bases de données pétrolières

Plusieurs Etats producteurs de pétrole mettent en place des bases de données pétrolières donnant accès aux données de puits et aux données sismiques

L'ETAP (Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières) et la SHT (Société des hydrocarbures du Tchad) ont choisi la solution technique Schlumberger « eSearch » donnant accès aux données suivantes :

- Données de puits
 - Données brutes accessibles sous différents formats informatiques
 - Rapports de puits accessibles sous différents formats (y.c. format PDF)
- Données sismiques
 - Données de navigation 2D/3D
 - Données de carottes et échantillons
 - Sections sismiques (images de sections sismiques scannées)

Figure 30 : Exemple de la base de données pétrolière de l'ETAP



H.4 Eléments de comparaison des options « Oléoduc Tchad » et « Oléoduc Bénin »

Les options « Oléoduc Tchad » et « Oléoduc Bénin » sont les deux options les plus probables pour l'évacuation du brut nigérien (cf. Rapport N°1 – Diagnostic & Perspectives).

En première analyse, l'option « Oléoduc Bénin » se distingue principalement selon les critères de développement régional, de modularité et de risques politique et sécuritaire :

- Impact en termes de développement régional plus important, l'« Oléoduc Bénin » traversant une large partie des territoires nigérien et béninois aux besoins primaires importants (possibilité de raccorder ces régions à l'eau, l'électricité et internet en créant des pôles de développement locaux à chaque station de pompage⁶⁰) – cf. Figure 32
- Une structure plus modulaire et plus agile ne dépendant pas d'oléoducs existants pouvant présenter un risque d'engorgement (vs. l'option « Oléoduc Tchad » dépendant des oléoducs existants Ronier-Doba de CNPC et Doba-Kribi du consortium Exxon – Cf figure 30)
- Le passage par un seul pays, comparativement stable sur le plan sécuritaire et politique (vs. 2 pays ayant de nombreux problèmes sécuritaires avec l'option « Oléoduc Tchad »)

Par ailleurs, les options « Oléoduc Tchad » et « Oléoduc Bénin » sont comparables en termes de faisabilité technique et financière. Les deux options présentent un coût de transport au baril très proche selon l'étude commanditée par la CNPC⁶¹), même si l'investissement initial pour l'option « Oléoduc Tchad » est plus faible (~800 mUS\$ vs. ~2000 mUS\$), du fait des oléoducs déjà existant au Tchad et au Cameroun⁶².

⁶⁰ Tous les 200 km

⁶¹ 14,4 US\$/baril pour l'« Oléoduc Tchad » vs. 15,0 US\$/baril pour l'« Oléoduc Bénin » selon l'« Etude de pré-faisabilité du pipeline Export de pétrole brut du Niger – Rapport Général » (Avril 2018)

⁶² ~800 km à construire pour l'option « Oléoduc Tchad » vs. ~2000 km pour l'option « Oléoduc Bénin »

Figure 31 : Comparatif préliminaire des options « Oléoduc Tchad » et « Oléoduc Bénin »

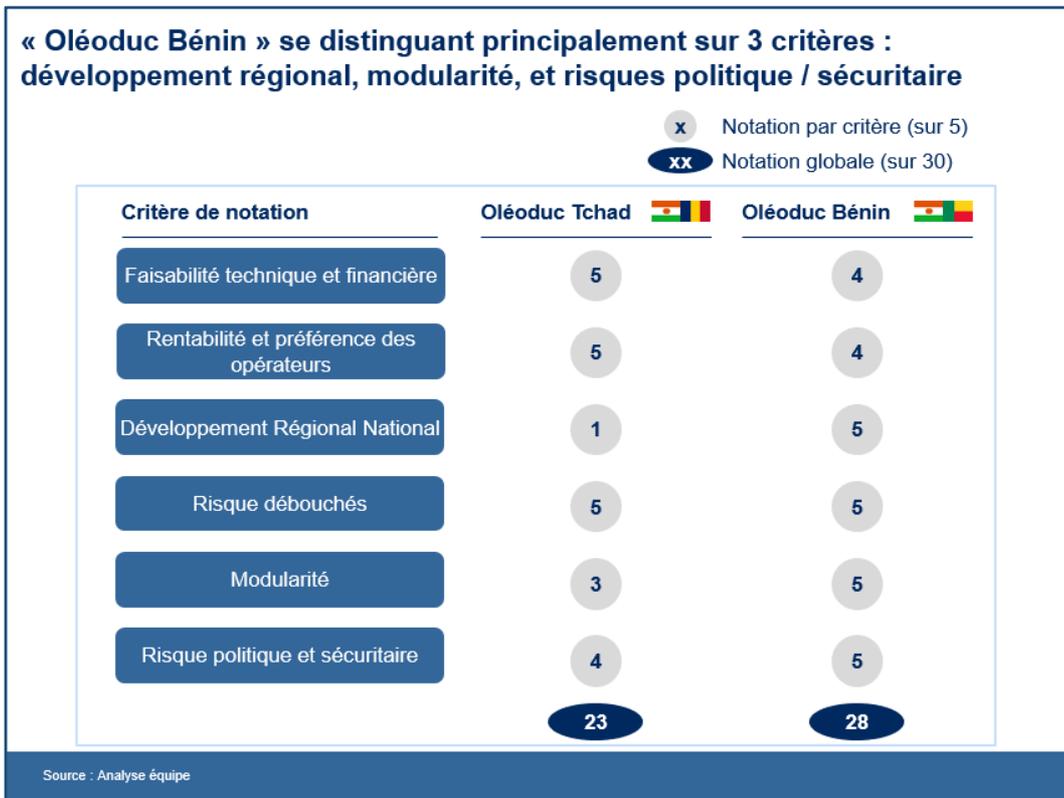


Figure 32 : Description de l'option « Oléoduc Tchad »

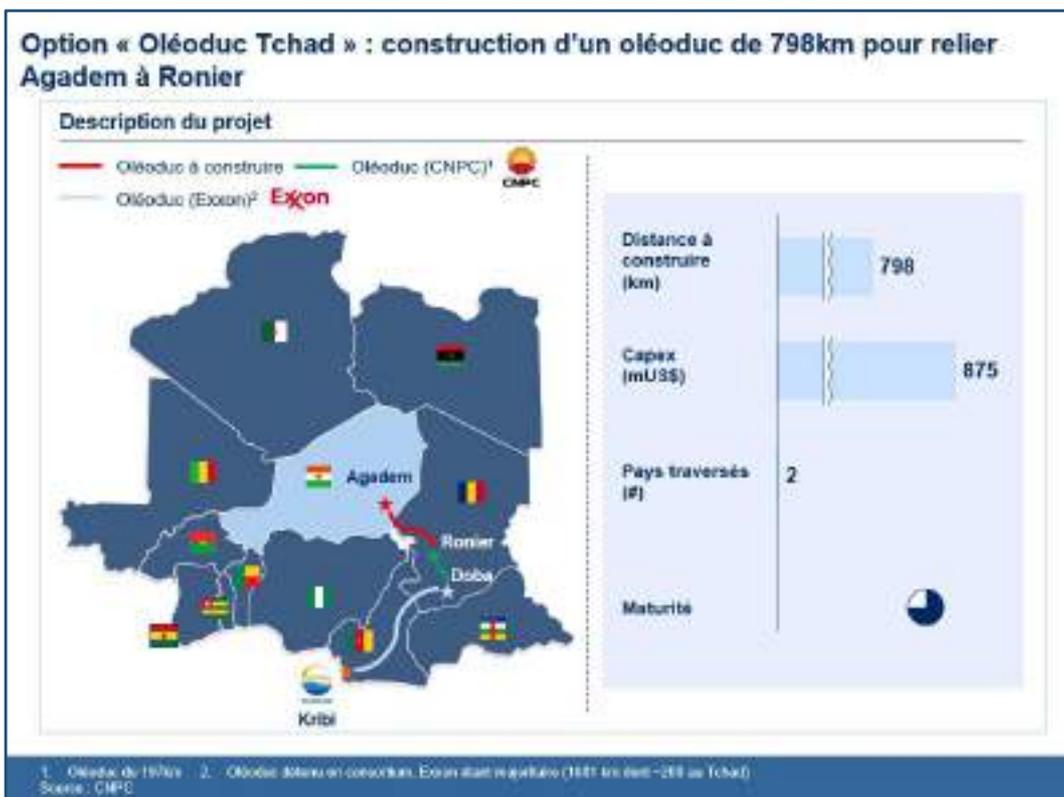


Figure 33 : Prévisions de la production de pétrole brut au Tchad

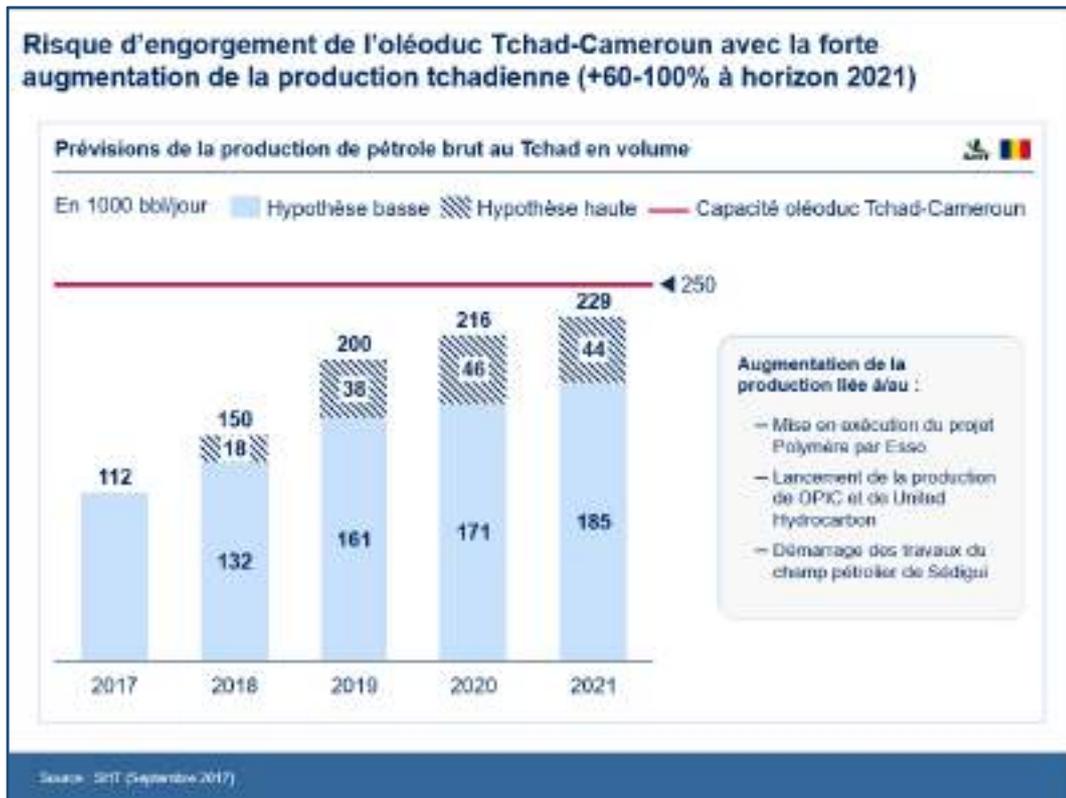


Figure 34 : Description de l'option « Oléoduc Bénin »

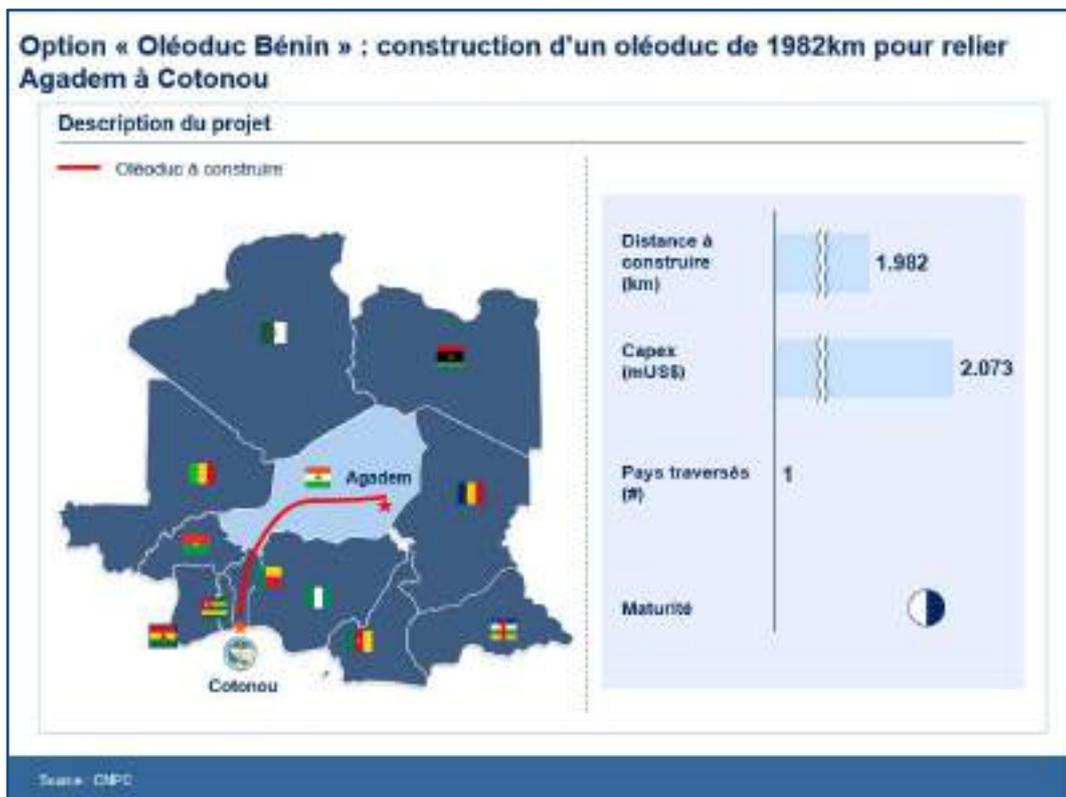
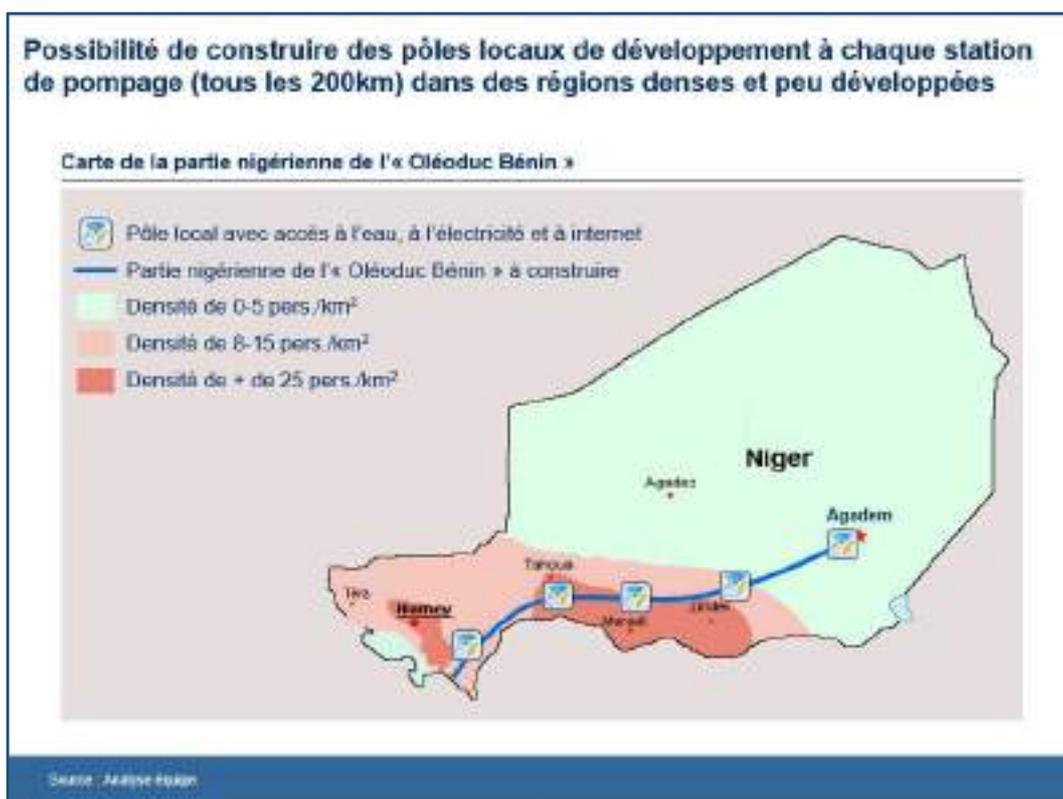


Figure 35 : Impact du projet "Oléoduc Bénin" sur le développement du Niger

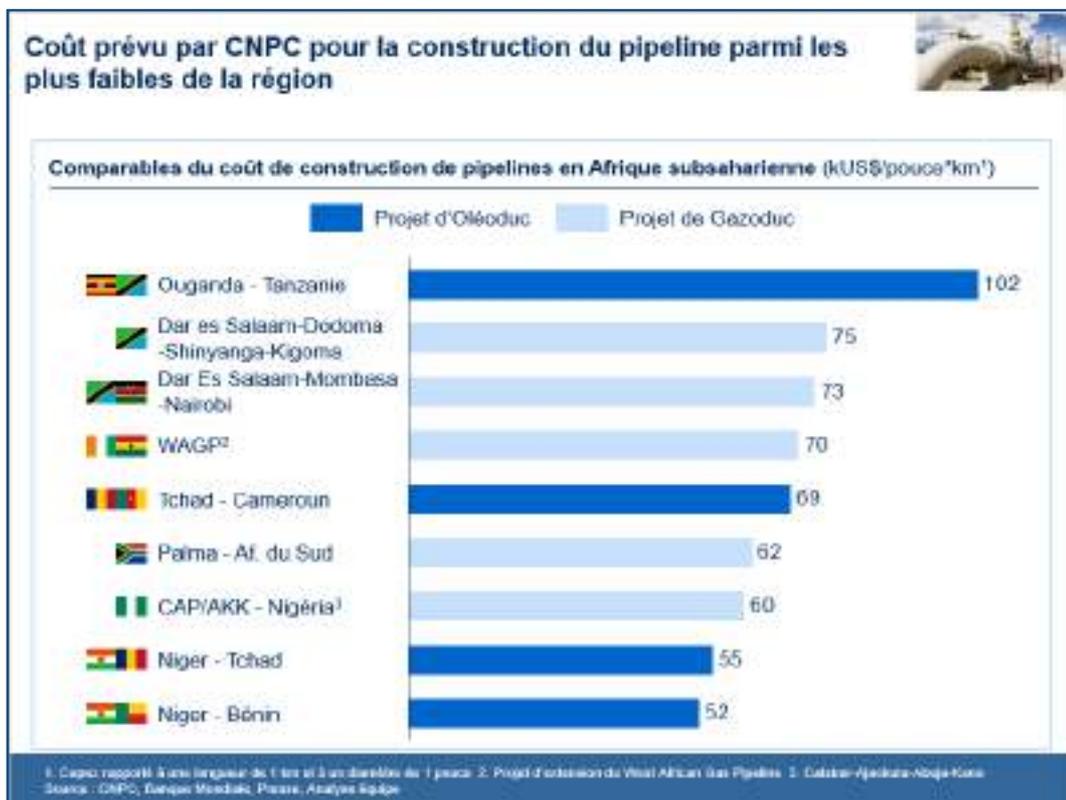


H.5 Benchmark continental en matière de coût de construction des oléoducs

Les coûts prévus dans la dernière étude de pré-faisabilité⁶³ mandatée par la CNPC pour la construction de l'oléoduc semblent compter en première analyse parmi les plus faibles de la région (cf. figure ci-dessous).

Cela montre la nécessité de faire examiner les études de faisabilité CNPC par un expert indépendant pour s'assurer de l'adéquation des normes de qualité, de sécurité et d'environnement avec les normes internationales (e.g. minimiser le risque de fuites).

Figure 36 : Comparables du coût de construction d'oléoducs en Afrique subsaharienne



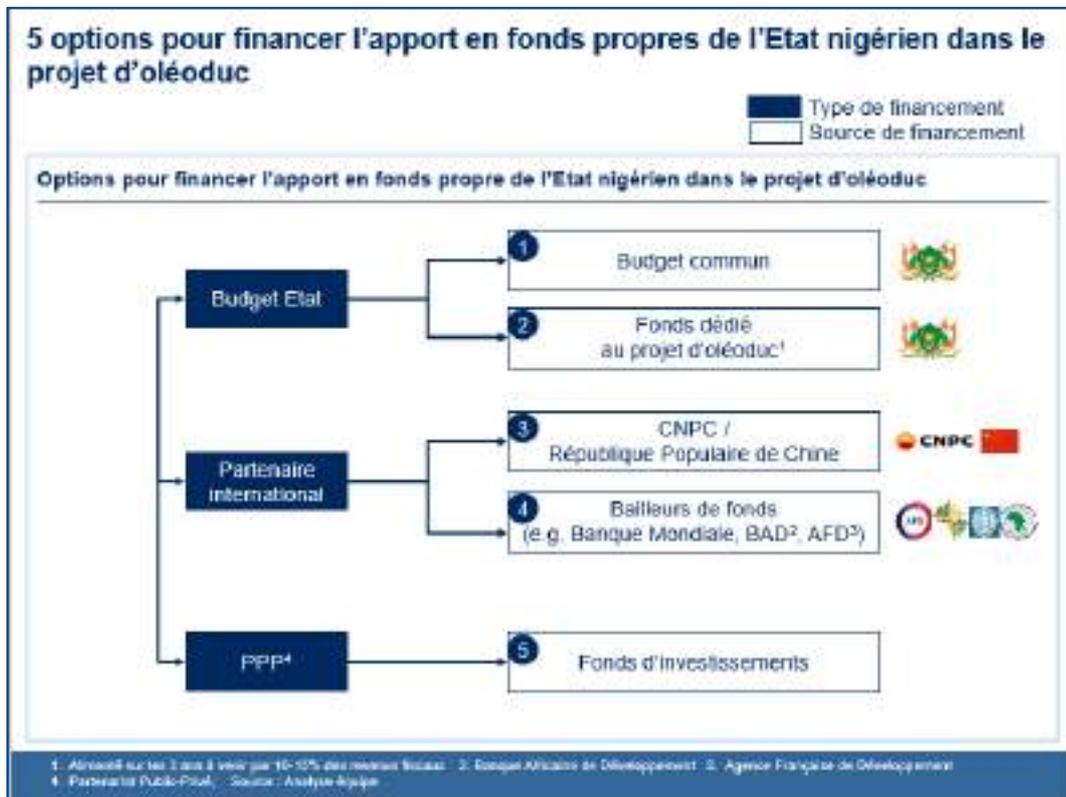
⁶³ « Etude de pré-faisabilité du pipeline export de pétrole brut du Niger – Rapport Général » (Avril 2018)

H.6 Financement de la participation de l'Etat dans l'oléoduc – pistes de réflexion

Il est essentiel que l'Etat nigérien s'implique fortement dans la structuration du financement de l'oléoduc d'export du brut nigérien, aux côtés de la CNPC. L'Etat nigérien devra mandater un conseil financier indépendant pour l'assister dans la structuration du financement et de préserver les intérêts de l'Etat.

L'Etat nigérien dispose de plusieurs options pour financer son apport en fonds propres dans le projet d'oléoduc (cf. Figure ci-dessous), ces sources de financement pouvant être mobilisées en parallèle.

Figure 37 : Sources de financements pour l'apport en fonds propres de l'Etat nigérien



L'Etat nigérien peut explorer, dans le cas de la mise en place d'un PPP, la possibilité de créer un véhicule SPV (« Special Purpose Vehicle ») avec un partenaire financier type fonds d'investissement, afin de :

- Compter sur un partenaire financier expérimenté (e.g. fonds type Meridiam, Abraaj, Black Rhino), permettant une meilleure négociation avec CNPC et le(s) autre(s) Etat(s) impliqué(s) et d'avoir accès à des financements significatifs

- Valoriser le « droit d'investissement » au sein du projet (e.g. exiger du partenaire financier – en contrepartie de l'accès au projet – d'accorder à l'Etat nigérien un prêt aux conditions attractives pour financer ses fonds propres au sein de la SPV)

Figure 38 : Exemples de montages pour financer l'apport en fonds propres de l'Etat nigérien

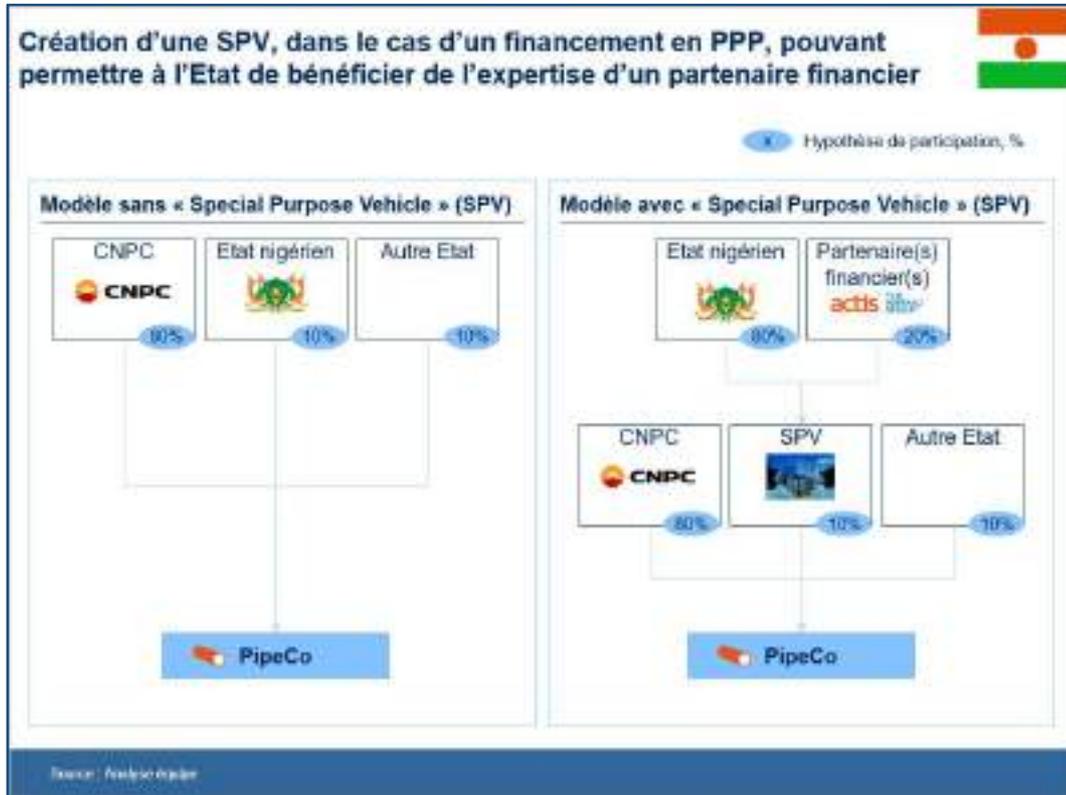
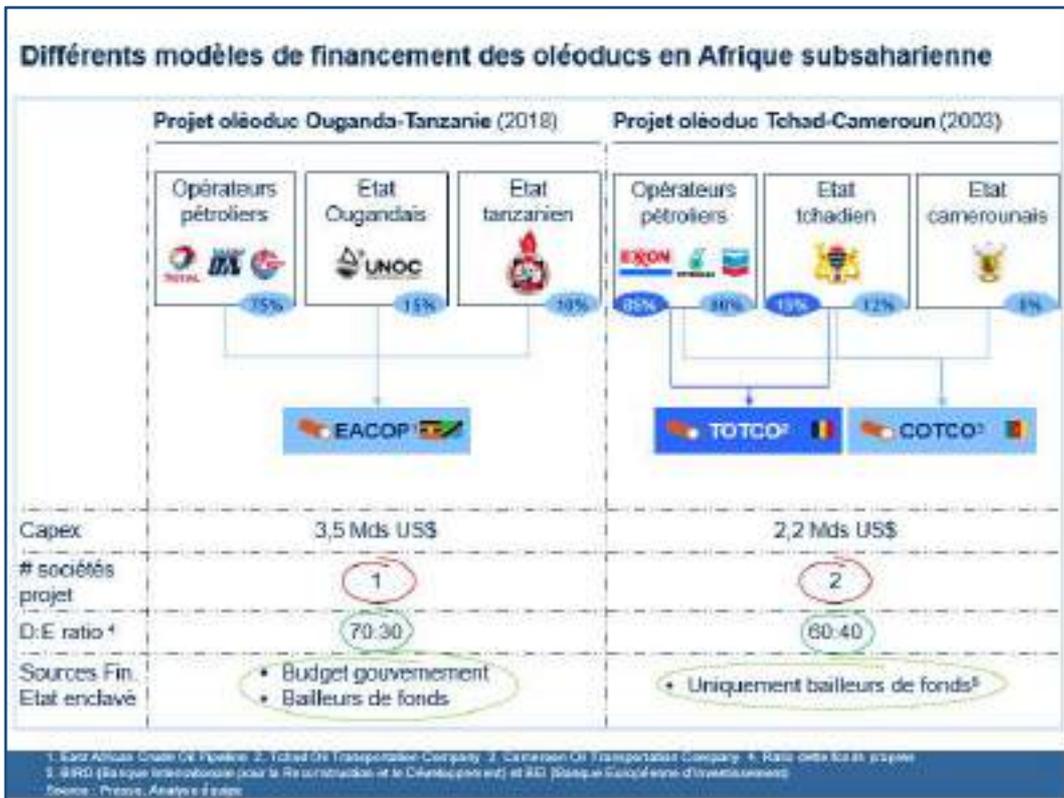


Figure 39 : Exemples de financement d'oléoducs en Afrique subsaharienne



H.7 Mécanisme de fixation des prix – pistes de réflexion

Nécessité de diligenter une étude pour mettre en place un mécanisme de fixation des prix cohérent tout au long de la chaîne de valeur. Ce mécanisme devra prendre en compte 2 principaux critères :

- Critère de rentabilité économique des acteurs (CNPC, SORAZ, SONIDEP, distributeurs), pour préserver leur santé financière
- Critère social, pour minimiser le risque de tensions pouvant être engendrées par une volatilité des prix à la pompe

Figure 40 : Comparaison de politiques de prix à la pompe



H.8 Gouvernance – pistes de réflexion

H.8.1 A court terme (horizon fin 2019)

A l’horizon 2019, il est souhaitable d’assurer une continuité dans la gouvernance de la chaîne pétrolière conduisant le secteur à avoir la configuration suivante.

Figure 41 : Participations de l’Etat nigérien sous tutelle du Ministère du Pétrole



H.8.2 A moyen terme (6 à 12 mois)

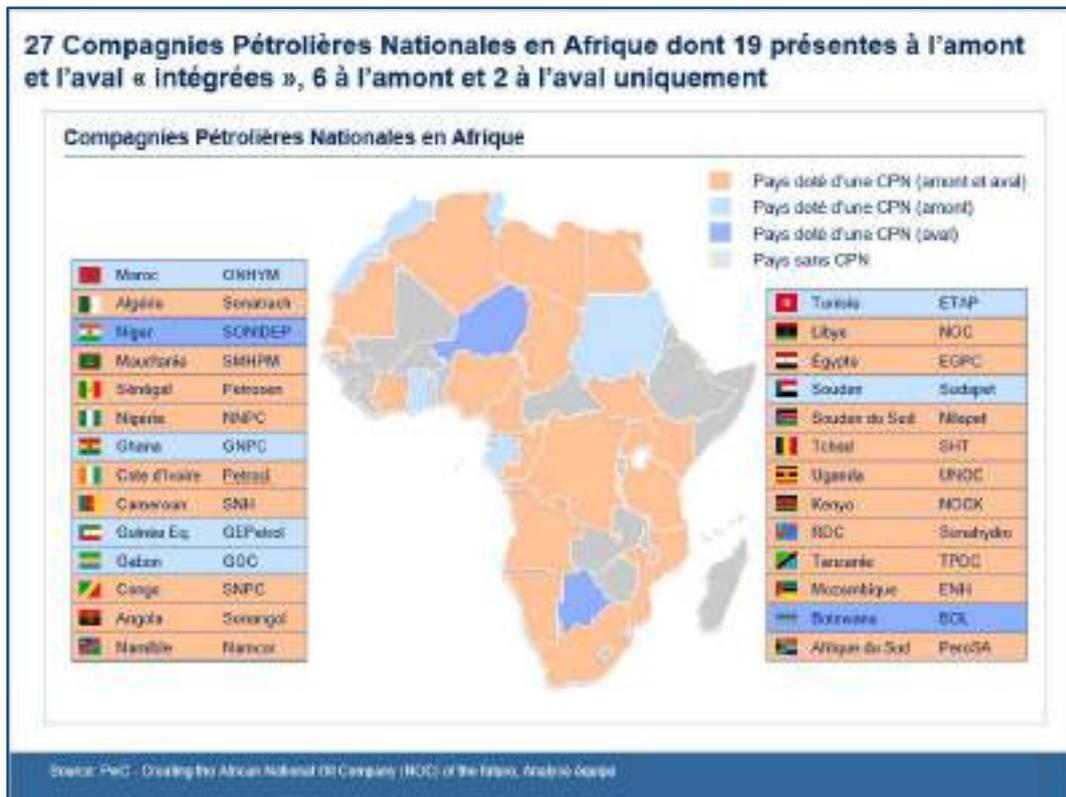
A horizon 18 mois, il est recommandé de diligenter une étude pour valider l’intérêt de créer une nouvelle Compagnie Pétrolière Nationale, avec 2 modèles possibles : présence dans l’amont et l’aval ou dans l’amont uniquement.

En Afrique, il existe 27 Compagnies Pétrolières Nationales avec 3 modèles économiques distincts :

- La majorité des pays d’Afrique semblent avoir créé des CPN « intégrées », présentes de l’amont à l’aval : Sonatrach (Algérie), NNPC (Nigéria), UNOC (Ouganda), SHT (Tchad), SNH (Cameroun), Pétroci (Côte d’Ivoire), etc.
- Dans 6 pays, les CPN sont présentes uniquement en amont : GNPC (Ghana), ETAP (Tunisie), etc.

- Dans 2 pays, les CPN sont présentes uniquement en aval : SONIDEP (Niger) et BOL (Botswana)

Figure 42 : Compagnies Pétrolières Nationales en Afrique



H.9 Utilisation des ressources pétrolières – pistes de réflexion

H.9.1 Exemple de fonds souverains en Afrique

Il existe 17 fonds souverains africains approvisionnés par l'exploitation de ressources naturelles, avec deux formes principales⁶⁴ :

- Des fonds de stabilisation des revenus publics, qui protègent le budget de l'Etat contre les variations du prix des matières premières et des taux de change
- Des fonds d'épargne intergénérationnels, qui permettent de répartir les revenus de façon équitable sur les générations suivantes

Dans le cadre des politiques régissant ces fonds, il est généralement établi :

- Des règles de répartition : budget pour l'Etat, budget pour les régions productrices, budget pour les générations futures, budget pour les investissements, etc.
- Des règles d'investissement claires (secteurs à prioriser, actifs permis et interdits, etc.)

Figure 43 : Fonds souverains africains



⁶⁴ Formes non mutuellement exclusives

Figure 44 : Liste des fonds souverains africains

Liste des 17 fonds souverains africains approvisionnés par l'exploitation de ressources naturelles¹

| Page | Criation | Origine des fonds | Nom du fond | Fonds (US\$bn) |
|---|----------|-------------------|---|----------------|
|  | 2005 | Hydrocarbures | Libyan Investment Authority | 6600 |
|  | 2000 | Hydrocarbures | Fonds de Régulation des recettes | 7600 |
|  | 1994 | Diamants | Pula Fund | 5500 |
|  | 2012 | Hydrocarbures | Fundo Soberano de Angola | 4600 |
|  | 2011 | Hydrocarbures | Nigerian Sovereign Investment Authority | 1400 |
|  | 2011 | Hydrocarbures | Ghana Petroleum Funds | 450 |
|  | 1998 | Hydrocarbures | Le Fonds Gabonais d'Investissements Stratégiques (FGIS) | 400 |
|  | 2006 | Hydrocarbures | Fonds National des Revenus des Hydrocarbures | 300 |
|  | 2002 | Hydrocarbures | Fonds de Réserves pour générations futures | 80 |
|  | 2004 | Hydrocarbures | National Oil Account | 10 |
|  | 2010 | Hydrocarbures | Petroleum Revenue Investment Reserve Account | - |
|  | 2013 | Hydrocarbures | Natural Gas Revenue Fund | - |
|  | 2000 | Hydrocarbures | Fonds de Distribution des Recettes Budgétaires | - |
|  | 2008 | Hydrocarbures | Oil Revenue Stabilization Fund | - |
|  | 2013 | Hydrocarbures | Oil Revenue Stabilization and Future Generation Fund | - |
|  | 2014 | Minéraux | Kenya Sovereign Wealth Fund | - |
|  | 2014 | Minéraux | Zimbabwe Sovereign Wealth Fund | - |

1. Hydrocarbures ou autres ressources naturelles, uniquement fonds établis par hydrocarbures
Source: IMF Article IV, Quarterly Global Forum

Pour un fonds souverain, établir une gouvernance transparente et indépendante vis-à-vis du politique est crucial, afin d'éviter les nombreux cas de mauvaise gestion en Afrique (Nigeria, Tchad, Libye, etc.). Le « Code de bonnes pratiques de Santiago » (2008), proposé par le FMI peut constituer un guide précieux.

En effet, de nombreux exemples de mauvaise gestion en Afrique sont à déplorer, en particulier :

- Le fonds souverain du Nigeria aurait perdu plusieurs milliards USD, victime de détournements massifs
- Scandales autour de la gestion du fonds souverain de l'Angola par la société Quantum Global
- Le fonds souverain libyen, a perdu 3,3 milliards US\$⁶⁵ à la suite d'investissements dans des placements financiers à très haut risque
- Le « fonds pour les générations futures » du Tchad, instauré en 1999 sous les auspices de la Banque Mondiale et partiellement détourné de son objectif initial en 2005, à la suite d'une crise politique menant à l'utilisation d'une grande partie des recettes pétrolières pour le financement de l'armée

⁶⁵ 1,2 milliards US\$ et 2,1 milliards d'US\$, à la suite de transactions très risquées avec Goldman Sachs et la Société Générale respectivement

H.9.2 Gestion des ressources financières issues du pétrole : les cas du Tchad et de l'Ouganda

Les règles régissant l'abondement et les investissements d'un fonds souverain doivent être explicites et relativement flexibles (Ouganda) et non rigides (Tchad), afin de préserver le fonds dans la durée.

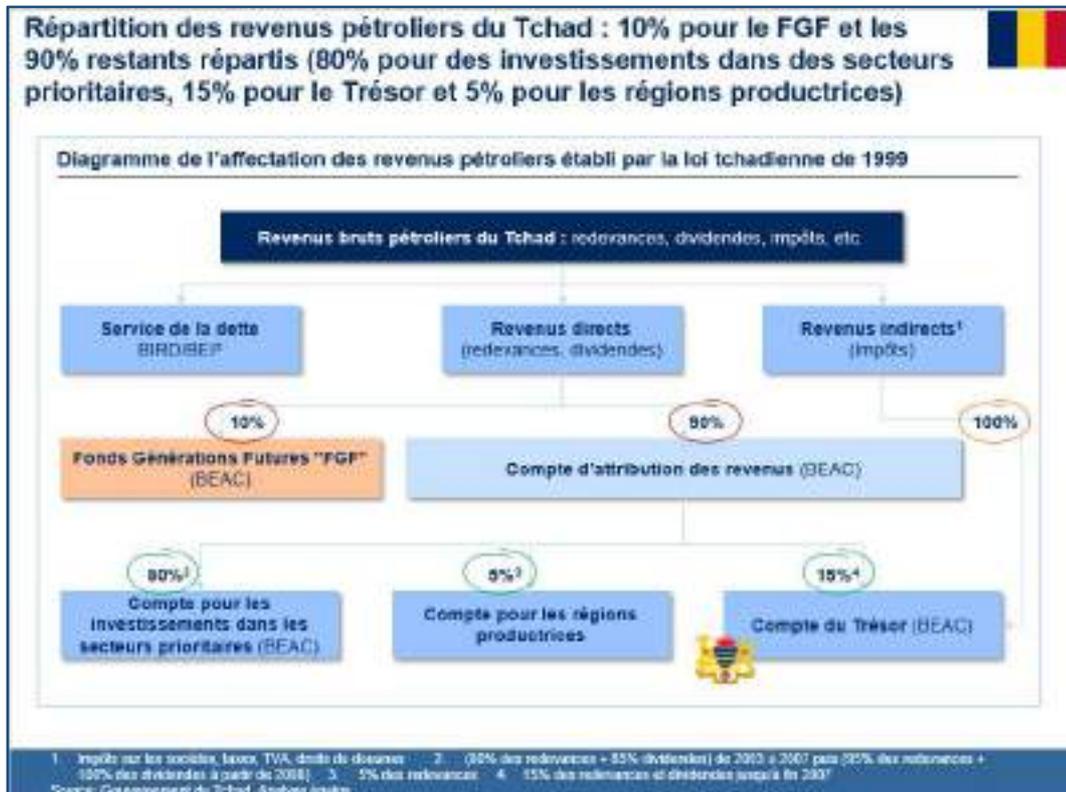
Cas du Tchad

Le Tchad a promulgué une loi en 1999, instaurant des principes précis pour l'utilisation des revenus pétroliers :

- 10% des recettes placés sur un fonds souverain : Fond Générations Futures (FGF)
- 90% restant se partageant ainsi :
 - 15% de recettes ordinaires pour l'Etat
 - 5% pour les régions productrices
 - 80% pour des investissements dans 5 secteurs prioritaires (éducation, santé, infrastructures, développement rural et environnement)

Cependant, cette loi a été modifiée en 2005 avec notamment : i) la suppression du FGF ii) le doublement de la part contribuant au budget de l'état iii) l'élargissement de la notion de secteurs prioritaires à la sécurité publique et l'administration⁶⁶

Figure 45 : Allocation des revenus pétroliers du Tchad tel qu'établi dans la loi de 1999

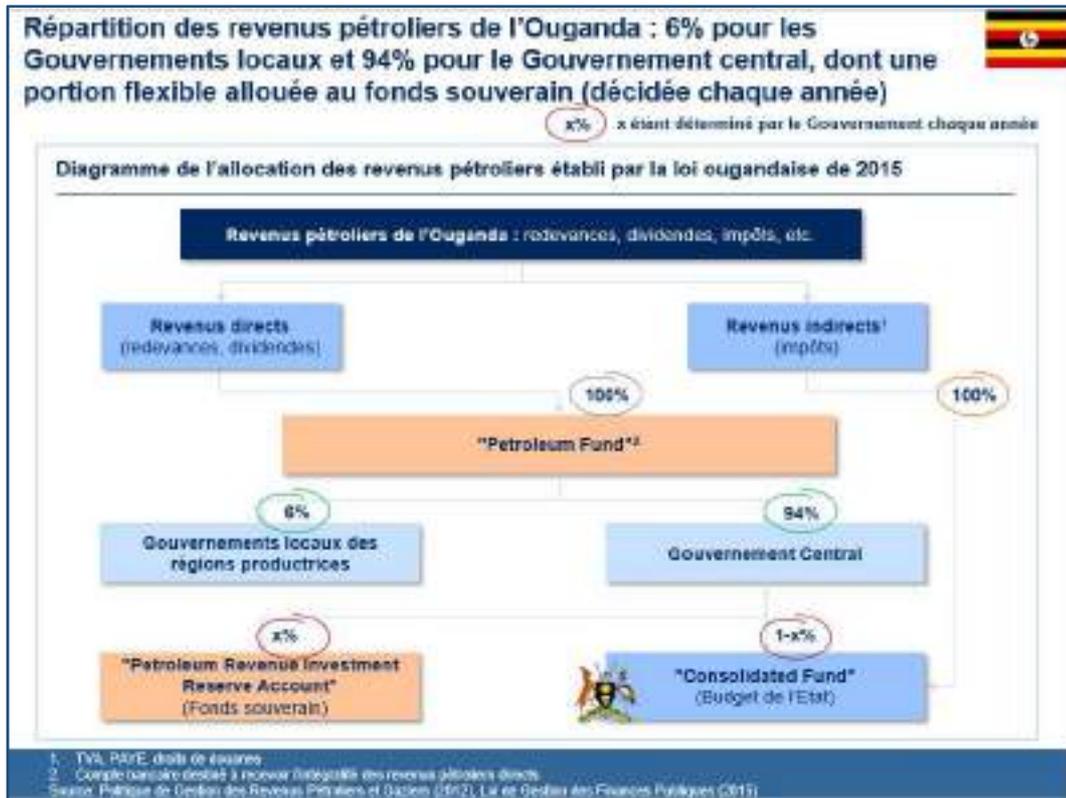


⁶⁶ Ce qui a mené à l'utilisation d'une grande partie des recettes pour le financement de l'armée

Cas de l'Ouganda

A contrario, l'Ouganda a élaboré une politique de gestion des recettes pétrolières flexible jugée plus efficace, où la portion allouée au fonds souverain est variable et décidée dans le cadre du budget national annuel.

Figure 46 : Allocation des revenus pétroliers en Ouganda



H.10 Cadre législatif et fiscal – Cas de l’Ouganda

L’élaboration de textes d’applications (décrets, arrêtés, circulaires) concrétisant les droits et obligations contenus dans les codes législatifs⁶⁷ est primordiale.

Dans de nombreux pays Africains (l’Ouganda, l’Afrique du Sud, la Tanzanie, etc.), le cadre légal a été précisé et développé, et des textes de régulations couvrent des sujets importants, tels que :

- Le contenu local
- Le contrôle qualité (production de pétrole brut, produits transformés)
- Les normes de santé, sécurité et d’environnement

A titre d’exemple, en Ouganda, le cadre législatif étoffé permet la bonne mise en œuvre de la politique sectorielle nationale.

Figure 47 : Description des éléments clés du cadre législatif en Ouganda



⁶⁷ Amont et aval

H.11 Développement du contenu local – Etude de cas

De nombreux pays africains ont mis en place des politiques strictes en matière de « contenu local », afin de développer leur secteur privé, notamment :

- Le Nigeria avec la promulgation en 2010 du « Nigerian Oil and Gas Industry Content Development Act » mis en application par un conseil national du développement et du contrôle du contenu local (« Nigerian Content Development and Monitoring Board ») – cf. figure ci-dessous
- Le Ghana avec la promulgation en 2013 du projet de loi « Ghana Local Content & Local Participation Bill », étant mis en application par un comité national du contenu local (e.g. approbation des plans de contenu local annuels des projets pétroliers)

4 éléments clés doivent être mis en place pour maximiser le contenu local de l'industrie pétrolière nigérienne :

- Mise en place d'objectifs en termes de contenu local, notamment :
 - Identification des métiers à développer localement
 - Identification des entreprises locales pouvant monter en compétence
 - Mise en place d'objectifs de contenu local spécifiques sur chaque métier
- Mise en place d'une réglementation soutenant le contenu local, notamment :
 - Limitation de la structuration des contrats défavorisant les entreprises locales⁶⁸
 - Priorisation de l'attribution de licences aux opérateurs avec un contenu local élevé
 - Elaboration des opérateurs d'un « business plan » spécifique au contenu local
- Construction du savoir-faire local, notamment :
 - Transfert de compétences en capitalisant sur le savoir-faire des opérateurs internationaux installés
 - Transparence sur les informations des marchés de sous-traitance
- Implémentation et suivi de l'avancement, notamment :
 - Développement d'outils standardisés à destination des opérateurs pour enregistrer, calculer et suivre leur contenu local
 - Création d'un comité interministériel chargé du suivi et de l'application de la réglementation spécifique au contenu local

⁶⁸ E.g. marchés de grande taille regroupant plusieurs activités (« bundle »)

Figure 48 : Eléments clés d'une stratégie de contenu local

Exemple – Promulgation en 2010 d'un "Local Content Act" au Nigeria pour améliorer le contenu local de l'industrie pétrolière nigériane



Description du « Nigerian Oil and Gas Industry Content Development Act » (2010)

- **Objectif** : Domicilier une plus grande partie des dépenses de l'industrie pétrolière au sein du pays
- **Mesures principales** :
 - Fixation de seuils minimums pour la part de matériaux et de personnel locaux utilisés¹
 - Obligation pour les opérateurs de constituer un plan de contenu local pour l'approbation de leurs projets pétroliers²
 - Obligation de reporting annuel spécifique au contenu local (NCPR³)
 - Création d'une plateforme spécifique (NOGIC QS⁴) pour assurer la transparence sur les marchés de sous-traitance (y.c. identification et préqualification des sous-traitants nigériens, organisation d'appels d'offre)
 - Constitution d'un fonds spécifique au financement du contenu local (NCDF⁵)
- **Mise en application** assurée par un comité national⁶ (y.c. approbation des plans de contenu local, gestion NOGIC QS)

1. E.g. min. 85% des plongeurs doivent être nigériens, min. 60% des cordes d'acier fabriqué localement 2. D'une valeur supérieure à 100M\$ 3. Nigerian Content Performance Report 4. Nigeria Oil & Gas Industry Content Joint Qualifier System 5. Nigeria Local Content Fund 6. Nigerian Content Development and Monitoring Board (NCDMB) Source : NCDMB

H.12 Développement des compétences locales – Etudes de cas

De nombreux Etats Africains ont mis en place une stratégie de développement des compétences locales, l'un des piliers de la stratégie étant le développement d'instituts de formation via des partenariats.

Cas de l'Angola :

Plusieurs centres de formation ont été mis en place en Angola sous-forme de Partenariats Public-Privé (PPP)

Un exemple de PPP est le centre de formation pour l'industrie pétrolière qui a ouvert à Sumbe⁶⁹ suite à un financement conjoint du groupe Total et du gouvernement Angolais.

Cet institut dispose d'une capacité d'accueil de 120 étudiants et fournit des formations dans les domaines suivants :

- Mécanique
- Construction métallique
- Plomberie et gaz
- Maintenance et automatisation industrielle
- Electricité
- Technologies de l'information
- Qualité et environnement

Cas du Nigéria :

Le Nigéria a aussi mis en place des PPP pour la mise en place d'instituts de formation dans le cadre sa politique de promotion du contenu local.

L'Institut des Etudes Pétrolières (IPS) a ainsi été créé en 2003 en partenariat entre l'Université de Port Harcourt et l'Institut Français du Pétrole (IFP), pour le développement d'une main-d'œuvre spécialisée pour l'industrie des hydrocarbures.

L'institut propose des formations professionnalisantes de 12 mois à destination d'étudiants détenteurs d'un diplôme « Bachelor ».

L'Institut est cofinancé par le groupe Total et par la compagnie pétrolière nationale du Nigeria (Nigerian National Petroleum Corporation)

⁶⁹ Dans la province angolaise de Kwanza Sul

H.13 Synthèse sur les objectifs et les actions de la Politique Pétrolière nationale

Tableau 14 : Récapitulatif de l'ensemble des actions de la Politique Pétrolière Nationale du Niger

| # | Actions | Responsable | Autres acteurs | Budget indicatif (mUS\$) | Période de mise en œuvre | Indicateurs de suivi |
|--|---|-----------------|---|--------------------------|--------------------------|---|
| Objectif # 1 : investir dans l'exploration afin d'attirer le maximum d'opérateurs, pour diversifier la base de partenaires existants et augmenter significativement les réserves prouvées | | | | | | |
| 1 | Investissement du Niger dans une meilleure connaissance de la géologie du sous-sol national | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • CPN • Partenaire Privé | 15,0 - 20,0 | T1 2019 - T4 2023 | <ul style="list-style-type: none"> • Kilomètres de levés aériens réalisés • Kilomètres de lignes sismiques acquises, traitées et interprétées • Nombres d'études géologiques réalisées |
| 2 | Investissement du Niger pour mettre à niveau le Centre des Données Pétrolières | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • CPN • Partenaire Privé | 1,0 | T1 2019 - T4 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de visites du CDP |
| 3 | Investissement du Niger dans des actions marketing pour promouvoir les blocs pétroliers auprès des opérateurs | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • CPN | 2,0 | T4 2018 - T4 2028 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de participations à des forums • Nombre de blocs attribués |
| Objectif # 2 : opérationnalisation, à horizon 2021-2022, d'un oléoduc permettant d'évacuer le brut nigérien de façon sécurisée, compétitive et en maximisant l'impact en matière de développement | | | | | | |
| 4 | Renforcement du Comité National responsable du suivi de la mise en œuvre effective de l'oléoduc | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances • Opérateurs Pétroliers • Min. des Affaires Etrangères | 0,1 | T3 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du Comité National |
| 5 | Signature d'un accord à horizon mi 2019 entre l'Etat du Niger et la CNPC sur la solution retenue | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances • Min. des Affaires Etrangères | 0,5 | T4 2018 - T3 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit des études réalisées par CNPC réalisé • Signature d'un accord avec un pays de transit en vue de l'exportation du brut |
| 6 | Préparation et signature de l'ensemble de la documentation juridique (y.c. accords bilatéraux, contrat de construction, conventions de transport) | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 5,0 | T1 2019 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation de la négociation de la documentation juridique |
| 7 | Mobilisation des fonds nécessaires au financement de la participation de l'Etat nigérien | Primature | <ul style="list-style-type: none"> • Min. du Pétrole • Min. des Finances • Partenaire Privé | 2,0 | T2 2019 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Mobilisation effective du financement de la participation de l'Etat |

| | | | | | | |
|--|--|-----------------|--|-----|-------------------------|---|
| 8 | Mandater un bureau d'études techniques pour le suivi des opérations de constructions | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • CPN | 3,0 | T3 2019 - T3 2022 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Objectif # 3 : fluidifier les processus administratifs afin de faciliter les opérations des pétroliers | | | | | | |
| 9 | Mise en place de procédures administratives claires et d'outils partagés par les différentes parties prenantes (opérateurs et leurs sous-traitants, administrations) pour éviter les blocages administratifs | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Opérateurs Pétroliers • Sous-traitants | 1,0 | T4 2018 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de requêtes formulées par les sociétés pétrolières et sous-traitants |
| 10 | Mise en place d'un comité public-privé (incluant administrations, opérateurs et sous-traitants) se réunissant trimestriellement pour aborder et régler les blocages administratifs | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Opérateurs Pétroliers • Sous-traitants | 0,1 | T3 2018 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de requêtes formulées par les sociétés pétrolières et sous-traitants |
| 11 | Mise en place d'un guichet unique dédié au secteur pétrolier comprenant un représentant de chaque administration (y.c. Ministère du Pétrole, DGI, DGD) | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Min. de L'Environnement | 0,5 | T1 2019 - T2 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Objectif # 4 : mise en place d'un mécanisme de fixation des prix tout au long de la chaîne de valeur pétrolière (du producteur de brut à la pompe), préservant la santé financière des acteurs et tenant compte d'objectifs sociaux | | | | | | |
| 12 | Réaliser une étude pour mettre en place un mécanisme des prix cohérent et préservant la santé financière des acteurs de l'aval pétrolier et tenant compte d'objectifs sociaux | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • SONIDEP • Distributeurs • SORAZ | 0,5 | T4 2018 - T3 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| 13 | Mettre en place les instruments juridiques (lois, décrets) fixant le mécanisme de prix tout au long de la chaîne de valeur pétrolière, de l'amont à l'aval | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Min. du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé • ARSE | 0,3 | T1 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| 14 | Mettre en place un comité interministériel (Ministère du Pétrole, Ministère du Commerce) chargé du suivi de l'application du mécanisme des prix | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Min. du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé • ARSE | 0,1 | T1 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Objectif # 5 : mise en place d'une politique de lutte contre la fraude aux hydrocarbures, pour préserver les recettes fiscales et limiter la dégradation de la situation financière de la SONIDEP et des distributeurs privés | | | | | | |

| | | | | | | |
|--|--|-----------------|---|-----------|-------------------------|--------------------------------------|
| <p>Mise en place d'une politique de lutte contre la fraude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • élaboration d'une feuille de route opérationnelle, à horizon 6 à 12 mois pour réduire significativement la fraude aux hydrocarbures (manque à gagner fiscal annuel de 50-70 mUS\$, soit ~5% des recettes fiscales nationales et 50% de la marge brute de la SONIDEP) • renforcement des actions prévues par la SONIDEP i) à horizon 3 mois, équipes de contrôle mixte, surveillance renforcée des frontières et des lieux de dépotage, ii) à 12 mois mise en place de moyens de suivi technologiques et marquage des produits) | | | | | | |
| 15 | | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • SONIDEP • Distributeurs • SORAZ | 3,0 - 4,0 | T4 2018 - T4 2019 | • Volume fraudé de produits raffinés |
| <p>Objectif # 6 : amélioration de l'implication de l'Etat dans la gestion de la SORAZ</p> | | | | | | |
| 16 | Audit de la gestion de la SORAZ | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • SORAZ • Min. des Finances (DGI) | 0,5 | T4 2018 | • Action complétée |
| 17 | Renforcement des outils permettant à l'Etat de suivre l'activité opérationnelle et les finances de la SORAZ (e.g. documents types pour les réunions du conseil d'administration, documents de contrôle de gestion) | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • SORAZ • Min. des Finances (DGI) | 0,1 | T4 2018 - T2 2019 | • Action complétée |
| <p>Objectif # 7 : disposer d'un cadre institutionnel sectoriel cohérent et fonctionnel, permettant aux différents acteurs de remplir pleinement leurs rôles respectifs</p> | | | | | | |
| 18 | Dans les 6 mois, matérialiser le rattachement de la SONIDEP au Ministère du Pétrole : notamment élaboration de nouveaux statuts pour la SONIDEP et parution d'un décret d'application | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 0,2 | T2 2018 - T1 2019 | • Action complétée |
| 19 | Mener les études et le cas échéant initier le processus parlementaire permettant la création d'une Compagnie Pétrolière Nationale garante des intérêts commerciaux de l'Etat dans le secteur pétrolier | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 2,0 | T3 2018 - T3 2019 | • Action complétée |

| | | | | | | |
|---|--|-------------------|---|-----------|-------------------------|--|
| 20 | Renforcer les moyens humains et matériels de l'ensemble des acteurs publics du secteur | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances (DGI, DGD) • Ministère de l'Environnement | 3,0 | T3 2018 - T3 2028 | <ul style="list-style-type: none"> • Investissements consentis • Nombre de missions de vérification de terrain réalisées sans le concours des opérateurs |
| 21 | Création d'une cellule de concertation interministérielle sur les problématiques pétrolières (Ministère du pétrole, des Finances, de l'Environnement, du Plan) se réunissant trimestriellement | Primature | <ul style="list-style-type: none"> • Min. du Pétrole • Min. des Finances • Min. de l'Environnement • Min. du Plan | 0,1 | T4 2018 - T2 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions |
| 22 | Réintégrer l'ITIE pour assurer la transparence du secteur et rassurer les investisseurs étrangers | Primature | <ul style="list-style-type: none"> • Min. du Pétrole • Min. des Mines | 0,1 | T4 2018 - T2 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Objectif # 8 : gestion durable des revenus pétroliers, encourageant le développement économique et social du pays et assurant l'équité intergénérationnelle | | | | | | |
| 23 | Elaborer une politique nationale de gestion durable des recettes pétrolières | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 1,0 - 2,0 | T1 2019 - T1 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| 24 | Renforcer la communication de l'Etat envers le public, à travers l'élaboration d'un rapport sur le secteur pétrolier rendu public annuellement (via internet) | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances | 0,1 | T1 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| 25 | Honorer les engagements de l'Etat envers les collectivités territoriales des régions concernées par l'exploitation pétrolière | Min. des Finances | <ul style="list-style-type: none"> • Primature | - | T4 2018 - T4 2028 | <ul style="list-style-type: none"> • % de redistribution légale effectivement réalisé |
| Objectif # 9 : disposer d'un cadre législatif et fiscal compétitif et opérationnel, préservant les intérêts de l'Etat et attirant pour les opérateurs pétroliers, dans un contexte mondial concurrentiel | | | | | | |
| 26 | Mettre en œuvre des textes d'applications pour concrétiser les droits et obligations contenus dans le Code Pétrolier amont de 2017, notamment l'élaboration de textes pour le contenu local, finalisation des modèles de CPP, la mise en place de programme de développement pour les communautés locales concernées | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Finances | 1,0 - 2,0 | T3 2019 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de textes réalisés |
| 27 | Elaboration de nouveaux instruments légaux régulant l'aval du secteur pétrolier et assurant i) la correction des insuffisances constatées ii) la mise en conformité aux normes de l'UEMOA | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • SORAZ • SONIDEP | 1,0 - 2,0 | T2 2018 - T2 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |

| | | | | | | |
|--|--|-----------------|---|-----------|-------------------------|--|
| 28 | Améliorer la contribution du Niger à la rédaction des textes communautaires de l'UEMOA régulant le secteur pétrolier, étant donné le potentiel du Niger à devenir le plus grand producteur de l'Union | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Primature • Min. des Affaires Etrangères | 1,0 - 2,0 | T1 2019 - T1 2021 | <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un code amont communautaire |
| 29 | Diligenter une étude pour vérifier l'intérêt éventuel pour le Niger d'assouplir le cadre fiscal afin d'attirer plus d'opérateurs dans un secteur très concurrentiel en Afrique et dans le monde | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. des Finances | 0,2 | T1 2019 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| Objectif # 10 : développer significativement le contenu local de l'industrie pétrolière nigérienne, dans le but d'amplifier les impacts économiques et sociaux du secteur | | | | | | |
| 30 | Mettre en place une stratégie et un plan d'actions dans le but de maximiser le contenu local de l'industrie pétrolière | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs Pétroliers • Sous-traitants • CCIN | 1,0 | T4 2018 - T4 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| 31 | Mettre en place des concertations entre les opérateurs pétroliers et le secteur privé nigérien pour maximiser l'implication de ce dernier dans le secteur | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs Pétroliers • Sous-traitants • CCIN | 2,0 | T1 2019 - T2 2019 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions de concertations réalisés • Nombre de contrats signés par les pétroliers/sous-traitants avec des sociétés locales • Montant des contrats signés par les pétroliers/sous-traitants avec des sociétés locales |
| 32 | Mettre en place un programme de mise à niveau des entreprises privées nigériennes, rassemblant les acteurs du public et du privé (opérateurs pétroliers, CCI), pour améliorer la compétitivité des PME nigériennes | CCIN Niger | <ul style="list-style-type: none"> • Opérateurs Pétroliers • Sous-traitants • CCIN | 1,0 | T2 2019 - T2 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'entreprise bénéficiant de ce programme • Montant alloué à ce programme |
| Objectif # 11 : améliorer significativement l'offre de compétences locales nécessaires au développement de l'amont et de l'aval pétrolier et lutter contre le chômage | | | | | | |
| 33 | Mise en place d'une stratégie et d'un plan d'actions dans le but de construire une offre de formations répondant aux besoins des opérateurs pétroliers | Min. du Pétrole | <ul style="list-style-type: none"> • Min. de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation • Min. des Enseignements Professionnels et Techniques | 1,0 | T1 2019 - T1 2020 | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |

| | | | | | |
|---|---------------------------|---|-------------|----------------------------------|--|
| <p>34 En étroite collaboration avec les opérateurs pétroliers actuels et avec les acteurs actifs dans l'éducation (privés et publics), et en s'inspirant des expériences réussies dans d'autre pays, mise en place de programmes de formation à tous les niveaux</p> | <p>Min. du Pétrole</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Min. de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation • Min. des Enseignements Professionnels et Techniques | <p>10,0</p> | <p>T1 2020 - T1 2022</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de formations dispensées • Nombre d'élèves ayant bénéficié de formations |
| <p>Objectif # 12 : assurer une exploitation des ressources pétrolière durable, en préservant l'environnement</p> | | | | | |
| <p>35 Réviser le mode de fonctionnement et le mode de financement des organes de contrôle environnemental</p> | <p>Min. du Pétrole</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Min. de l'Environnement (BEEEI) | <p>0,5</p> | <p>T1 2019 - T1 2020</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'audits environnementaux réalisés |
| <p>36 Améliorer la transparence du secteur en matière environnementale</p> | <p>Min. du Pétrole</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Min. de l'Environnement (BEEEI) | <p>1,0</p> | <p>T1 2019 - T1 2020</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant accès à la documentation en matière d'EIE |
| <p>Objectif # 13 : nécessité de mettre en place une politique efficace en matière de développement économique et social pour les communautés situées dans les régions productrices de pétrole</p> | | | | | |
| <p>37 Mettre en place une stratégie et un plan d'actions dans le but de maximiser le développement économique et social des communautés situées dans les régions productrices de pétrole</p> | <p>Min. du Pétrole</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Min. du Développement Communautaire et de l'Aménagement du Territoire • Min. de l'Emploi, du Travail et de la Sécurité Sociale • Min. du Plan | <p>0,5</p> | <p>T4 2018 - T2 2019</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Action complétée |
| <p>Total</p> | <p>61,4 - 71,4</p> | | | | |

H.14 Diagnostic et Perspectives du secteur pétrolier nigérien

Cf Rapport N°1 – Diagnostic & Perspectives –